

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT

Service des Affaires Économiques
et Internationales

**SUR LES EFFETS REDISTRIBUTIFS
DES SERVICES COLLECTIFS DESTINÉS AUX FAMILLES**

Sou1977-2164

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE

Sur les effets redistributifs des
services collectifs destinés aux
familles / N. Tabard. (Avr. 1977).

DE VIE

CREDOC•Bibliothèque



RS

45

Handwritten signature

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Service des Affaires Economiques
et Internationales

**SUR LES EFFETS REDISTRIBUTIFS
DES SERVICES COLLECTIFS DESTINES AUX FAMILLES**



Nicole TABARD

avec la collaboration de
Danièle PRANGERE (Informatique)
Christiane DUBOIS et Claude DRILLET
(Collaboratrices techniques)

AVRIL 1977

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE
ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	1
I - PRESENTATION DES SERVICES, EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS ETUDIES, VARIATION DES TAUX DE FREQUENTATION SELON QUELQUES FACTEURS PARTICULIERS	7
II - CONSTRUCTION D'INDICATEURS LIES AU REVENU, AYANT DES CONTENUS DIFFERENTS	12
<i>a) Le statut socio-culturel</i>	13
<i>b) Indicateur de sociabilité</i>	18
<i>c) Indicateurs d'attitudes à l'égard de la famille : opposition autarcie-libéralisme moderniste</i>	20
<i>Quelques comparaisons entre les variables retenues</i>	23
III - RESULTATS DES COMPARAISONS ENTRE LE REVENU ET LES VARIABLES CONSTRUITES	26
<i>Les inégalités d'accès aux services et équipements étudiés sont-elles plus manifestes lorsque le statut socio-culturel est substitué au revenu ?</i>	31
<i>Les variations contraires à celles liées au revenu</i>	34
<i>Pour conclure</i>	35
IV - PRESENTATION DE QUATRE EXEMPLES	38
IV-1. LES TRAVAILLEUSES FAMILIALES	39
IV-2. LES CRECHES (OPINIONS)	44
IV-3. LES CENTRES AERES	52
IV-4. ALLOCATION DE LOGEMENT	56
VUE D'ENSEMBLE ET CONCLUSION	62
Annexes	I à XII

Cette étude a pour objet l'analyse de la fréquentation des services collectifs destinés aux familles sous un angle particulier : l'impact redistributif de ces fréquentations.

Elle comporte deux démarches. La première est une comparaison systématique du rôle du revenu par rapport à d'autres facteurs socio-culturels du point de vue des inégalités d'accès. La seconde est une présentation de quatre types d'action choisis à titre d'exemple : le service des travailleuses familiales, les crèches, les centres aérés et l'allocation de logement. Leur choix tient en ce que les variations de comportement à leur égard posent semble-t-il le problème du rôle de l'imposition des normes et des processus de décision, problème fondamental dans une perspective redistributive.

Les autres travaux réalisés dans le cadre de l'étude interministérielle sur les services collectifs urbains étaient centrés sur l'aspect offre : définition, financement et gestion des services locaux. Ici ce sont des pratiques d'utilisation dont il s'agit.

Réalisée dans un délai court cette note porte essentiellement sur les résultats de l'enquête effectuée par le CREDOC pour la C.N.A.F., en 1971 (1), dite enquête sur les besoins et aspirations des familles et des jeunes, dont les résultats ont fait l'objet d'une première publication en 1974 et d'une série d'analyses complémentaires publiées en 1975 et 1976 (2).

La fréquentation des services et des équipements collectifs n'est pas encore un champ d'investigation et de mesure systématique comme l'est la consommation des ménages avec des enquêtes au niveau national. Des enquêtes sociologiques, à caractère expérimental ont été effectuées sous la direction d'Agnès PITROU en 1964 et 1966 (3) à (6). L'INSEE a réalisé des enquêtes sur des thè-

-
- (1) Nicole TABARD et alii : *Besoins et aspirations des familles et des jeunes. Etudes CAF n°16, 1974. Le chapitre V est consacré à l'analyse de la fréquentation des services et des équipements.*
 - (2) a- Benoît RIANDEV : *Evolution de la natalité (CREDOC 1975)*
 b- Nicole TABARD : *Attitudes à l'égard de la famille et vie sociale (CREDOC 1976).*
 c- Benoît RIANDEV : *Le budget-temps des mères de familles (CREDOC 1976).*
 d- Yvette HOUZEL-van EFFENTERRE et Nicole TABARD : *Services, équipements et actions en faveur des familles (CREDOC 1976).*
 e- Henriette STEINBERG-CASTRO : *Analyse de contenu des questionnaires enquêteurs (CREDOC 1975).*
 f- Nicole TABARD : *Mode de garde des enfants et pré-scolarisation (CREDOC 1976).*
 - (3) Cette information a donné lieu à un grand nombre de documents multigraphiés des auteurs suivants : R. BERCOFF, J-Y CORRE, P-T LANG, B. MATALON, A. MOUNIER et A. PITROU - CREDOC 1966.
 - (4) Agnès PITROU "les attitudes des ménages français à l'égard des services de nature collective" in *Tendances et volonté de la société française. Collection Futuribles 1966.*
 - (5) Agnès PITROU : *la diffusion des services collectifs : phénomène économique ou social, Consommation n°2, 1967.*
 - (6) Victor SCARDIGLI : *La fréquentation des équipements collectifs, Consommation n°1, 1970.*

mes particuliers : les vacances, les loisirs et plus récemment une enquête originale sur l'environnement de l'habitat (7). La durée de la présente étude ne permettait pas d'envisager des exploitations spécifiques de ces fichiers. Signalons enfin un travail de comparaison internationale sur l'organisation et l'utilisation de certains services : logement, santé, éducation pré-scolaire, services aux personnes âgées, effectuée par *Agnès PITROU et Gabriel DUPUY* (8). Les comparaisons portent sur quatre pays : France, Hongrie, Italie, U.R.S.S.

Ces travaux n'abordent pas directement le problème sous l'angle qui nous occupe, celui de la réduction des inégalités sociales. Comme c'était précisément le point de vue que nous avons privilégié pour l'exploitation des résultats de l'enquête CNAF 1971, il a paru plus efficace de partir de notre acquis dans ce domaine, chercher à le rendre plus systématique et à approfondir si possible les questions que soulevaient les précédentes exploitations de cette information.

L'analyse de ce matériau statistique nous oriente vers de nouvelles façons de poser les problèmes d'accès, autrement dit elle ne nous permet pas de les résoudre. L'enquête utilisée ici ne peut d'ailleurs pas être considérée comme spécifique de la fréquentation des services et équipements collectifs. Il y a à cela beaucoup de raisons : ce domaine était l'un des thèmes privilégiés, mais encore ne s'agissait-il que des services et équipements relevant des caisses d'allocations familiales et de plus ce n'était pas le seul thème. D'autre part, c'est un des domaines les plus difficiles à étudier par enquête, posant des problèmes méthodologiques plus complexes que les enquêtes sur la consommation ou les conditions de vie : les services et équipements représentent autant de champs spécifiques juxtaposés qui exigeraient une information minimum sur l'offre, les barèmes, les critères d'attribution ; par ailleurs (cette note le confirmera) les fréquentations sont liées à des facteurs appartenant à des registres très différents où le réseau relationnel et familial, les systèmes de solidarité et d'échanges non institutionnels prennent une large place. L'information analysée ici vaut d'ailleurs plus de ce second point de vue que par la gamme finalement restreinte des services touchés.

Les services, équipements et prestations analysés dans cette note apparaîtront peut-être comme un ensemble d'actions disparates. Elles ont en commun de figurer au budget de l'action sociale des caisses d'allocations familiales à l'exception des équipements sportifs introduits dans cette enquête à titre de repère marchand. Le type d'analyse appliqué ici à cet ensemble n'a pas à souffrir de l'absence d'un principe unificateur aux objets étudiés. Tous relèvent de la "fonction collective", expression très englobante née avec le

(7) *L'enquête sur l'environnement de l'habitat, est en cours d'exploitation et donnera lieu à publication, d'une part en ce qui concerne la garde des enfants en bas âge et d'autre part en ce qui concerne l'utilisation des espaces verts.*

(8) *Agnès PITROU et Gabriel DUPUY (Recherche CORDES). Comparaison internationale sur les services marchands et non-marchands (titre provisoire, à paraître en 1977).*

VIème Plan selon *François FOURQUET* (9) ; elle recouvre les avatars successifs de ce qui à l'origine (Ier Plan) s'appelait services collectifs, notion que font progressivement diverger les systèmes de catégories qu'on leur applique (économiques, juridiques) et les transformations de l'idéologie des besoins.

On regarde les services, équipements et prestations comme des extensions de la consommation, au sens ou de notre point de vue, ils relèvent ou peuvent relever de la même approche méthodologique orientée vers la localisation des plus grandes sources de différenciation des pratiques sociales. L'essentiel dans cette extension est la possibilité de faire reculer les limites fondamentales auxquelles se heurtent les recherches sur la consommation au sens classique ; certains équipements pouvant être des lieux d'analyse en termes de réponse (approbation, refus, conflit) à un système de production de normes, d'imposition des besoins.



(9) *François FOURQUET* (C.E.R.F.I.) : les équipements collectifs du Ier au VIème Plan, in Politiques urbaines et planification des villes. Colloque de Dieppe 8-10 avril 1974. D'après le résumé que fait cet auteur l'emploi dans les documents officiels du terme de "services collectifs" date du début des années 50 et il ne paraît pas y avoir d'autre principe d'unité entre les objets désignés que **de faire partie** d'une politique de programmation et en général de programmation urbaine. Ce sont donc les rapports des différents plans qui permettent à *FOURQUET* d'observer les glissements dans la terminologie et le contenu. On parle d'abord d'équipement social par opposition à équipement économique et dès le début l'équipement collectif (terme non encore employé) est rattaché à la consommation et opposé à la production. Puis on oppose aux investissements productifs les investissements à caractère social (essentiellement logement et constructions scolaires), donc improductifs (IIIème Plan). Le terme d'équipement collectif apparaît dans les documents du IVème Plan. Les oppositions précédentes demeurent mais il s'y ajoute l'opposition consommation collective/consommation individuelle qui se superpose à l'opposition "authentique"/futile ; l'expression consommation individuelle évoque la société de consommation américaine, les faux besoins... A propos des équipements urbains les critères juridiques demeurent prépondérants et l'opposition collectif/individuel recoupe une nouvelle opposition public/privé. Enfin apparaît avec le VIème Plan la notion de fonction collective qui englobe à la fois les notions d'équipement (investissement) et le fonctionnement et également les transferts sociaux.

La partie la plus originale de cette présentation est la mise en concurrence du revenu et de trois types de variables construites artificiellement, du point de vue de l'influence réciproque qu'exercent ces différents facteurs sur la fréquentation de certains équipements collectifs ou de l'accès à certaines prestations.

Les variables artificielles sont des résumés de trois champs d'information, apparemment distincts :

- . profession, niveau d'instruction générale et technique, âge de fin d'études. L'analyse des correspondances appliquée à ces informations fortement corrélées fournit un axe dominant qui est l'une des variables en question, désignée sous le nom d'indicateur de statut socio-culturel.
- . participation à des associations diverses, rythme de fréquentation des ascendants, des parents ou d'amis. L'analyse fournit un axe de densité de sociabilité.
- . opinion sur le degré d'autonomie mutuelle des différents membres d'une famille, les relations famille-société globale. L'axe dominant oppose une vision autarcique de la famille à un libéralisme moderniste.

Ces trois indicateurs sont des variables mesurables pour chaque famille prise individuellement. Avec le revenu, on dispose donc de quatre modes différents de classement des familles interrogées, tous étroitement liés au revenu dont on peut comparer le pouvoir discriminant du point de vue de l'accès aux prestations étudiées.

Ces comparaisons ont un intérêt en soi, étant donnée la primauté habituellement accordée au revenu dans les analyses des pratiques socio-économiques et l'impossibilité où l'on est généralement de lui comparer des caractères souvent reconnus comme plus pertinents, mais qualitatifs. Ce n'est cependant pas l'objectif principal de cette note.

On applique aux équipements et services collectifs des techniques amorcées dans l'analyse de la consommation. Une analyse de la diffusion de la consommation, même à partir de données aussi frustes que des dépenses monétaires, met bien en évidence le fonctionnement de la consommation comme instrument de reproduction de la structure sociale, des inégalités : diffusion des biens du haut vers le bas de l'échelle sociale, prédominance du rôle des composantes socio-culturelles sur celui du revenu. L'avantage du quantitatif, qui compenserait peut-être un peu ses carences et son caractère réducteur, est qu'une fois organisé de façon à faire apparaître des mécanismes inégalitaires (et non pas seulement leur résultat : les inégalités elles-mêmes), il pourrait en fournir aussi un moyen de contrôle.

Un objectif est donc d'étudier les mécanismes de diffusion des services et équipements collectifs avec le même schéma de départ (logique du haut vers le bas). Puis à rechercher des signes de rupture dans ce processus, amorcés de mécanismes de diffusion à rebours. Cette démarche pourrait être considérée comme une recherche méthodologique sur le contenu et l'organisation de l'information propre à l'étude de la relation entre modes de production des biens et mécanismes d'accès. Autrement dit on ne doit pas trop attendre des résultats concrets mais plus du point de vue de la mise en oeuvre d'instruments de description de ses mécanismes et de contrôle des politiques sociales.

Le reflux des recherches sur la consommation tient selon nous au fait qu'elles aboutissent au mieux à constater le fonctionnement de la consommation comme système de reproduction des rapports sociaux, sans d'ailleurs que puisse être mise explicitement en évidence l'existence de filières, comme le font BAUDELLOT et ESTABLET (10) dans le domaine du système d'enseignement, et qu'elles ne permettent jamais de déceler des lieux d'une transformation possible de ces rapports, même lorsque les travaux, tels ceux de WIEVIORKA (11), sont directement centrés sur l'analyse de structure de contestation. Les individus comme les objets sont sérialisés et si les modes de consommation bourgeoise ne sont pas accessibles à la classe ouvrière, aucun critère ne permet de tracer une frontière précise.

Si le caractère reproductif du système de consommation s'impose de telle façon, ne faut-il pas mieux le reconnaître et partant de ce présumé, essayer de découvrir des mécanismes s'opposant à ce processus ; il ne serait peut-être pas inintéressant de prévoir le recueil des données en la matière pour en aborder ainsi l'analyse. C'est l'information disponible qui oriente ici notre choix vers le domaine des équipements, encore était-il intéressant de laisser la reproduction à l'économie marchande et voir d'abord ce qui se passe du côté des équipements collectifs.

Il semble généralement admis que les biens et services de consommation s'introduisent sur le marché du haut vers le bas de l'échelle sociale. Nous nous limiterons à des expressions particulièrement réductrices de cette logique, celles qui peuvent être formalisées, voire chiffrées. L'illustration la plus suggestive de ce mécanisme nous paraît être la relation entre l'élasticité par rapport au revenu d'un bien et son taux de consommation (12), schéma qui brise le continuum impliqué dans la démarche classique ou les variations du revenu décrites en termes différentiels se répercuteraient à tous les niveaux de la hiérarchie. De même la reproduction des inégalités dans la croissance économique trouve son illustration dans le décalage, à revenu égal, entre les familles de statuts socio-culturels différents, le retard toujours renouvelé des familles de statuts les plus bas. Ces mécanismes n'impliquent pas que les pratiques distinctives soient le fait de toutes les classes sociales ; même des données quantitatives montrent qu'elles n'existent pas dans les catégories de statut bas ((12) page 55).

Le même type de démarche est appliqué ici, de façon encore plus systématique, aux services, équipements et prestations (le schéma dont il est question est reproduit pour ces biens en conclusion, figure 6 de cette note. Comparant le plus grand nombre possible de ces biens on tente de dégager une vue d'ensemble et de situer les uns par rapport aux autres des facteurs qui ont émergé de nos précédentes analyses : origine sociale et niveau culturel, sociabilité ou isolement, attitudes de repli sur la famille.

Cette problématique appliquée aux phénomènes d'accès aux services et équipements collectifs peut paraître extrêmement sommaire. Sans doute n'épuise-t-elle pas l'information, si fruste soit-elle, que fourniraient les enquêtes en ce domaine. Cette démarche est relativement opératoire et a un objectif un peu plus lointain : contribuer à un débat sur les limites d'une politique de redistribution des ressources qui ne prendrait pas acte des mécanismes inégalitaires d'accès aux biens, des logiques d'imposition qui sont à leur origine.

 (10) Christian BAUDELLOT et Roger ESTABLET (1973) : *L'école capitaliste en France*, Maspéro.

(11) Michel WIEVIORKA : *Recherche sur les mouvements de consommateurs*. CORDES, juin 1976.

(12) Nicole TABARD : *Consommation et statut social*, *Consommation* n°2, 1972, p.63.

En prenant pour dominante les mécanismes de reproduction de la structure sociale on privilégie le mode hiérarchique de fonctionnement de notre société. Cela ne revient pas à nier l'existence de classes sociales ; cela signifie qu'au niveau où nous nous situons - après les pratiques de consommation, les phénomènes d'accès aux services collectifs - les différences les plus évidentes que nous observons peuvent s'interpréter comme des ajustements avec décalages à des modèles plus ou moins distants selon le niveau où se situent les individus dans une hiérarchie. Privilégier l'aspect hiérarchique est sans doute un appauvrissement du point de vue de l'analyse, mais cela peut devenir une forme de réduction opératoire pour la mise en oeuvre d'une politique redistributive des services et des équipements collectifs.

Cette approche est relativement formalisée, très réductrice de la réalité. Il paraîtra peut-être dommageable que nous ayons poussé à l'extrême la démarche quantitative à partir d'informations relativement riches et qualitatives. La question que nous mettons ici à l'étude, qui nous paraît fondamentale pour l'élaboration d'une politique redistributive des services et équipements collectifs, est celle de la recherche de modes possibles de diffusion à rebours (remontant l'échelle sociale) - recherche sur les services, lieux de cette diffusion, et simultanément sur les facteurs entrant dans ces mécanismes. Ce travail est donc entrepris avec un esprit de système (avec des contraintes de temps assez limitées). Il représente l'amorce, par la voie de l'observation, d'une problématique plus qu'il ne vaut par les résultats concrets eux-mêmes.

La première partie de cette note présente les services, équipements et prestations étudiés. Le revenu et les facteurs qui lui sont comparés (les indicateurs construits artificiellement) ne sont pas les seuls sources de variation des fréquentations ou des taux d'attribution : le nombre ou l'âge des enfants, la catégorie de commune et le travail professionnel éventuel de la mère produisent des différences qui seront rapidement passées en revue dans cette partie.

La seconde partie est consacrée à la construction des indicateurs de synthèse, autrement dit à la présentation d'analyses multidimensionnelles réalisées sur trois corpus différents. Ces analyses peuvent être vues indépendamment du reste de la note.

La comparaison systématique entre le revenu et les indicateurs de synthèse fait l'objet de la troisième partie, comparaison du point de vue de l'amplitude des variations des fréquentations des services étudiés ou des taux d'attribution de prestations.

La quatrième partie fournit des analyses un peu plus détaillées du matériau disponible en ce qui concerne : les travailleuses familiales, les crèches, les centres aérés et l'allocation de logement.

I - PRESENTATION DES SERVICES, EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS ETUDIES. VARIATION DES TAUX DE FREQUENTATION SELON QUELQUES FACTEURS PARTICULIERS.

L'information traitée ici est tirée de l'enquête CNAF-CREDOC 1971. Les services, équipements et prestations retenus figurent au budget de l'action sociale des caisses d'allocations familiales ; ils constituent même la quasi-totalité des actions destinées aux familles. Toutefois ni le statut juridique ni le mode de financement des services en question ne sont pris en compte - ignoré des utilisateurs dans la plupart des cas. Outre les caisses, cela peut être les municipalités, les directions départementales des services de Sécurité Sociale... Seul importe ici la nature du service rendu, point de vue des utilisateurs. A ces rubriques s'ajoutent des informations sur la fréquentation des équipements sportifs.

Pour abréger, on parlera le plus souvent d'équipements collectifs. C'est évidemment un abus de langage puisqu'il s'agit de trois types d'action possibles : les services (travailleuses familiales, assistantes sociales par exemple), les équipements (centres aérés, centre social, maison familiale de vacances) et enfin certaines prestations affectées : bons vacances, allocation de logement. L'annexe I reproduit la partie des questionnaires qui concerne toutes les rubriques retenues. Le tableau 1 ci-après en fournit la liste.

L'enquête n'enregistrait pas seulement la fréquentation des équipements collectifs. La diversité des sujets traités ne permettait pas d'imposer aux enquêtés un relevé fastidieux des rythmes de fréquentation. L'information analysée est de type dichotomique : présence-absence de tel équipement ; la période de référence peut même varier selon les rubriques concernées : tantôt il n'y a pas de période du tout, par exemple on demande si la personne a été au moins une fois au centre social, si l'un des enfants a fréquenté une colonie de vacances... tantôt la périodicité est précisée : fréquentation quotidienne pour la cantine par exemple.

Réduite à la seule information "présence ou absence" de chaque équipement, la mesure obtenue ici est certainement biaisée. Une enquête spécialisée réduirait ces biais ou pourrait être conçue de façon à les contrôler en partie ; l'envergure de l'enquête exploitée ici ne laissait pas de place à l'expérience méthodologique dans ce domaine. Une première catégorie de biais prévisible tient à la relation inverse qui existe entre la probabilité de refuser la participation à l'enquête et le nombre de prestations touchées : on sait par exemple que le taux d'allocataires-logement est fortement surestimé ici. (46% contre 37% d'après les statistiques de la CNAF pour 1971). Une seconde catégorie de biais tient aux différences de perception des activités dans certaines couches de population : les différences d'ordre culturel sont certainement accentuées par une surestimation des activités dites culturelles précisément, perçues comme valorisantes (contacts et échanges, loisirs, activités artisanales...). Enfin, la terminologie employée dans les questionnaires est elle-même source d'erreur : un centre social par exemple est souvent perçu

Tableau 1

LISTE DES SERVICES, EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS ANALYSES
DONNEES MOYENNES RELATIVES AUX FAMILLES ALLOCATAIRES.

	TAUX D'ACCES MOYEN POUR L'ENSEMBLE DES FAMILLES ALLOCATAIRES		ELASTICITE APPROXIMATIVE PAR RAPPORT AU REVENU par U.C.
	Données non redressées	Données redressées	
<u>Centre social :</u>			
Ensemble des activités	34,4	30,3	-0.22
Services sociaux	29,2	25,0	-0.47
Garderie, enseignement ménager	11,0	8,8	-0.26
Loisirs, contacts	14,6	12,2	0.10
<u>Activités hors centre social :</u>			
Ateliers artisanaux	4,3	4,0	1.95
Loisirs	13,5	12,5	0.98
Information	27,0	24,8	0.67
<u>Vacances :</u>			
Equipement de vacances familiales collectives	10,5	9,3	1.20
Centres aérés	22,9	17,6	-0.30
Colonies de vacances	37,8	30,2	0.21
Bons de vacances	20,2	14,7	-1.04
Départ familial	65,1	67,3	0.52
<u>Travailleurs sociaux :</u>			
Travailleuses familiales	13,6	7,6	-0.65
Aide pour le paiement des heures des travailleuses familiales	7,5	4,3	-0.99
Permanence sociale	41,1	37,1	-0.46
Visite à domicile de l'assistante :			
- dans le cadre P.M.I.	32,9	28,9	-0.21
- dans d'autres circonstances	29,6	26,0	-0.59
<u>Equipement sportif :</u>			
<u>Piscine :</u>			
- Femme (1 fois au moins en 1970)	15,9	15,0	1.15
- Homme (1 fois au moins en 1970)	19,6	18,3	1.11
- Afné des enfants (1 fois/mois)	41,7	38,1	0.16
<u>Salle de sport :</u>			
- Femme (1 fois au moins en 1970)	6,3	6,1	2.29
- Homme (1 fois au moins en 1970)	5,6	5,8	1.47
- Afné des enfants (1 fois/mois)	28,4	26,3	0.20
<u>Sport de plein air :</u>			
- Femme (1 fois au moins en 1970)	7,0	7,2	2.36
- Homme (1 fois au moins en 1970)	12,9	13,0	1.41
- Afné des enfants (1 fois/mois)	17,9	16,4	0.46
<u>Divers :</u>			
Cantine	36,7	29,8	0.19
Allocation de logement	49,9	48,9	-0.68

comme le siège de services sociaux au sens restreint.

Mais ni l'objectif de l'enquête ni celui de cette note ne sont de fournir des estimations non biaisées du taux de fréquentation de tel ou tel équipement. On cherche à localiser les plus grandes sources de variation de ces fréquentations entre les familles interrogées et d'analyser leurs relations avec certains facteurs.

Quatre sources de différenciation des comportements sont rapidement analysées ici, afin de ne pas interférer avec l'analyse concernant le revenu et les indicateurs construits dans la partie suivante. Les données chiffrées, taux et tests de χ^2 , sont reportés en annexe, annexes II à VI. Les annexes fournissent, outre les résultats relatifs à chacun des facteurs retenus, des "croisements" sommaires tenant compte des différences de statut socio-culturel entre les familles (anticipant sur la définition de cet indicateur donnée au chapitre suivant) :

- . le nombre des enfants
- . l'âge de l'aîné
- . l'exercice ou non d'une activité professionnelle par la mère
- . la catégorie de commune.

C'est donc en fonction du nombre des enfants que les différences entre les familles sont les plus importantes et affectent un nombre maximum d'équipements. Des contraintes méthodologiques accentuent ces différences : quelques équipements intéressent chaque enfant pris individuellement et dans certains cas l'information analysée est individuelle (la fréquentation d'équipements sportifs n'intéresse que l'aîné des enfants), dans d'autres cas elle n'est disponible qu'au niveau du ménage (centre aéré, colonies de vacances). Les familles les plus nombreuses ont donc plus de chances d'avoir eu affaire à l'équipement en question. Ces réserves faites retenons quelques résultats :

- . les variations en fonction du nombre des enfants sont importantes, et presque les plus importantes, en ce qui concerne les services et équipements à élasticité-revenu négative. Seule exception : le taux de fréquentation des colonies de vacances est parmi les plus sensibles au nombre d'enfants (avec les réserves ci-dessus), mais augmente cependant lorsque le revenu croît.
- . lorsque le taux d'accès ou de fréquentation est fonction inverse du revenu, il est fonction directe du nombre d'enfants. Par exemple le taux de perception des bons vacances a une élasticité-revenu très faible (de l'ordre de -1) et augmente fortement selon le nombre des enfants. Les cinq rubriques dont nous disposons concernant les travailleurs sociaux obéissent à cette règle, avec des différences internes toutefois : le critère "nombre d'enfants" joue particulièrement dans le cas de la travailleuse familiale, beaucoup moins dans celui de l'assistante sociale.

Ainsi les actions en faveur des familles sont plus nettement orientées vers les familles nombreuses que vers les familles les plus pauvres. L'intervention des travailleurs sociaux obéit à cette règle, plus encore dans les années récentes. Cette observation a été faite par d'autres chercheurs, à propos d'actions particulières des caisses d'allocations familiales.

. la réciproque de la règle précédente est presque vérifiée : pour les équipements dont le taux de fréquentation augmente en fonction du revenu, on observe une diminution, dans la plupart des cas en fonction du nombre des enfants. En réalité, il est très rare d'observer une nette influence négative du nombre des enfants : si diminution il y a, elle est très faible. Par ailleurs, les activités les plus élastiques parmi celles étudiées ici ne sont peut-être pas très compatibles avec la charge d'une famille nombreuse ou tout simplement attire-t-elle davantage une clientèle jeune : ateliers artisanaux ou centre de loisir, activités sportives. En revanche, les obstacles financiers ne font pas de doute lorsqu'il s'agit du départ familial en vacances.

Les variations selon le nombre d'enfants sont telles qu'on devra en tenir compte dans la troisième partie.

L'âge de l'aîné des enfants vient en seconde position, du point de vue des variations qu'il opère sur les taux de fréquentation. Mais les raisons sont évidentes dans la plupart des cas : les six équipements intéressant les enfants ne peuvent être fréquentés à partir d'un certain âge. On n'insistera donc pas sur les écarts importants qu'on observe pour la cantine, le centre aéré, les colonies de vacances et les trois équipements sportifs. Reste les activités de loisir et contacts au centre social et les activités d'information hors centre social. Ces rubriques relativement hétérogènes (annexe I) comportent des activités de parents d'élèves, des services d'information professionnelle qui expliquent peut-être une participation plus fréquente de parents d'enfants déjà grands.

Les variations associées au travail professionnel des femmes contiennent deux dimensions : d'une part elles interfèrent avec le facteur revenu, les familles où la mère exerce une activité professionnelle ont un niveau de vie en moyenne plus élevé que les autres, même si les inégalités sociales sont plus grandes dans ce groupe (voir plus loin la construction d'un indicateur de statut socio-culturel, §.II). D'autre part l'activité professionnelle des femmes transforme profondément les modes de vie.

On doit tenir compte des différences de niveau de vie pour interpréter les différences en faveur des familles dont la mère travaille, en ce qui concerne :

- . le taux de départ familial en vacances
- . la fréquentation des équipements de vacances familiales collectives
- . la fréquentation des ateliers artisanaux
- . la participation à des activités de loisir hors cadre d'un centre social

Certaines modifications des modes de vie dues au travail des femmes reflètent la généralisation des rythmes de la vie active. Les très fortes différences concernant la cantine, pour le quotidien, les centres aérés et les colonies de vacances ne surprennent pas, laissant présager l'ampleur de la demande à prévoir pour ces équipements dans les années à venir.

Pourtant, à travers ces variations évidentes, il semble que ce soit toute une pratique du domaine collectif qui se transforme (surtout du côté des statuts plus bas), manifeste à la fois en ce qui concerne les

femmes elles-mêmes et en ce qui concerne leur famille (voir les équipements sportifs par exemple). En général la pratique des activités extérieures au foyer dans le domaine des loisirs, des contacts, des informations est beaucoup plus fréquente chez les femmes qui travaillent et les différences vues plus haut concernant les activités artisanales ou les activités de loisir ne tiennent certainement pas au revenu seul.

D'autres observations vont dans le même sens : les femmes qui exercent une activité professionnelle à l'extérieur ne "compriment" pas le temps consacré aux activités de loisir extérieures au domicile (*Benoît RIANDEY* (2-c)) ; elles ont une vie sociale (fréquentation d'amis ou spectacle) aussi dense que les autres et une participation associative nettement plus élevée (*Nicole TABARD* (2-b)) ; qui plus est, la participation des hommes à des associations est plus fréquente lorsque la femme travaille.

Les différences entre la région parisienne et la province (annexe III) sont les moins accentuées, elles reflètent d'ailleurs en partie des différences de revenu (le revenu par unité de consommation est d'environ 30% supérieur dans la région parisienne) ou des différences de conditions de vie bien connues, en matière de vacances par exemple. Cependant dans ce dernier cas il est révélateur que les différences soient si non résorbées du moins atténuées pour l'ensemble des familles dont le statut est supérieur à la moyenne, tandis qu'elles sont particulièrement importantes pour les autres catégories. Certains écarts ne s'expliquent pas par des questions de niveau de vie en particulier la différence, considérable, en faveur de la province, du pourcentage d'allocataires-logement.

Le caractère plus ou moins discriminant de l'ensemble des variables étudiées dans ce paragraphe ne vaut que pour cet échantillon. L'importance du facteur "nombre d'enfants" par exemple tient à ce que dans cette enquête les familles de 2, 3...5 enfants sont également représentées ce qui n'est évidemment pas le cas dans la population française.

Cette revue rapide impose de prendre en compte au moins ce facteur pour les comparaisons de la troisième partie. Un plus grand "découpage" de l'échantillon est impossible et d'après ces résultats ne se justifie pas.

II - CONSTRUCTION D'INDICATEURS LIES AU REVENU, AYANT DES CONTENUS DIFFERENTS.

On expose ici la façon dont sont construites des variables artificielles. Comme résumé de certaines informations qui se sont avérées avoir une influence sur la fréquentation des équipements.

Ce que nous appellerons le statut socio-culturel fournit l'exemple le plus suggestif. Cette variable est construite à partir des informations suivantes : la profession des ascendants du couple interrogé, le niveau d'instruction, l'âge de fin d'étude et la profession des deux conjoints eux-mêmes. Le degré de dépendance entre toutes ces informations est bien connu. Il n'est pas étonnant que leur analyse, par la méthode des correspondances, fournisse un axe dominant, variable résumant une très grande part systématique de cette information. Cet axe est l'indicateur de statut socio-culturel. On en retiendra deux (qu'on désignera dans les tableaux par les lettres a_1 et a_2 : le premier intégrant en plus des informations précédentes la participation à des associations.

Le second champ d'information a trait à la sociabilité des familles : fréquentation de parents et d'amis, sorties, promenades et participation à des associations. L'analyse de ces informations conduit aussi à un axe dominant exprimant la densité de la sociabilité et non le contenu (indicateur affecté de la lettre b).

Le troisième champ d'information est un ensemble d'attitudes à l'égard de la famille. L'axe résumant cette information s'interprète comme une opposition entre des attitudes de repli sur la famille et des attitudes ouvertes sur le monde extérieur. Toutefois on retiendra deux types d'indicateurs, le second (c_2) plus homogène résumant un sous-ensemble de l'information initiale.

Les indicateurs de type (b) et (c), quoique synthèses de données très différentes, sont d'une part étroitement liés au revenu ou au statut mais ils ont une autre signification commune, du point de vue de l'isolement ; l'indicateur b opère un classement des familles du point de vue de leur pratique effective, donc de leur degré d'isolement effectif. Les indicateurs c opèrent un classement à partir de réponses à des questions d'opinion sur le caractère plus ou moins exclusif des relations entre les membres de la famille.

On peut donc présumer l'existence d'un lien entre ces facteurs et la fréquentation des services et équipements collectifs. L'écueil de cette présentation tient en ce que la nature des données recueillies nous oblige à rester sur un plan assez formaliste tant du point de vue du contenu de ces facteurs, que de celui du repérage des services et équipements fréquentés eux-mêmes. Le formalisme peut être à l'origine des relations trouvées, elles-mêmes, en particulier des co-variations avec le statut.

Les indicateurs a_2 , b , c_2 sont de construction indépendante en ce sens que les variables dont ils sont la synthèse sont toutes différentes. Elles sont même de nature hétérogène : caractéristiques socio-économiques pour la première, données de comportement pour la deuxième, réponse à des questions d'opinion pour la dernière.

Le premier indicateur de statut socio-culturel a_1 a été construit au cours des premières exploitations de cette enquête. Il répondait au début au souci d'avoir un substitut du revenu, également mesurable mais plus fiable que celui-ci. On souhaitait résoudre un problème technique qui se pose à tous les statisticiens lors des dépouillements d'enquêtes : le revenu, mal mesuré et toujours sous-estimé, est tenu en suspicion à juste titre, mais d'autre part, il est particulièrement discriminant et ne peut être évacué. En outre son caractère quantitatif est précieux lors de l'analyse d'échantillons de petite taille où les "croisements" de variables sont limités. On conservera l'indicateur a_1 dans cette analyse. Le fait qu'il intègre des informations sur la participation à des associations interdit d'apprécier le rôle de celles-ci sur les fréquentations. D'où l'idée de construire un indicateur résumant plus strictement les caractéristiques socio-économiques et d'introduire par ailleurs un indicateur de sociabilité indépendant du précédent.

Ces variables artificielles sont décrites de façon plus détaillée ci-après. Pour ne pas augmenter le volume de cette note on ne donne pas la liste des questions analysées. D'autant que dans chacun des cas, un graphique donne la structure des réponses, façon plus éloquente de livrer l'information, puisqu'elle présente en outre les proximités mutuelles, donc le degré de liaison entre ces réponses.

a) *Le statut socio-culturel*

On ne s'intéresse ici qu'à l'indicateur construit pour le présent travail et qui exclut la participation à des associations (a_2). On peut se reporter à la référence (1) p. 401 pour la construction de l'indicateur incorporant ces informations (a_1).

Le terme de statut est employé au sens du langage courant, de position sur une échelle. Il s'agit de construire une variable unique dont la mesure au niveau de chaque famille soit une moyenne des différents types de caractères suivants :

- . la profession des ascendants paternels et maternels
 - . la profession
 - . l'âge de fin d'études
 - . le niveau d'instruction général et technique
- } des 2 conjoints

Autrement dit on utilise ici des phénomènes connus : l'hérédité sociale, l'homogamie, l'influence déterminante de la filière d'enseignement sur le statut socio-professionnel.

On ne s'étonnera pas du degré de dépendance entre ces huit variables ; chacune d'elle pourrait déjà être un indicateur de la position dans l'échelle sociale. Mais leur résultante est beaucoup plus robuste. Leur analyse (13) produit un axe d'inertie nettement dominant, dominance confirmée par la forme parabolique de la figure obtenue. La hiérarchie est d'autant moins ambiguë que la population est composée essentiellement de salariés (non fonctionnaires) urbains et ne comporte qu'exceptionnellement des indépendants. La position de chaque famille est mesurée comme une combinaison de ses caractéristiques vis-à-vis des huit variables ci-dessus. L'analyse détermine le coefficient de pondération relatif à chacune de ces huit variables.

Un des avantages de cette construction est de transformer en variable mesurable et unique, des données qualitatives et multiples. En outre la procédure de construction qui retient les liens entre les variables de base réduit la part aléatoire de chacune d'elles ; elle élimine en particulier les erreurs strictes.

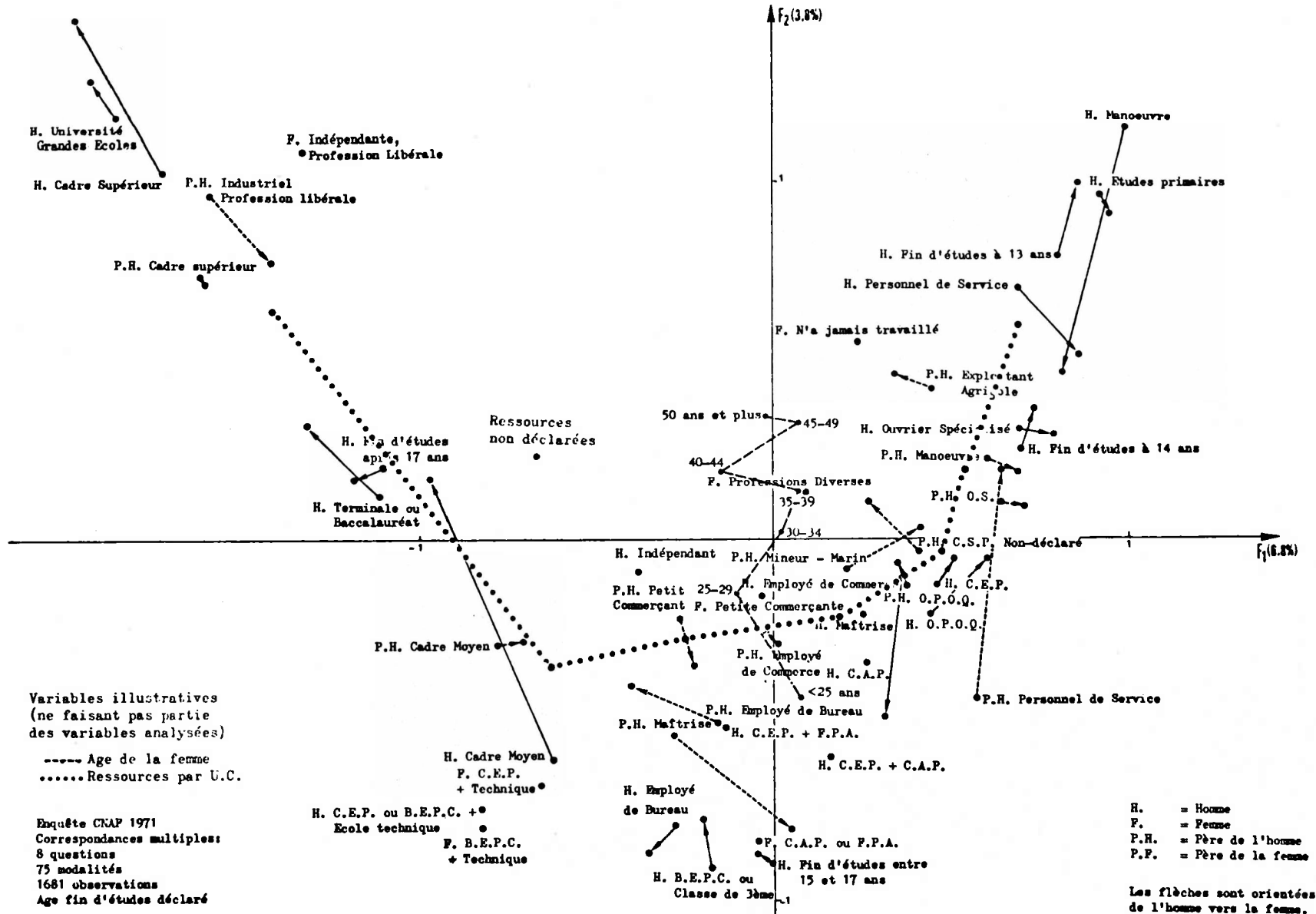
Toutes les informations analysées sont présentées sur le graphique 1 soit 75 variables (14) : on y retrouve sans surprise la hiérarchie des qualifications professionnelles des salariés, l'immobilité sociale tant entre les générations qu'entre les conjoints.

Il y a généralement parité entre les informations recueillies pour les hommes et pour les femmes. La nomenclature des niveaux d'instruction diffère légèrement du fait des inégalités entre homme et femme pour ce qui est des filières techniques. Pour ce qui est de la catégorie socio-professionnelle : les agents de maîtrise féminins, rares, ont été regroupés avec les ouvrières qualifiées et professionnelles, le poste "commerçants" ne concerne que les femmes - il y en a relativement peu puisque l'un des deux conjoints est salarié du régime général des C.A.F.. Lorsque les informations sont les mêmes pour les hommes et pour les femmes, les deux points correspondants sont reliés par un tiret terminé par une flèche du côté "femme". La direction des flèches est instructive : vers les hauts statuts, la même qualification pour la femme et pour l'homme correspond à des statuts différents pour la famille : le statut est plus élevé lorsque c'est la femme qui est cadre supérieur. C'est l'inverse aux statuts bas (exception faite pour les manoeuvres). Autrement dit les inégalités entre les familles de salariés sont plus grandes dans l'ensemble des familles dont la mère travaille que dans celui où elle est au foyer. La différence de salaire des hommes cadres

-
- (13) *Analyse factorielle des correspondances multiples. Cf. Ludovic LEBART : L'orientation du dépouillement de certaines enquêtes par l'analyse des correspondances multiples. Consommation n°2, 1975.*
- (14) *Chaque famille occupe une position précise dans le plan du graphique 1. L'espace des observations individuelles est présenté à l'annexe VII. L'axe F_1 est l'indicateur de statut socio-culturel (a_2). L'abscisse d'une famille sur cet axe est la mesure de son statut. Les abscisses négatives de valeur absolue élevée correspondent aux familles issues des statuts supérieurs ou ayant elles-mêmes un statut élevé ou un niveau d'instruction élevé, ou les trois à la fois : aux valeurs positives élevées se cumulent l'absence de scolarité, l'origine sociale modeste, les statuts les plus bas... Le sens de cet axe est arbitraire.*

Graphique 1

CORRESPONDANCE ENTRE LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU STATUT SOCIO-CULTUREL



supérieurs est en faveur de ceux dont la femme est elle-même cadre supérieur. Pour l'ensemble de la catégorie il y a peu de différences selon que la femme exerce ou non une activité professionnelle. Tandis que, plus on descend dans l'échelle sociale, plus la différence de statut des hommes s'accroît selon que la femme travaille ou non, différence en faveur du second cas.

Le graphique 1 met en évidence une très grande dissymétrie, presque une cassure entre les familles étudiées : d'un côté (droit) un ensemble très dense où figure toutes les qualifications d'ouvriers jusqu'aux agents de maîtrise inclus. Cet ensemble se prolonge par les employés de bureau, puis les cadres moyens (hommes). De l'autre les cadres supérieurs ou les couples dont la femme est cadre moyen. La conversion en variables mesurables de données qualitatives loin de produire un continuum, de restituer une image continue de la hiérarchie sociale, permet au contraire de comparer des distances comparables et de faire ainsi ressortir des discontinuités. La classe des couples de cadres supérieurs dont les ascendants sont eux aussi cadres supérieurs, professions libérales ou industriels, est particulièrement étanche. La figure est presque triangulaire opposant cette catégorie à toutes les autres, hiérarchisées entre deux pôles : le prolétariat et les classes moyennes.

L'image parabolique est celle que l'on obtient lorsque les données analysées se réduisent à une seule dimension. Cela peut arriver aussi dans d'autres cas. Cependant ici la dimension du statut est dominante. La forme parabolique est très lisible à l'annexe VII. Au graphique 1 on remarque que les catégories situées à l'intérieur de la parabole sont celles qui sont le moins caractéristiques de la position dans l'échelle sociale : les femmes qui n'ont jamais travaillé, par exemple, sont en proportion un peu plus élevée du côté des statuts les plus bas, mais la différence est ténue ; le pourcentage oscille autour de 16% dans les différentes catégories ; les ascendants "petits indépendants" sont du côté des classes moyennes, tandis que les ascendants "exploitants agricoles" sont plus nettement situés du côté droit : leurs enfants appartiennent (en moyenne) plus fréquemment à la classe ouvrière, voire à la frange la plus pauvre de cette classe.

On a projeté sur le graphique 1 une caractéristique qui ne fait pas partie des variables analysées : l'âge de la femme. Cette analyse fait ressortir un résultat fondamental. On remarque en effet sur le graphique 1 la disposition des classes d'âge le long de l'axe F_2 . Les familles les plus âgées occupent les deux extrémités de l'échelle sociale. La nomenclature socio-professionnelle classique n'est ainsi pas indépendante de l'âge : les cadres supérieurs représentent la catégorie la plus âgée parmi les salariés. Les ouvriers spécialisés et manoeuvres ne sont pas en moyenne les plus âgés, mais cette analyse "étire" l'échelle sociale, c'est son objectif. Le graphique 1 rend compte de ce que les familles les plus âgées sont d'un côté les plus aisées parmi les familles de cadres supérieurs, de l'autre les plus pauvres parmi les familles d'ouvriers spécialisés et de manoeuvres. Les inégalités sociales à l'intérieur d'une catégorie d'âge augmentent en fonction de l'âge de cette catégorie.

La procédure que nous avons utilisée paraît, à partir de ce résultat, particulièrement féconde. Aussi réductrice que soit une hiérarchie celle que nous obtenons ici est une reproduction moins imparfaite des inégalités sociales (dans cet ensemble de salariés, non fonctionnaires, rappelons-le), que ce que fournissent les nomenclatures usuelles. Les familles se projetant sur la partie extrême droite de F_1 sont le plus souvent des familles de manoeuvres et d'ouvriers spécialisés, mais une partie seulement de ces catégories : la frange la plus pauvre, d'origine la plus pauvre, sans instruction ; ce sont les plus âgées, n'ayant eu aucune chance de promotion sociale. Cette image instantannée fait apparaître la pauvreté comme résultat de l'exclusion progressive. A l'inverse, les familles se projetant sur la partie la plus à gauche de F_1 ne sont pas toutes les familles de cadres supérieurs, mais celles, parmi elles, dont le père (ou la mère) est sorti d'une grande école, dont un ascendant est ou a été industriel, profession libérale ou cadre supérieur. Si l'âge moyen est relativement élevé de ce côté de l'axe F_1 , comme à l'extrémité opposée, ses variations sont moins régulières : la frange supérieure des catégories supérieures est un peu plus jeune.

Cette constatation reste unidimensionnelle. Il est dommage de ne pouvoir faire ressortir des fractions de classe pour une analyse de l'accès à des services et équipements ayant, de la culture à l'assistance, des connotations très différentes. Ce traitement appliqué à un échantillon de salariés ne nous permet que d'"étirer" l'échelle sociale beaucoup mieux que ne le ferait le revenu par exemple (projeté sur le graphique 1 et qui ne différencie guère les catégories de statuts bas) puisqu'il intègre des éléments en amont de ces inégalités.

b) *Indicateur de sociabilité*

Cet indicateur a été construit antérieurement et est repris tel quel d'un travail publié (réf. 2-b). Nous rappelons brièvement son contenu. La sociabilité dont il est question se réduit aux éléments suivants :

- . fréquentation des ascendants et collatéraux
- . fréquentation d'amis
- . sorties, spectacles, promenades
- . appartenance à des associations

ensemble relativement pauvre, en particulier excluant les relations de voisinage, les services mutuels, etc... formes de sociabilité très dépendante de la classe sociale. En première analyse cette sociabilité peut se décrire en terme de densité d'une part, dans ce cas elle intéresse les quatre types retenus et s'exprime en terme de plus ou moins grande fréquence, et en terme de structure d'autre part : la fréquentation de la famille large s'oppose en particulier à l'appartenance à des associations. La densité est principalement liée à la position dans l'échelle sociale, la structure est particulièrement liée au cycle de constitution de la famille.

On retient ici comme indicateur la densité de sociabilité c'est-à-dire le premier axe de l'analyse, axe horizontal du graphique 2.

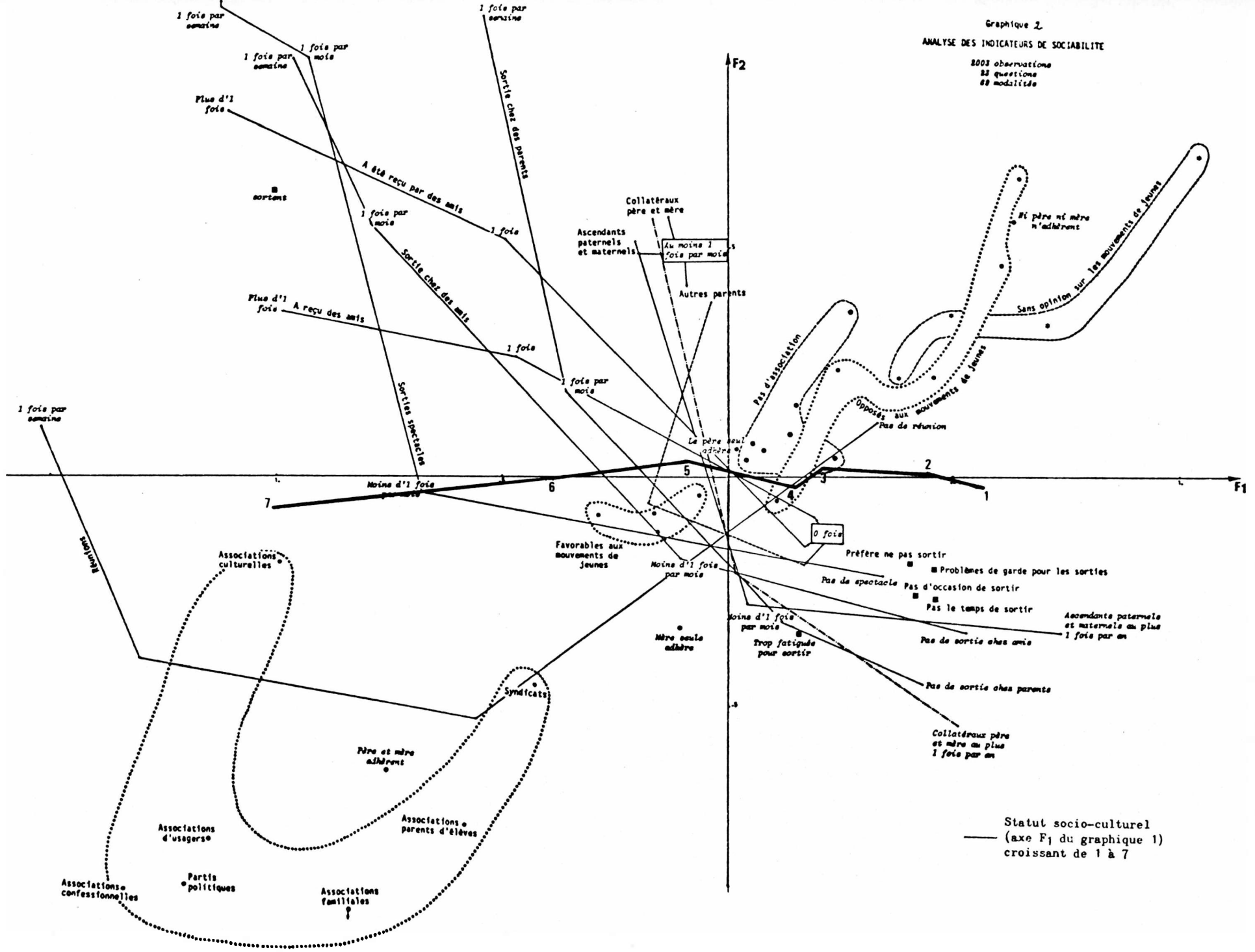
L'analyse des données de sociabilité s'est imposée du fait du caractère relativement discriminant de certaines d'entre elles, du point de vue de la fréquentation de services et équipements collectifs : lien entre l'appartenance à certaines associations et la fréquentation de colonies de vacances ou du centre aéré, lien (inverse) entre la fréquentation de la parenté large et l'intervention de travailleurs sociaux, lien entre les attitudes de repli sur la famille et la préférence pour les prestations en espèces plutôt qu'en nature (investissement et fonctionnement de services et équipements).

Cet indicateur de densité n'est qu'un instrument pour repérer des relations possibles entre la sociabilité et l'accès à certains équipements ; il est dépourvu d'acuité pour sélectionner les formes de sociabilité les plus discriminantes.

On suit sur le graphique 2 l'évolution de la fréquentation sur l'axe F_1 ; la densité de sociabilité croît de la droite vers la gauche : la non-fréquentation des ascendants et l'opposition aux mouvements de jeunes caractérisant l'isolement extrême, tandis qu'à l'opposé la fréquentation d'amis et la participation à des associations (spécialement professionnelles, d'usagers, culturelles) caractérisent la sociabilité la plus dense (aller à des réunions en particulier est un indicateur très significatif). Ni la fréquentation de la parenté, ni la non-participation à des associations ne sont très discriminantes du fait qu'elles sont majoritaires. La fréquentation de la parenté en particulier ne distingue que par la négative : la non-fréquentation des ascendants surtout caractérise l'isolement le plus extrême. Le cas est rare : 13% des femmes ayant encore leurs parents (ou l'un d'eux) ne les voient qu'exceptionnellement ou jamais. Cette coupure totale se situe dans les familles les plus pauvres.

Graphique 2
ANALYSE DES INDICATEURS DE SOCIABILITE

2003 observations
22 questions
88 modalités



c) *Indicateurs d'attitudes à l'égard de la famille : opposition autarcie-libéralisme moderniste.*

Il s'agit ici de variables construites à partir de questions d'opinion. Dans un travail antérieur (réf. 2-b) on avait analysé les réponses à des questions ayant trait à divers aspects de la vie familiale :

- . le mariage (indissolubilité, image)
- . l'activité professionnelle des femmes
- . la répartition des tâches dans le couple
- . la vie conjugale
- . la fécondité et la limitation des naissances
- . la socialisation et l'éducation des enfants

L'analyse multidimensionnelle de cette information faisait disparaître cette décomposition en thèmes tandis qu'apparaissaient d'autres tendances.

- 1) Une opposition entre des attitudes libérales et relativement modérées et des attitudes de repli sur la famille, attitudes n'impliquant aucun changement fondamental du point de vue de la constitution de la famille, qui forment le premier axe de cette analyse.

Cette opposition fait intervenir :

- . les relations intra-familiales du point de vue de leur caractère plus ou moins exclusif.
- . les relations entre la famille et le monde extérieur : participation à des partis, à des groupements pour les adultes comme pour les jeunes.
- . le travail des femmes, mais les attitudes extrêmes sur ce point ne contribuent pas à ce premier axe factoriel. On trouve une revendication du rôle traditionnel des femmes opposé à des attitudes relativement libérales en ce domaine.

Ce premier axe reproduit l'échelle sociale, avec du côté des familles les plus pauvres des attitudes de repli, d'autorité, la revendication de la femme au foyer ou du travail à faire "chez soi"... du côté des familles aisées les attitudes libérales modérées... le travail effectif des femmes n'entraîne de variations véritables des attitudes que dans les catégories aisées : chez celles qui travaillent le libéralisme peut faire place à des attitudes relativement non conformistes, tandis que les femmes au foyer sont assez nettement traditionnalistes.

- 2) Une opposition radicale et plus minoritaire faisant intervenir cette fois des éléments constitutifs de la famille : l'indissolubilité du mariage, la limitation des naissances, l'égalité entre les sexes (second axe factoriel). Dans cette opposition l'âge joue un rôle dominant. Ce facteur est encore plus discriminant lorsque la femme exerce une activité professionnelle; cependant la distance maximum n'est pas entre jeunes et moins jeunes mais entre les femmes les plus jeunes et celles ne travaillant pas et appartenant aux catégories supérieures.

C'est à la première dimension qu'on s'intéresse dans cette note.

On retient deux indicateurs pour ce troisième champ d'information : l'indicateur c_1 est le premier axe dont la signification est résumée ci-dessus. Il a l'inconvénient de l'hétérogénéité. Si sa signification dominante est une opposition entre le repli et l'ouverture, les attitudes à l'égard du travail féminin n'ont pas un lien direct avec cette interprétation. C'est pourquoi on a construit pour ce travail un second indicateur c_2 à partir d'un sous-ensemble des variables précédentes, un peu plus homogène, relevant des relations intra-familiales. Le graphique 3 présente l'information retenue et la structure des opinions émises dans le premier plan d'inertie. Le premier facteur est l'indicateur c_2 . Sa signification est encore ambiguë ; en effet, les connotations de l'ensemble de ses composantes ressortissent à des registres différents : à la fois au degré d'ouverture ou de fermeture dans les liens intra-familiaux ou les rapports à la société, à la fois à une affectation plus ou moins moderniste dans la conception des rapports interpersonnels. On observe bien le long du premier axe de la figure 3, de la gauche vers la droite, une conception de plus en plus exclusive des relations intra-familiales ; d'un côté une relative indépendance des membres de la famille : séparation possible pour les vacances (jusqu'à la séparation éventuelle des conjoints eux-mêmes), grande liberté laissée aux adolescents ; de l'autre côté une conception relativement autarcique de la famille, une dépendance étroite de ses membres.

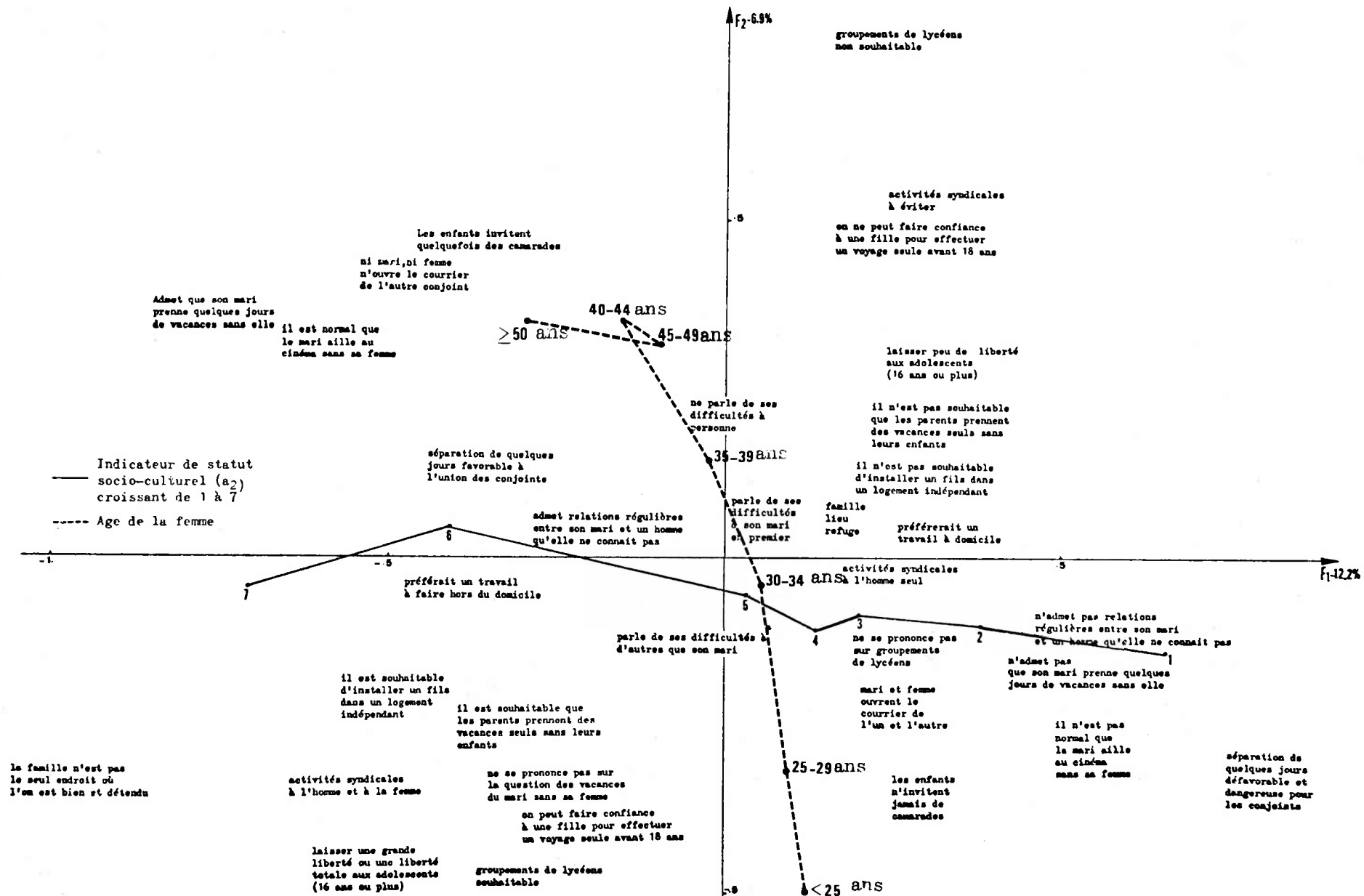
Il est courant qu'on prête aux familles les plus pauvres un plus grand traditionalisme. Il se pourrait que ce stéréotype ait à son origine une interprétation de réponses à des questions du genre ci-dessus où se manifeste un certain libéralisme des catégories aisées, adhésion à une conception moderniste des relations sociales, intra- et extra-familiales. Alors que les proximités intéressant les questions relatives à des problèmes plus fondamentaux du point de vue du devenir de la famille (questions qui n'ont pas été retenues pour cette analyse) : travail des femmes, fécondité et contraception, divorce, mettent en évidence un plus grand traditionalisme dans les classes aisées, s'opposant non aux plus pauvres mais aux plus jeunes des classes moyennes. L'amplitude de ces variations de l'indicateur c_2 retenu doit en partie au verbalisme moderniste qui fonctionne de façon cumulative avec les dispositions libérales. Il est intéressant de noter par exemple que l'opinion "une union sans enfant peut être réussie" est d'autant plus fréquente que sont élevées à la fois la fécondité réelle et la fécondité idéale. Mais la vision autarcique des relations intra-familiales à laquelle s'oppose le libéralisme ne doit pas (ou peu) au verbalisme. La relation avec ce qui se passe effectivement en pratique est trop nette pour qu'on se limite à cette seule interprétation.

En effet, cet indicateur "autarcie-libéralisme" est un peu le pendant, du point de vue des opinions, de l'axe de densité de sociabilité, construit à partir des pratiques réelles. Le parallélisme entre ces deux modes de classement concerne à la fois l'interprétation directe : plus ou moins grande autarcie, plus ou moins grand isolement et l'interprétation en terme de modernisme des opinions, de formalisme des relations sociales.

On notera en passant que ce sont les femmes les plus âgées qui s'expriment en faveur d'une certaine autonomie des conjoints.

Graphique 3

CORRESPONDANCE ENTRE LES ATTITUDES A L'EGARD DES RELATIONS FAMILIALES



Quelques comparaisons entre les variables retenues.

On a souligné au passage un lien étroit entre les indicateurs construits, on revient ici sur cette relation (15).

La première observation est le caractère dominant de l'indicateur que nous avons désigné sous le nom d'indicateur de statut socio-culturel, le mieux corrélé avec la plupart des variables étudiées comme le montre le tableau 2 :

- avec les repères de situation économique : ressources (y compris prestations familiales) ou ressources par unité de consommation (corrélations supérieures à 0.6),
- avec la densité de sociabilité ; on rappelle que dans cette densité le poids des associations et des relations informelles non familiales l'emporte sur la fréquentation de la parenté étendue,
- avec l'indicateur d'opinions (en dépit de la fragilité de ce type d'information) qui classe les femmes interrogées en fonction de leur perception des relations intra-familiales, de la vision la plus autarcique à la vision la plus libérale.

Les corrélations plus faibles concernant le revenu peuvent relever de deux systèmes d'interprétation :

- l'un relevant de la fiabilité de la mesure. En effet, toutes les variables de synthèse sont construites à partir d'un grand nombre d'informations et la procédure de construction en filtre la part systématique ; les erreurs : oublis, imprécisions, non pertinence des nomenclatures proposées dans les questionnaires (en particulier lorsqu'il s'agit du code professionnel, des diplômes), caractère plus ou moins suggestible dans la formulation des questions d'opinions, circonstances des interviews... bref tout ce qui peut relever de l'aléa est considérablement réduit. Devant ces synthèses très riches en information systématique, la variable revenu paraît pauvre même si pour la présente analyse, l'échantillon est limité aux déclarations complètes. S'il s'agissait de stricte mesure, la substitution d'une variable (le statut par exemple) à une autre moins fiable (le revenu) devrait entraîner une amélioration systématique des coefficients de corrélation avec tout autre grandeur. Ceci justifie le traitement identique et systématique d'une liste d'équipements, même si au niveau de chacun d'eux, l'information apportée est médiocre. La valeur des coefficients calculés par exemple n'est que relative.

(15) *Le sens des axes des variables construites est arbitraire. On a fait en sorte que les corrélations avec le revenu soient positives, ainsi :*

- . *pour le statut, la mesure croît lorsqu'on va des statuts les plus bas aux plus élevés.*
- . *pour la sociabilité la mesure croît lorsqu'on va de l'absence de sociabilité ou de fréquentation diverse vers la sociabilité la plus dense.*
- . *pour la variable d'autarcie la mesure croît des attitudes les plus repliées sur la famille aux attitudes les plus ouvertes et les plus libérales.*

Tableau 2

COEFFICIENTS DE CORRELATION ENTRE LES DIFFERENTS INDICATEURS (1)

	Nombre d'enfants	Nombre d'UC	Log (R+PF)	Log [(R+PF)/UC]	Statut n.c. associa- tions a ₂	Statut y.c. associa- tions a ₁	Sociabi- lité b	Autarcie- libéralis- me c ₂
Nombre d'enfants	1							
Nombre d'unités de consommation	0.74	1						
Log (ressources totales y compris P.F.)	0.08	0.16	1					
Log (ressources totales par U.C.)	-0.28	-0.31	0.88	1				
a ₂ Statut socio-culturel n.c. associations	-0.13	-0.07	0.64	0.65	1			
a ₁ Statut socio-culturel y.c. associations	-0.13	-0.06	0.64	0.65	0.95	1		
b Indicateur de sociabilité	-0.11	-0.06	0.38	0.39	0.49	0.58	1	
c ₂ Indicateur d'autarcie- libéralisme	-0.06	0.01	0.36	0.34	0.44	0.45	0.39	1
c ₁ Premier axe des attitudes à l'égard de la famille	-0.08	-0.04	0.42	0.43	0.48	0.49	0.39	0.67

(1) 876 familles dont l'aîné des enfants a au moins dix ans, et dont les ressources ont été déclarées.

- l'autre relevant de la pertinence. On peut considérer par exemple que le contenu socio-économique du revenu est moins riche que celui du statut socio-culturel. Ou que ces deux grandeurs sont deux composantes d'une dimension plus discriminante, appelons-la le pouvoir social, qu'elles représentent de façon inégale.

Le lien entre le nombre d'enfants et le statut économique apparaît nettement au tableau 2 ; bien qu'un coefficient de corrélation linéaire soit impropre pour en rendre compte : si la relation est positive et à peu près monotone entre le nombre d'enfants et le revenu par ménage, ce n'est pas tout à fait le cas avec le revenu par unité de consommation et plus du tout avec le statut. La relation positive avec les ressources par ménage tient à ce que d'une part ces ressources comportent des prestations précisément liées au nombre des enfants, d'autre part les familles les plus nombreuses sont aussi les plus anciennes ; le revenu est le résultat pour une part de promotion professionnelle, même si cette composante est très inégale selon les classes sociales - on a vu que la catégorie des cadres supérieurs est en moyenne la plus âgée parmi les salariés, facteur d'hétérogénéité des catégories socio-professionnelles usuelles qui mériterait d'être contrôlé.

Les ressources par unité de consommation sont assez régulièrement liées (inversement) au nombre des enfants. Les familles les plus pauvres sont aussi les familles les plus nombreuses. On note cependant une remontée (très légère) du nombre moyen d'enfants dans la catégorie la plus aisée. Mais c'est certainement en fonction du statut socio-culturel que l'évolution du nombre d'enfants respecte le mieux la répartition bien connue : décroissance du nombre d'enfants des statuts bas aux statuts moyens, puis remontée vers les statuts élevés. Un coefficient de corrélation linéaire ne peut rendre compte de la relation véritable existante.

III - RESULTATS DES COMPARAISONS ENTRE LE REVENU ET LES VARIABLES CONSTRUITES.

On comparera entre eux tous les indicateurs précédents : les différentes expressions du niveau de vie, les indicateurs de statut socio-culturel, la densité de la sociabilité et les indicateurs d'attitudes à l'égard de la famille. Les comparaisons porteront sur :

- l'amplitude des variations qu'opèrent ces facteurs sur les taux de fréquentation,
- le sens de ces variations à revenu égal.

Retenons que toutes ces variables peuvent être considérées comme différents critères de classement des familles, tous très corrélés entre eux. On s'attend à ce qu'ils produisent des variations de même sens, avec des corrélations plus ou moins bonnes.

- a) Le tableau 3 est une première forme de présentation des résultats. Pour chaque indicateur les familles sont réparties en deux catégories, les A ont une valeur inférieure à la médiane de l'indicateur, les B une valeur supérieure. Les huit couples de classes A et B sont évidemment différents, mais correspondent tous à un découpage de l'échantillon par moitié. Le tableau 3 fournit les couples de taux de fréquentation obtenus avec les huit modes de classement et dans chaque cas la valeur du test du χ^2 . Cette présentation ne tient pas compte des sources de variation décrites dans la première partie, sauf l'âge de l'aîné des enfants : l'échantillon est réduit aux familles dont l'aîné a au moins 10 ans pour les équipements sportifs, le centre aéré, les colonies de vacances et la cantine.
- b) L'annexe VIII fournit les coefficients de corrélation usuels calculés cette fois de façon à tenir compte des variations importantes dues à la taille de la famille (1ère partie). Les coefficients de corrélation entre le taux de fréquentation et chaque indicateur sont calculés séparément pour les familles de 1 ou 2, 3, 4, 5 enfants et plus, soit quatre coefficients distincts. C'est leur moyenne qui figure à l'annexe VIII. Cette moyenne ne figure pas lorsque les quatre coefficients sont de signes différents. L'unicité du signe peut être considérée comme un test de signification statistique.
- c) Le tableau 4 illustre directement le sens des variations dues à chaque indicateur. Il permet de juger pour chaque équipement si à revenu égal le taux de fréquentation croît ou décroît en fonction de l'indicateur concerné. Dans ce cas, force a été de recourir à un modèle.

Les paramètres F du tableau 4 correspondent à un test classique d'analyse de la covariance. Il permet de juger du degré de signification statistique des résultats : le résultat intéressant pour l'objet de cette étude est le décalage des taux de fréquentation, à revenu égal, quand augmentent les valeurs de l'indicateur étudié ; ordonnées selon chaque indicateur, les familles sont en effet réparties en quatre classes, on cherche à comparer les taux de fréquentation lorsqu'on prend dans chacune de ces quatre classes, des familles ayant approximativement le

Tableau 3 - TAUX DE FREQUENTATION DES SERVICES ET EQUIPEMENTS

	RESSOURCES PAR FAMILLE			RESSOURCES y.c. prestations familiales par famille			RESSOURCES y.c. prestations familiales par U.C.			STATUT SOCIO-CULTUREL						INDICATEUR DE SOCIABILITE			INDICATEUR D'ATTITUDE A L'EGARD DE LA FAMILLE (AUTARCIE - LIBERALISME)											
										y.c. associations			n.c. associations						Tous thèmes réunis			Relations intra-familiales seules								
	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2			
Centre social :																														
Ensemble des activités	37	32	3,1	36	33	1,3	39	30	15,5	37	32	4,4	36	33	0,8	33	36	1,2	34	35	0,0	31	38	6,1	34	35	0,0	31	38	6,1
Services sociaux	33	25	13,2	33	26	8,6	36	23	31,4	34	24	18,7	33	25	10,1	30	29	0,3	31	28	1,3	28	30	0,9	31	28	1,3	28	30	0,9
Garderie, enseignement ménager	12	10	0,4	11	11	0,0	12	10	1,6	11	11	0,0	10	12	0,5	9	13	7,3	10	12	3,0	9	13	5,7	10	12	3,0	9	13	5,7
Loisirs, contacts	13	17	5,2	12	17	6,7	15	15	0,0	13	17	4,8	12	17	7,0	11	18	13,4	13	17	5,6	11	19	17,9	13	17	5,6	11	19	17,9
Activités hors centre social :																														
Ateliers artisanaux	2	7	26,5	2	7	22,5	2	7	21,7	1	7	34,2	1	7	33,2	2	7	29,7	2	7	27,1	2	7	24,5	2	7	27,1	2	7	24,5
Loisirs	9	18	31,3	8	19	38,4	9	18	23,8	7	20	48,9	8	19	39,2	9	18	30,8	8	19	41,4	8	19	37,7	8	19	41,4	8	19	37,7
Information	21	34	33,8	20	34	38,1	23	31	13,6	20	34	40,6	22	33	24,0	17	38	90,1	22	32	17,2	21	33	29,1	22	32	17,2	21	33	29,1
Vacances :																														
Equipements de vacances familiales collectives	6	15	38,4	6	15	36,1	5	16	42,8	3	18	85,6	4	17	69,9	5	16	52,8	6	15	35,4	6	15	29,8	6	15	35,4	6	15	29,8
Centres aérés	(1) 38	27	10,1	38	27	9,4	35	28	4,0	36	27	8,6	36	26	9,6	33	31	0,4	32	32	0,0	31	32	0,1	32	32	0,0	31	32	0,1
Colonies de vacances	(1) 52	66	18,2	50	67	24,9	56	65	7,5	56	64	6,2	56	64	5,6	56	63	4,4	50	71	36,3	51	67	21,2	50	71	36,3	51	67	21,2
Bornes de vacances	28	13	53,9	25	15	21,3	31	9	114,8	26	14	36,7	27	13	51,7	24	16	16,5	22	18	4,7	21	19	0,6	22	18	4,7	21	19	0,6
Départ familial	51	79	136,8	52	78	113,6	51	80	140,9	51	79	137,8	53	78	102,5	56	74	54,5	57	73	42,7	60	70	16,8	57	73	42,7	60	70	16,8
Travailleurs sociaux :																														
Travailleuses familiales	17	10	14,3	16	12	5,3	18	9	24,4	16	11	7,2	16	11	8,8	14	13	0,3	14	13	0,1	12	15	2,2	14	13	0,1	12	15	2,2
Aide pour le paiement des heures de travailleuses familiales	11	4	28,0	10	5	14,7	11	4	30,0	9	6	7,1	10	5	14,4	8	7	1,0	9	6	3,1	7	8	0,3	9	6	3,1	7	8	0,3
Permanence sociale	47	35	22,8	46	37	12,4	50	32	54,8	48	34	32,1	49	33	39,2	43	39	2,2	42	40	0,8	39	44	4,0	42	40	0,8	39	44	4,0
Visite à domicile de l'assistante :																														
- dans le cadre P.M.I.	34	32	1,3	35	31	1,9	35	31	2,0	34	32	0,3	34	32	0,7	31	34	1,4	33	33	0,1	35	31	3,3	33	33	0,1	35	31	3,3
- dans d'autres circonstances	34	25	14,8	33	26	8,5	37	22	41,8	38	21	53,2	37	22	46,3	32	27	3,6	32	27	3,6	30	29	0,3	32	27	3,6	30	29	0,3
Equipements sportifs :																														
Piscine :																														
- Femme (1 fois au moins en 1970)	9	23	50,4	10	22	45,2	9	24	65,4	8	24	72,7	9	24	66,8	10	22	46,2	9	23	54,0	11	21	30,9	9	23	54,0	11	21	30,9
- Homme (1 fois au moins en 1970)	12	27	51,1	13	26	41,7	11	28	67,1	12	27	51,5	13	26	41,1	12	27	56,7	14	26	36,0	15	24	17,8	14	26	36,0	15	24	17,8
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	(1) 54	62	4,7	55	61	2,7	53	65	12,4	54	63	6,9	53	65	10,9	53	63	8,5	55	62	3,7	55	61	2,7	55	62	3,7	55	61	2,7
Salle de sport :																														
- Femme (1 fois au moins en 1970)	2	11	57,1	2	11	46,7	2	11	57,3	1	12	80,2	1	12	69,3	1	12	71,4	3	10	26,3	4	9	15,1	3	10	26,3	4	9	15,1
- Homme (1 fois au moins en 1970)	3	8	15,3	4	8	11,3	3	9	23,1	2	9	36,7	3	9	26,5	2	9	35,4	4	8	12,5	5	7	2,4	4	8	12,5	5	7	2,4
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	(1) 38	43	2,2	38	42	1,4	37	45	6,2	33	49	21,8	34	49	20,5	33	47	16,3	38	44	2,9	36	44	5,7	38	44	2,9	36	44	5,7
Sport de plein air :																														
- Femme (1 fois au moins en 1970)	2	12	62,3	3	12	49,3	2	12	65,7	1	13	96,4	1	13	92,8	2	12	54,3	3	11	38,3	4	11	29,1	3	11	38,3	4	11	29,1
- Homme (1 fois au moins en 1970)	7	19	43,4	8	19	41,5	7	19	54,1	4	22	105,5	5	21	82,1	6	20	74,7	8	18	30,0	9	17	21,0	8	18	30,0	9	17	21,0
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	(1) 24	30	3,2	25	29	1,5	25	31	3,6	22	33	12,5	23	33	10,6	21	33	15,8	24	32	6,6	23	31	5,5	24	32	6,6	23	31	5,5
Divers :																														
Cantine	(1) 38	53	17,2	39	52	13,4	41	53	10,5	44	49	2,6	44	49	1,5	43	49	3,5	42	51	7,4	42	50	4,1	42	51	7,4	42	50	4,1
Allocation de logement	65	35	136,2	61	39	74,7	61	39	77,3	60	40	58,2	58	41	45,9	56	44	20,7	55	44	18,9	56	44	20,7	55	44	18,9	56	44	20,7

Source : Enquête CNAF 1971, Sous-échantillon des familles allocataires dont les ressources sont déclarées.

Les lettres A et B correspondent à une partition de l'échantillon selon les valeurs croissantes de l'indicateur correspondant (en colonne), en classe d'effectifs égaux. La coupure est donc la médiane.

Les valeurs maxima des χ^2 en ligne sont soulignées en traits pleins pour les équipements à élasticité positive, en tirets pour les autres.

(1) Sous-échantillon de familles dont l'aîné des enfants a de 10 à 24 ans.

Tableau 4

AJUSTEMENT DES TAUX DE FREQUENTATION EN FONCTION DU REVENU PAR U.C.

$$t = \alpha \text{Log}(R+PF/UC) + \beta$$

Résultats pour cinq types de stratification de l'échantillon des familles de 3 ou 4 enfants

Chaque stratification correspond à un des indicateurs construits dans la deuxième partie. Les ménages classés en fonction de cet indicateur sont répartis en 4 strates d'effectifs égaux. Le paramètre α est une moyenne des paramètres analogues à α calculée pour les 4 strates. La quantité F est d'autant plus grande que les décalages entre les strates sont plus significatifs.

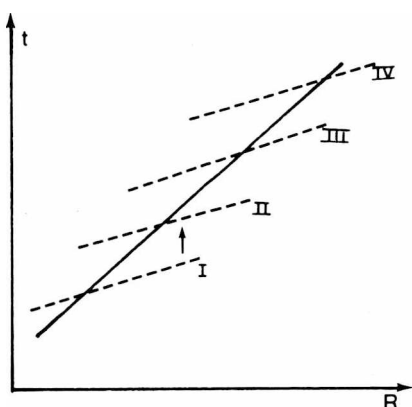
	α	STATUT SOCIO-CULTUREL				INDICATEUR DE SOCIABILITE		INDICATEUR D'ATTITUDE A L'EGARD DE LA FAMILLE			
		y.c. ASSOCIATIONS		n.c. ASSOCIATIONS		a_3	F_3	TOUS THEMES REUNIS		RELATIONS INTRA-FAMILIALES SEULES	
		a_1	F_1	a_2	F_2			a_4	F_4	a_5	F_5
Centre social :											
Ensemble des activités	-0.23	-0.25	0.1	-0.28	0.4	-0.29	3.6	-0.30	3.4	-0.28	<u>5.2</u>
Services sociaux	-0.33	-0.27	0.8	-0.30	0.2	-0.36	0.7	-0.39	3.0	-0.37	<u>3.7</u>
Garderie, enseignement ménager	-0.10	-0.20	4.4	-0.20	4.6	-0.16	<u>8.3</u>	-0.15	4.2	-0.12	<u>2.2</u>
Loisirs, contacts	0.02	-0.11	3.7	-0.12	3.8	-0.07	<u>7.2</u>	-0.03	1.3	-0.01	1.3
Activités hors centre social :											
Ateliers artisanaux	0.18			0.10	8.1	0.14	<u>10.1</u>	0.14	6.3	0.15	7.2
Loisirs	0.29	0.13	12.5	0.11	16.0	0.18	<u>27.0</u>	0.16	<u>28.3</u>	0.23	17.4
Information	0.52	0.33	4.7	0.34	4.5	0.30	<u>30.3</u>	0.42	3.2	0.48	1.3
Vacances :											
Equipelement de vacances familiales collectives	0.26	0.03	<u>28.2</u>	0.06	21.3	0.17	17.8	0.19	7.2	0.21	10.6
Centres aérés	-0.35	-0.17	4.8	-0.11	<u>8.4</u>	-0.36	0.0	-0.31	0.5	-0.39	1.4
Colonies de vacances	0.20	0.07	2.6	0.05	3.1	0.11	4.9	-0.05	14.3	0.06	<u>18.6</u>
Bons de vacances	-0.44	-0.27	<u>9.2</u>	-0.28	8.6	-0.38	6.0	-0.44	0.0	-0.45	0.7
Départ familial	0.76	0.50	<u>15.4</u>	0.58	7.2	0.65	11.8	0.68	4.3	0.74	0.9
Travailleurs sociaux :											
Travailleuses familiales	-0.14	-0.20	1.9	-0.18	0.9	-0.15	0.2	-0.20	<u>5.1</u>	-0.17	4.6
Aide pour le paiement des heures des travailleuses familiales	-0.11	-0.12	0.1	-0.11	0.0	-0.11	0.1	-0.12	0.2	-0.12	<u>1.8</u>
Permanence sociale	-0.33	-0.17	5.3	-0.15	0.2	-0.37	1.0	-0.34	0.0	-0.39	<u>6.3</u>
Visite à domicile de l'assistante :											
- dans le cadre P.M.I.	-0.03	-0.00	0.2	0.02	0.2	-0.06	1.0	0.01	0.9	-0.01	<u>1.2</u>
- dans d'autres circonstances	-0.31	-0.07	<u>14.6</u>	-0.09	13.0	-0.29	0.8	-0.29	0.5	-0.33	0.6
Equipements sportifs :											
Piscine :											
- Femme (1 fois au moins en 1970)	0.32	0.14	11.4	0.13	12.7	0.23	13.9	0.20	<u>15.7</u>	0.27	7.0
- Homme (1 fois au moins en 1970)	0.39	0.32	1.9	0.35	0.6	0.32	<u>7.7</u>	0.34	<u>2.7</u>	0.37	2.1
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	0.41	0.41	0.0	0.43	0.0	0.36	<u>1.8</u>	0.39	0.1	0.39	0.6
Salle de sport :											
- Femme (1 fois au moins en 1970)	0.28	0.15	16.1	0.14	18.7	0.21	<u>20.9</u>	0.21	15.3	0.26	1.9
- Homme (1 fois au moins en 1970)	0.18	0.12	3.2	0.12	3.0	0.13	<u>8.1</u>	0.15	2.9	0.17	0.2
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	0.10	-0.16	<u>8.5</u>	-0.15	7.9	-0.01	<u>7.3</u>	0.06	0.5	0.08	0.6
Sport de plein air :											
- Femme (1 fois au moins en 1970)	0.41	0.21	30.6	0.18	<u>42.5</u>	0.32	27.6	0.34	11.4	0.36	16.6
- Homme (1 fois au moins en 1970)	0.49	0.21	<u>33.4</u>	0.25	25.9	0.37	31.1	0.45	2.0	0.45	5.5
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	0.21	0.03	4.8	0.14	0.6	0.13	3.7	0.07	<u>7.3</u>	0.13	4.9
Divers :											
Cantine	0.17	0.21	0.2	0.15	0.0	0.21	0.9	0.09	1.7	0.21	<u>1.9</u>
Allocation de logement	-0.62	-0.28	<u>26.9</u>	-0.35	16.5	-0.51	13.0	-0.53	5.3	-0.58	3.1

1 - calculs restreints au sous-échantillon des familles dont l'aîné des enfants a au moins 10 ans.

même niveau de vie. Y-a-t-il ou non décalage ? Si oui quel est son sens (s'il renforce ou contrarie l'influence du revenu) ? Quelle est son amplitude ?

Il est regrettable de devoir recourir à un modèle, impliquant une certaine forme des variations existantes ; mais il est aussi difficile dans le cas présent de s'en passer : d'une part on ne peut répartir un échantillon limité en un nombre acceptable de catégories permettant le contrôle simultané du revenu et de l'un des indicateurs étudiés ; d'autre part si ce découpage était matériellement possible, il faudrait cependant inventer un résumé du résultat des comparaisons établies entre les catégories appropriées. On pourrait, avec un peu plus de temps, trouver des procédures de comparaison moins réductrices que celle utilisée ici, inspirées de la présentation du tableau 3, la plus naturelle ; mais le résultat final serait quand même un très petit nombre de paramètres.

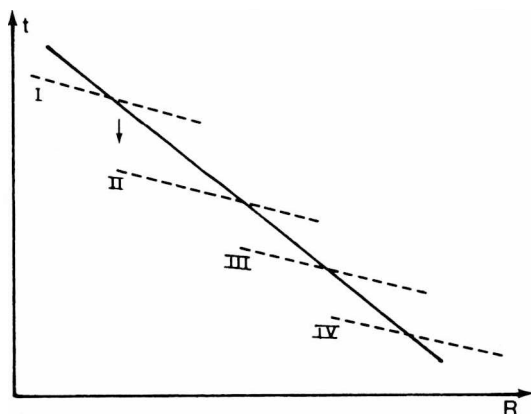
Prenons l'exemple du statut socio-culturel et comme équipement : les maisons familiales de vacances. Pour l'ensemble des familles, le taux de fréquentation t augmente en fonction du revenu R , le paramètre



d'ensemble donné au tableau 4 est positif : 0.26. Quand on répartit les familles en quatre classes selon les valeurs de l'indicateur de statut socio-culturel, la relation entre t et R toujours positive a_1 , à l'intérieur de chacune des quatre classes, une amplitude moins grande : $a_1 = 0.03$, en supposant que les ajustements soient parallèles. A ressources égales les taux de fréquentation sont décalés vers le haut lorsque le statut croît. Le statut joue dans le même sens que le revenu ; il

renforce dans ce cas les inégalités d'accès. La relation entre t et R est ainsi réduite à la forme illustrée ci dessus. La relation calculée sur l'ensemble est résumée par la droite en trait plein ; elle a une pente plus forte que les droites relatives à chacune des classes de statut, qui figurent en tirets.

Prenons un exemple illustrant le cas inverse d'un service dont le taux décroît lorsque le revenu augmente : la visite à domicile de l'assistante sociale. La pente de l'ajustement effectué sur l'ensemble des familles étudiées est supérieure en valeur absolue ($\alpha = -0.31$) à celle obtenue pour chaque catégorie de statut ($a_1 = -0.07$). Le décalage se produit en sens inverse.



Mais le résultat est le même que précédemment ; dans les deux exemples choisis le statut est un mode de classement plus inégalitaire que le revenu, jouant dans le même sens que ce dernier.

Une remarque importante doit-être faite avant d'interpréter les résultats : s'il n'y avait entre le revenu et le statut que des différences ayant trait à la précision de la mesure, la mesure du statut comportant moins d'erreurs que celle du revenu (ces erreurs ne dépendant pas des services et équipements concernés), alors les inégalités des taux de fréquentation en fonction du statut seraient plus grandes que celles en fonction du revenu : l'amplitude des variations serait plus importante lorsque le statut est substitué au revenu comme critère de classement des familles (tableau 3), ou les coefficients de corrélation supérieurs en valeur absolue (annexe VIII), ou les pentes a_1 et a_2 seraient inférieures à la pente α (tableau 4) pour chaque service ou équipement. (Sans insister sur la technique, notons que l'emploi de la méthode des moindres carrés, conduit aux configurations de la page 29, lorsqu'il n'y a pas de décalage significatif).

Le caractère systématique du traitement adopté dans cette première partie est fondamental pour notre propos même s'il paraît une réduction très grossière ; il l'est d'ailleurs à d'autre titre que ce qui tient à l'utilisation d'un modèle :

- du fait par exemple que l'on traite de façon similaire tous les équipements, services et prestations disponibles sans tenir compte de caractères spécifiques qui justifieraient la prise en compte de variables pour chacun d'eux à commencer par celles mises en évidence dans la première partie et chiffrées dans les annexes II à VI. Si le temps l'avait permis on aurait pu chercher à affiner l'analyse, bien que la taille de l'échantillon ne permette pas un découpage trop fin. Il est certain que les services comparés ont des sources de variation différentes : le taux de perception de l'allocation de logement dépend du statut d'occupation, lequel a ses sources de variation propres. La fréquentation de certains équipements de vacances (et pas seulement le centre aéré) dépend étroitement de l'exercice d'une activité professionnelle par la mère (annexe II). Or le seul élément dont nous ayons tenu compte de façon systématique est le nombre des enfants, variable la plus discriminante ici (cf. annexes IV à VI) et, pour les seuls équipements pour lesquels ce facteur est évident : l'âge de l'aîné des enfants.
- du fait qu'on utilise des variables de synthèse, sans se préoccuper de leurs éléments les plus "actifs" dans les relations directes ; c'est une perte d'information. On applique ici la démarche classique habituellement réservée au revenu, à des indicateurs beaucoup plus riches que celui-ci et qui relèveraient d'autres approches ; cette étape devrait préparer à un retour aux éléments constitutants ; elle est impossible ici, faute de temps. Par exemple on réduit toutes les composantes de la sociabilité : fréquentation d'amis, sorties, adhésion à des associations à une seule variable, mesurable, dont on testera le pouvoir discriminant sans chercher à comparer entre elles les composantes qui la constituent ; alors qu'on sait, de travaux antérieurs, que toutes ne produisent pas les mêmes variations (qu'il y a par exemple de grandes différences entre les adhérents d'associations familiales ou religieuses et ceux d'associations de parents d'élèves ou plus encore les syndiqués). Il est bien évident que la construction même de ces indicateurs est une réduction, un expédient permettant de soumettre au même traitement statistique tous les services et équipements disponibles pour leur comparer la variable classique, le revenu ; elle ne se justifie que dans le cadre de cette comparaison.

Les inégalités d'accès aux services et équipements étudiés sont-elles plus manifestes lorsque le statut socio-culturel est substitué au revenu ?

En comparant les tableaux 3 et 4 et l'annexe VIII, pour une lecture globale au niveau des 28 services et équipements (17), on observe la hiérarchie suivante :

- l'indicateur de statut socio-culturel qui intègre la participation à des associations vient largement en tête. Il fournit un mode de classement beaucoup plus inégalitaire, du point de vue des fréquentations, que la variable n'intégrant pas les informations sur les associations. Cette dernière variable vient en général en seconde position.
- le degré de sociabilité a un pouvoir discriminant comparable à celui des ressources par famille (avec ou sans les prestations familiales)
- enfin les indicateurs d'attitudes à l'égard de la famille conduisent à des inégalités de fréquentation nettement moins importantes que tous les facteurs précédents.

C'est le résultat qui paraissait le plus probable. On pouvait même s'attendre à de plus grandes différences concernant la seconde expression du statut (celle ne comprenant pas les associations). Le seul fait que cette variable soit une mesure de la position dans l'échelle sociale plus fiable que le revenu devrait entraîner une amélioration systématique des corrélations calculées pour tous les services et équipements étudiés. Le fait qu'elle soit plus pertinente intégrant des informations d'ordre culturel qui ne sont pas nécessairement liées au revenu mais sont liées au pouvoir social pourrait renforcer encore cette tendance. On pourrait s'attendre à ce qu'un statut socio-culturel plus élevé s'accompagne d'un taux de fréquentation plus important, à revenu égal, pour les équipements à élasticité positive et inversement à un taux plus faible pour les autres. Ce n'est cependant pas tout à fait ce qui se passe. Cette logique très simple n'est pas compatible avec les résultats lorsqu'on les examine plus attentivement.

(17) La lecture du tableau 3 doit tenir compte d'un défaut de cette présentation simple. Le nombre des enfants n'étant pas contrôlé il en résulte une surestimation de l'amplitude des variations attribuées au revenu par unité de consommation du fait que simultanément :

- le nombre d'enfants est en relation inverse avec le revenu par unité de consommation. Dans la bande du tableau 3 correspondant au revenu par U.C. il y a donc davantage de familles nombreuses en A qu'en B.
- le nombre des enfants et le revenu ont des influences contraires sur le taux de fréquentation.

Revenu et nombre d'enfants contribuent donc de façon cumulative soit à renforcer les taux en A par rapport à B lorsqu'il s'agit de services à élasticité négative, soit à les réduire dans le cas contraire.

Cela pourrait jouer également en ce qui concerne les indicateurs de statuts, mais leur corrélation en fonction du nombre d'enfants est tenue. Cela pourrait jouer, mais en produisant l'effet inverse, pour les ressources par ménage surtout celles intégrant les prestations familiales ; mais là encore la relation est très faible.

Le caractère plus discriminant des indicateurs de statut ne relève pas uniquement d'une sorte d'homologie entre ces variables et le revenu avec seulement des différences de qualité. Les résultats sont différents selon les services et équipements ; une différence systématique apparaît les opposant en première lecture selon que leur fréquentation augmente ou diminue en fonction du revenu : en ce qui concerne les biens et services élastiques par rapport au revenu (17 rubriques dont l'élasticité est positive) l'indicateur de statut fournit des coefficients de corrélation avec les taux d'accès supérieurs à ceux fournis par le revenu et la différence est d'autant plus grande que l'élasticité est élevée.

C'est toujours la variable intégrant la participation à des associations qui apparaît comme la plus discriminante mettant en évidence cette composante de la sociabilité. L'indicateur de sociabilité devient lui-même plus discriminant qu'il ne l'était au niveau de l'ensemble des 28 rubriques.

Les différences les plus importantes concernent la pratique d'activités artisanales, les activités de loisir hors d'un centre social, la fréquentation d'équipements de vacances familiales collectives, la fréquentation de certains équipements sportifs : salle ou terrain de sport, surtout lorsqu'il s'agit de la femme ; les différences sont atténuées lorsqu'il s'agit de l'homme, et plus encore lorsqu'il s'agit de l'aîné des enfants.

Pour trois rubriques le revenu est plus discriminant que le statut

- la piscine (fréquentation de l'homme et de l'aîné des enfants)
- le départ familial en vacances,
- la cantine.

les différences sont ténues dans les deux derniers cas.

En ce qui concerne les services et équipements dont la fréquentation varie en sens inverse du revenu, c'est le revenu lui-même qui fournit le mode de classement des familles le plus inégalitaire. La visite à domicile de l'assistante sociale fait cependant exception à cette règle. Lorsqu'il s'agit de la visite hors du cadre de la P.M.I., le statut socio-culturel est beaucoup plus discriminant que le revenu.

Schématiquement on peut dire que dans le cas des services et équipements dont la fréquentation est fonction directe du revenu, les indicateurs retenus ont une influence qui s'exerce dans le même sens que celle du revenu et la renforce. Pour les autres services il n'y a pas d'effet cumulatif. Il apparaît de façon évidente que certains facteurs jouent en sens contraire du revenu ; on en trouve des exemples avec le clivage cependant très grossier présenté au tableau 3 : le taux de fréquentation du centre social ou de la permanence sociale augmente lorsqu'on va des attitudes les plus repliées sur la famille aux attitudes les plus libérales, malgré la corrélation positive entre cet indicateur et le revenu...

L'indicateur de degré de sociabilité est une variable relativement discriminante. On peut d'ailleurs hésiter à tracer une frontière entre la fréquentation des services collectifs et l'appartenance à des associa-

tions par exemple et considérer que l'ensemble de ces comportements résulte de dispositions à une plus grande maîtrise de l'environnement. On peut cependant relever qu'un classement des familles selon une variable résumant leur appartenance à des associations et la densité de leurs fréquentations d'amis (la parenté contribue moins à ce facteur) aboutit à une aussi grande inégalité de fréquentation de certains équipements qu'un classement selon une variable résumant leur origine sociale, leur niveau d'instruction... et à une plus grande inégalité qu'un classement selon le revenu.

Ceci vaut pour tous les services et équipements dont le taux de fréquentation est fonction directe du revenu et particulièrement parmi ceux-ci :

- certaines activités de loisir et d'information : contacts et rencontres dans les centres sociaux, ateliers artisanaux, loisirs hors centre social,
- les équipements sportifs (moins les piscines que les salles de sport ou équipements de plein air),
- les colonies de vacances (avec une amplitude de variation, à revenu égal, moins importante que les services et équipements précédents.

Nous parlerons plus loin des services dont le taux de fréquentation est fonction inverse des ressources.

Les indicateurs d'attitudes à l'égard de la famille sont faiblement discriminants. La vision la plus autarcique de la famille est de plus en plus fréquente lorsqu'on descend dans l'échelle sociale. Peut-être est-elle un signe pertinent de précarité qu'il faudrait analyser de façon plus approfondie en relation avec la dépossession de toute forme de pouvoir : du point de vue du travail, du point de vue de l'environnement, du point de vue de la production de modèles. Bref, il est utile de rappeler à nouveau que ces variables comme toutes les autres sont liées au pouvoir strictement économique et qu'il n'est pas étonnant de trouver une similitude avec le revenu, comme avec tous les autres indicateurs retenus pour ce qui est de leur impact sur la fréquentation de services et équipements collectifs.

Cependant si sous un aspect ces indicateurs peuvent être considérés comme expression de la précarité, il ne faut pas oublier la connotation moderniste de certaines opinions exprimées, en particulier tout ce qui concerne la liberté réciproque entre les conjoints. On ne peut donc pas exclure que certaines corrélations soient dues à un certain formalisme lorsqu'il s'agit d'équipements valorisés socialement. Ces indicateurs sont relativement bien corrélés avec par exemple les activités de loisir pratiquées en dehors des centres sociaux. Or il s'agit ici de l'utilisation de bibliothèques, de la fréquentation de ciné-club... Néanmoins ce lien plus étroit n'est pas systématique pour tout ce qui concerne les activités ayant une connotation culturelle.

De ces deux indicateurs, celui intégrant des opinions sur le travail des femmes conduit à des corrélations plutôt meilleures dans le cas des équipements plus élastiques. Cette variable produit, d'une certaine façon, un clivage du point de vue du travail féminin plus pertinent que le travail lui-même dans la mesure où il distingue (sans toutefois les opposer réellement) parmi les femmes qui travaillent, celles qui ont les conditions de vie les plus précaires et les plus faibles ressources, dont le travail s'impose comme contrainte, et celles qui ont une formation professionnelle voire universitaire, un métier relativement intéressant et pour qui le travail est une revendication. Le fait que l'indicateur intégrant les opinions sur le travail des femmes soit un facteur plus discriminant que l'indicateur d'autarcie-libéralisme, ne les intégrant pas, lorsqu'il s'agit d'équipements très élastiques, tient sans doute à l'influence de la composante travail-revendication du travail féminin, elle, fortement liée à la fréquentation effective de ces équipements.

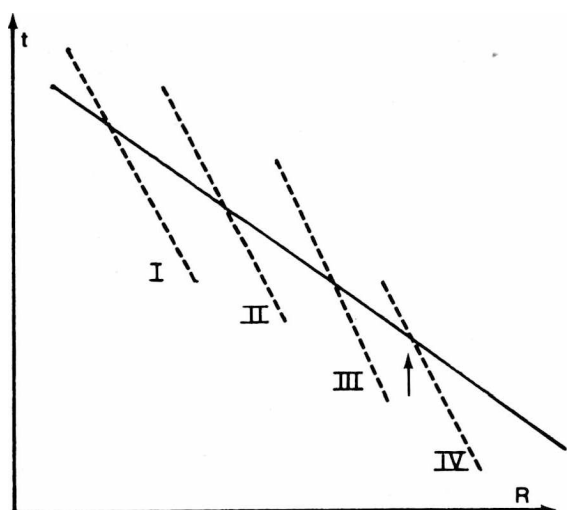
Ce n'est cependant ni la composante formaliste, car il s'agit d'équipements qui ne sont pas particulièrement valorisés socialement, ni les opinions à l'égard du travail des femmes (puisque le second indicateur est plutôt plus discriminant) qui contribuent à la corrélation positive entre les attitudes à propos des relations intra-familiales et les trois équipements suivants tous les trois intéressant les enfants :

- les colonies de vacances,
- la cantine,
- le centre aéré.

La fréquentation des deux premiers est fonction directe du revenu, celle du troisième, fonction inverse. Dans les trois cas le taux de fréquentation augmente, à revenu égal, avec le degré de ce qu'on a appelé la vision libérale des relations intra-familiales. Le centre aéré pourrait même être considéré comme socialement dévalorisé si l'on remarque que le statut socio-culturel renforce notablement l'influence négative du revenu.

Les variations contraires à celles liées au revenu.

Elles ne sont manifestes qu'en ce qui concerne les services et équipements dont la fréquentation est fonction inverse du revenu ; ainsi, bien que tous les indicateurs construits soient fortement corrélés avec les ressources, certains d'entre eux contribuent à une augmentation du taux de fréquentation d'équipements qui en règle générale ont une clientèle modeste ou pauvre. Le statut socio-culturel joue moins dans ce cas que les deux autres types d'indicateurs : sociabilité et opinions sur les relations familiales, ce qui attire l'attention sur eux en dépit de leur moindre pouvoir discriminant. Ces trois indicateurs ont en général une influence dominante et contraire à celle du revenu sur la fréquentation des différents services des centres sociaux. Alors qu'ils renforçaient très nettement le rôle du revenu lorsqu'il s'agissait des activités de culture et de loisir pratiquées hors des centres sociaux (mais celles-ci sont fonction directe des ressources) ici c'est l'inverse. Autrement dit une plus grande densité de sociabilité, une vision plus libérale des relations intra-familiales entraînent un accroissement de la fréquentation des centres sociaux aussi bien du point de vue de l'utilisation de services à caractère social que des services de culture et de loisir ; elles jouent positivement aussi sur la fréquentation de la permanence sociale, positivement encore sur la fréquentation du centre aéré.



Alors que pour les services et équipements dont le taux croît en fonction du revenu, les résultats rentrent dans le cadre du schéma de la page 29 (quels que soient les indicateurs pris comme critères de stratification), pour les autres on peut avoir soit le schéma de la page 29 (celui du bas) soit le schéma ci-contre.

On en a une idée à la lecture du tableau 3. Les indicateurs étant tous corrélés positivement avec le revenu, les classes B ont un reve-

nu supérieur aux classes A. Malgré cela le taux de fréquentation de certains services à clientèle négative est plus élevé en B qu'en A, ou quelquefois égal. Il en est ainsi par exemple pour les familles ayant les attitudes les plus libérales (dernière colonne du tableau 3) du point de vue de leur fréquentation du centre social, de la permanence sociale, du service de travailleuses familiales, du centre aéré. L'indicateur de sociabilité produit des variations analogues. Il faut cependant préciser que dans la plupart des cas les décalages en question sont peu significatifs : les variations négatives dues au revenu ont une plus grande amplitude que les variations positives liées à la sociabilité ou au libéralisme. Même faibles ces différences confirment certains résultats (réf. 2-d) et doivent être prises en considération. Lorsque la fréquentation du centre aéré est associée à celle des colonies de vacances, sa clientèle est différente de sa clientèle moyenne : un peu plus aisée et surtout composée de familles où l'on relève un pourcentage élevé de parents adhérant à des associations de parents d'élèves et à des syndicats. C'est l'interprétation qu'on peut donner aux résultats même très ténus observés ici : on ne peut s'attendre à une relation directe entre la fréquentation du centre aéré et le degré de sociabilité, au niveau de l'ensemble des familles d'une part parce que ce qu'on a observé ne concerne qu'un type particulier de la clientèle du centre aéré, d'autre part du fait de la composante de statut économique incorporé dans l'indicateur de sociabilité - il faut retenir que l'élasticité-revenu de la fréquentation de cet équipement est fortement négative.

Pour conclure.

On pouvait s'attendre à ce que les indicateurs de statut socio-culturel retenus fournissent un classement beaucoup plus inégalitaire que le revenu non seulement parce qu'ils reposent sur des informations plus nombreuses et plus riches et qu'ils n'ont pas à souffrir du problème des sous-estimations volontaires, mais du fait de leur contenu lui-même. Les familles situées aux niveaux les plus élevés de ces indicateurs, même si elles n'ont pas toutes, au niveau individuel, les ressources les plus élevées (malgré la relation statut-revenu), cumulent tous les facteurs les disposant à un accès plus sélectif des biens et services : l'origine sociale, le niveau d'instruction, le niveau hiérarchique professionnel. A l'opposé les familles situées aux valeurs les plus faibles de ces indicateurs, cumulent tous les handicaps, du point de vue de l'o-

origine sociale, de l'absence de formation générale ou technique, qui les situent plus sûrement que le revenu, du point de vue de leur absence de pouvoir social. Notre démarche prend pour principe la correspondance entre la hiérarchie des individus (ou familles) et celle des biens. Regardant la hiérarchie selon le statut comme une expression plus pertinente ou moins lacunaire de la hiérarchie sociale que celle selon le revenu ou le pouvoir d'achat, un peu plus fidèle aux inégalités réelles, intégrant des éléments de leurs processus, on suppose que la hiérarchie duale, celle sur les biens produits, et ici celle sur les services et équipements collectifs, doit être systématiquement renforcée par les effets de statut, en comparaison des seuls effets de revenu.

C'est d'ailleurs, en gros, ce que l'on trouve. Mais cela vaut plus en ce qui concerne les services dont la fréquentation est en relation positive avec le revenu (dits élastiques par raccourci) et surtout les plus élastiques, les plus distinctifs pourrait-on dire : plus un service est élastique, plus les effets de statut sont importants. Cela corrobore nos présupposés, mais des irrégularités commencent à s'observer lorsque l'élasticité décroît. Cependant, peut-on faire état d'une différence entre la fréquentation des colonies de vacances (avec effet positif de statut) et la fréquentation de la cantine (sans effet apparent et même plutôt l'inverse) au seul vu des résultats très fragiles que nous avons. Les analyses antérieures concernant la clientèle des colonies de vacances faisaient entrevoir cet équipement comme assez marqué sociologiquement : possibilité de vacances complémentaires dans les familles aisées, mais avec des hétérogénéités, une double clientèle confirmée ici par l'influence des indicateurs de sociabilité et des indicateurs de fermeture-ouverture sur la famille.

On est davantage surpris que les effets statutaires ne se reproduisent pas, en sens inverse, ou du moins ne se reproduisent pas régulièrement en ce qui concerne les services dont la fréquentation est en relation négative avec le revenu, ceux que l'on pourrait appeler les plus ségrégatifs. La relation négative entre le taux de fréquentation et le statut est rarement plus forte que la relation négative en fonction du revenu (elle l'est dans deux cas seulement : la visite à domicile de l'assistante sociale, hors du cadre de la P.M.I. et le centre aéré).

La fréquentation de ces services à élasticité négative est le plus souvent croissante soit avec le degré de sociabilité, soit avec la vision libérale des attitudes à l'égard de la famille. On pourrait y voir une amorce possible de diffusion à rebours. Cette interprétation semble hasardeuse si l'on observe qu'à l'exception du revenu, tous les indicateurs produisent à peu près des effets similaires ; en particulier un statut socio-culturel plus élevé n'augmente pas la distance à ces services à connotation sociale. Il s'agit donc peut-être tout simplement de leur adaptation à certains éléments de la classe moyenne, ne changeant rien du point de vue des pratiques de différenciation. Le centre aéré est le seul équipement pour lequel les indicateurs de sociabilité et de libéralisme s'opposent le plus nettement à la fois au revenu et au statut. De toutes les composantes de la sociabilité retenue, l'appartenance syndicale est la plus discriminante dans ce cas. (Les résultats figurent à l'annexe IX. On y observera des variations intéressantes pour d'autres services, en particulier en ce qui

concerne les familles de statuts inférieurs à la médiane, mais c'est à propos du centre aéré que les différences sont le plus significatives). Les variations sont d'autant plus significatives que le revenu moyen des syndiqués est un peu plus élevé que celui des autres familles. Cet équipement paraît intéressant comme exemple d'une coexistence de pratiques distinctives éloignant les statuts élevés et de pratiques de solidarité et de conformité, deux logiques antagonistes du point de vue de la définition des besoins.

IV - PRESENTATION DE QUATRE EXEMPLES.

Ces exemples ont été retenus au moment de la définition du programme, en fonction des résultats des travaux antérieurs, non en fonction des résultats de la première partie de cette note. On souhaitait pouvoir illustrer les relations entre le mode de production d'un service ou d'un équipement et son impact sur la population. Ce travail impliquerait que des recherches aient été faites sur les conditions d'émergence des services : le contexte historique, les objectifs implicites ou explicites. De telles recherches existent dans certains domaines : celle de *Jeannine VERDES-LEROUX* sur l'évolution de l'assistance sociale (18) et (19), celle de *Jean-Marie BARBIER* sur l'enseignement ménager (20). Parmi les équipements choisis, seules les crèches ont fait l'objet d'un tel travail, réalisé par le C.E.R.F.I. (21) ; malheureusement c'est précisément le service pour lequel on ne dispose pas de données de fréquentation, mais seulement de données d'opinion.

Ce paragraphe n'est donc qu'une amorce d'illustration de la relation entre ce que l'on sait de l'histoire d'un service et le profil de sa clientèle. Il donne l'occasion de retourner aux informations qui ont servi à construire les indicateurs de la première partie, et par conséquent de donner une interprétation plus concrète et plus qualitative aux résultats précédents.

-
- (18) *Jeannine VERDES-LEROUX* : *Le patronage philosophique. Actes de la recherche en sciences sociales n°4, juillet 1975 pp.88-97.*
- (19) " " " : *Pouvoir et assistance : cinquante ans de service social. Actes de la recherche en sciences sociales n°8-9, juin 1976.*
- (20) *Partie historique figurant dans la publication suivante : François MARQUART et collaborateurs : L'action sociale et l'économie sociale familiale - Collection Etudes CAF n°17, 1974.*
- (21) C.E.R.F.I. : *Les gardes d'enfants de 0 à 3 ans comme surface d'inscription des relations entre la famille et le champ social. Convention CORDES n°28/1972, janvier 1975.*

IV-1. LES TRAVAILLEUSES FAMILIALES

Rappelons que les travailleuses familiales sont des travailleurs sociaux envoyés dans les familles pour remplacer temporairement la mère de famille en cas d'incapacité de celle-ci ; ou mises à la disposition de personnes âgées, de personnes infirmes ou handicapées. La fonction des travailleuses familiales telle qu'elle est majoritairement perçue est une fonction domestique.

On insistera seulement ici sur le fait que les facteurs passés en revue au paragraphe précédent ne jouent pas de façon cumulative par rapport au revenu, contrairement à ce qui se passe par exemple pour le service des assistantes sociales à domicile (22).

L'influence du revenu est, elle, négative comme on s'y attend : par rapport à l'ensemble des services et équipements collectifs que permet d'étudier cette enquête, le service des travailleuses familiales est celui dont la clientèle est la plus pauvre en termes de revenu moyen par unité de consommation (la clientèle des bons vacances se situe à peu près au même niveau de ce point de vue) et de très loin celle où l'on trouve le plus de familles nombreuses - plus pauvres en particulier que la clientèle des assistantes sociales (même lorsqu'on exclut la P.M.I.) ou celle des centres aérés. Les variations en fonction du revenu, du taux de bénéficiaires d'heures de travailleuses familiales sont donc très importantes : l'élasticité par rapport au revenu est de l'ordre de -0.7 . C'est bien l'un des services dont le taux d'accès est le plus rapidement décroissant lorsque le revenu augmente.

Parmi les familles utilisatrices, certaines ont bénéficié d'une aide pour le paiement des heures de travailleuses familiales, ou plus précisément ont déclaré avoir reçu une aide financière soit de la C.A.F. (surtout) soit d'un autre organisme (la moitié des familles concernées auraient été aidées financièrement). Or d'après la recherche CAFAL les familles n'ont généralement aucune idée du coût réel de l'heure d'intervention ; certaines croient que ce qu'elles paient constitue le salaire de la travailleuse (p.118). L'erreur d'appréciation vient probablement en partie de ce que pour ces familles dont le quotient familial est très bas, la participation si modique soit-elle absorbe une part trop importante du budget. Une estimation de la participation correspondant à 100 heures de tra-

(22) Une analyse qualitative de l'impact de ce service dans une région précise est menée actuellement par un groupe de chercheurs. La première phase de cette recherche a fait l'objet d'une publication à laquelle on se référera ici : *L'aide à la famille dans son foyer et les travailleuses familiales, l'expérience lyonnaise, menée par Agnès PITROU, Bernard AVEROUX, Claude VILAREL, Monique BUISSON, financée par la C.A.F.A.L., Caisse d'Allocations Familiales de l'arrondissement de Lyon et la C.N.A.F. - Publication CAFAL-CNAF 1973, 1976. Pour être bref on parlera de la recherche CAFAL dans les références de ce paragraphe.*

vailleuse familiale a été publiée dans la recherche CAFAL (p. 112), ces 100 heures représentent :

- 15% du budget d'une famille de 6 enfants
- 25% du budget d'une famille de 4 enfants
- 35% du budget d'une famille de 2 enfants

Le tarif réel de l'heure de travailleuse familiale est sans doute aussi sous-estimé du fait que son intervention est conçue comme remplaçant le travail de la mère de famille, laquelle n'a pas reçu de formation pour cela et vit certainement avec la conviction que son travail est gratuit par "nature".

Bref le caractère social du service de la travailleuse familiale est fortement marqué (23). Ce qui surprend c'est que le facteur statut n'accroît pas l'influence négative du revenu. On pourrait s'attendre à ce que au niveau des statuts les plus bas, le cumul de handicaps socio-culturels augmente la probabilité d'accès aux services de la travailleuse familiale à revenu égal et qu'au contraire, pour les familles ayant des ressources moyennes le taux d'accès diminue plus nettement selon le niveau d'instruction par exemple ou d'autres caractéristiques du statut, d'autant que les aides pour le paiement sont plus rares et les différences de coût avec des heures de femmes de ménage plus faibles.

C'est ce qui se passe pour un autre service : la visite à domicile, non P.M.I., de l'assistante sociale : le facteur de statut joue dans le même sens que le revenu et plus fortement que ce dernier. Pourquoi cette différence entre deux services de travailleurs sociaux, tous deux à forte élasticité négative ?

Les différences entre ces deux services concernant les indicateurs d'attitudes à l'égard de la famille ne vont pas à l'encontre de ce qui précède : les contacts avec la travailleuse familiale tendraient à être liés positivement avec les attitudes libérales ou d'ouverture ; c'est l'inverse pour la visite de l'assistante dont la fréquence est liée positivement avec les attitudes autarciques ou de repli sur la cellule familiale.

(23) A la relation inverse en fonction du revenu s'ajoute une relation directe en fonction du nombre d'enfants, plus marquée pour le service de la travailleuse familiale que pour les autres services de travailleurs sociaux. Il faut dire que du fait de l'insuffisance de travailleuses familiales les barèmes d'attribution sont très strictement appliqués. Or la législation prend comme critère d'attribution le quotient familial, quantité qui sous-estime le revenu des familles nombreuses du fait qu'il ne tient pas compte de ce que les économistes appellent les "économies d'échelle" et suppose implicitement que toutes les dépenses de consommation (y compris équipement, entretien, mobilier et immobilier) sont strictement individuelles (comme le sont par exemple des quantités alimentaires absorbées) et que leur coût est proportionnel au nombre des utilisateurs. La corrélation entre le nombre d'enfants et l'accès aux services d'une travailleuse familiale est particulièrement élevée (annexe IV à VI) - ceci se reproduit pour une autre prestation, les bons vacances.

bourgeoise. Les travaux de Jeannine VERDES-LEROUX (19) montrent au contraire l'orientation très nette de l'assistance sociale vers une clientèle précise : la classe ouvrière urbaine et non les "pauvres" ou les indigents qui relèvent alors de l'assistance publique ou de la bienfaisance (implantation des services sociaux d'entreprises, les surintendantes d'usines - ou de services sociaux dans les cités ouvrières - les visiteuses).

Il est donc assez difficile de faire état de différences entre facteurs aussi étroitement liés que le statut socio-professionnel et le revenu, à partir d'un échantillon presque entièrement composé de salariés. Que le statut semble jouer davantage encore pour l'assistance sociale que pour la travailleuse familiale tient peut-être à des problèmes d'offre : la fréquence des visites à domicile de l'assistante est en relation positive avec le degré d'urbanisation par exemple plus que ne l'est l'intervention d'une travailleuse familiale ; les familles étrangères sont un peu plus représentées dans le premier cas que dans le second. Ces différences sont relativement faibles. Les différences concernant une autre composante de statut : l'âge de fin d'études de la mère, sont plus nette. A revenu et nombre d'enfants égaux, l'augmentation de la durée de la scolarité s'accompagne d'une augmentation du recours à la travailleuse familiale, d'une diminution de l'intervention de l'assistante.

La situation des familles visitées par l'assistante sociale paraît en définitive plus précaire que celle des familles ayant été aidées par une travailleuse familiale, le terme précaire n'étant pas entendu au sens strictement économique, mais au sens d'une plus grande dépendance vis-à-vis de l'environnement, du fonctionnement institutionnel : les positions de repli sur la famille sont plus nettes en ce qui concerne la clientèle de l'assistante sociale que pour celle des travailleuses familiales. Dans cet échantillon l'aide de la travailleuse est même en relation inverse avec le degré d'"autarcie" des attitudes exprimées, pourtant plus élevé dans les catégories de faibles ressources. D'un autre côté, l'intervention de l'assistante est étroitement corrélée avec une vision de "l'Etat-pourvoyeur" qui aurait l'initiative pour la plupart des actions et en assurerait le financement. Si le comportement vis-à-vis d'un questionnaire peut-être un indicateur de degré d'autonomie, il semble par exemple que les phénomènes d'adhésion systématique, réponse "oui" quelle que soit la question posée (25), soient un peu plus visibles pour la clientèle des assistantes sociales que celle des travailleuses familiales. Mais tout ceci ne constitue que des observations éparses, plus ou moins ténues. L'interprétation des différences de clientèle entre ces deux catégories de travailleurs sociaux est limitée du fait de l'absence d'information sur l'origine de l'intervention ; on ne sait pas d'où vient l'initiative, dans quelle mesure la famille se sent libre d'accepter ou de refuser. Il semblerait bien, d'après la recherche CAFAL, qu'il y ait du côté des travailleuses familiales une demande réelle, freinée par la faiblesse des effectifs et le prix de l'heure de travailleuse. Cette recherche fournit en outre des informations intéressantes sur la façon dont se situent les travailleuses familiales par rapport à l'assistante sociale et surtout sur la façon dont les familles elles-mêmes perçoivent les différences. La réflexion d'une mère interviewée nous paraît résumer de façon éloquente cette perception :

(25) Cf. Nicole TABARD : *Refus et approbation systématiques dans les enquêtes par sondage. Consommation n°4, 1975.*

"L'assistante sociale saura mieux résoudre mes problèmes au point de vue... par exemple... Sécurité Sociale, mais je me confierai moins sur le plan sentimental ou des enfants, je me sens plus gênée... l'aide familiale, il me semble que c'est une femme comme moi, qu'elle est à la même hauteur".

op. cit. p. 135.

L'assistante est vue comme une représentante de l'institution, à compétence administrative (dossiers, démarches), voire de contrôle ou de surveillance. On souligne sa différence culturelle, son origine sociale plus élevée avec pour corollaire une certaine distance, un contact moins aisé. Tandis que sont valorisées chez la travailleuse familiale l'aptitude à respecter les habitudes de vie de la famille, l'absence de relation de subordination, "l'abnégation par rapport à ses propres normes et préférences". Les auteurs du rapport résument ainsi le mode sur lequel semble vécu le rapport mère de famille-travailleuse familiale : "puisque tu acceptes de faire le même travail que moi, travail de plus en plus déconsidéré, c'est que tu es capable de me comprendre"...

On ne peut chercher à approfondir davantage, avec ces éléments, les différences entre deux types d'intervention sociale : celle des assistantes sociales et seulement lorsqu'il s'agit de la visite à domicile hors du cadre de la P.M.I., celle de la travailleuse familiale. La similitude des deux clientèles, du strict point de vue économique, nous avait conduits à confondre ces deux formes d'intervention dans les précédentes exploitations de cette enquête.

Les différences qui apparaissent ici ont surtout le mérite de poser un problème ou de mettre sur la voie d'une problématique pour aborder la comparaison, sur le terrain d'observation, de ces deux types de travailleurs sociaux. L'influence positive du niveau culturel ou de la sociabilité suggère l'existence de deux clientèles des travailleuses familiales. On y trouve un signe de l'efficacité de ce service, voire une clientèle moyenne virtuelle. Rien cependant ne permet de dire que ces travailleuses pourraient être un lieu de diffusion de pratiques de solidarité ou de revendications explicites.

IV-2. LES CRECHES (OPINIONS).

L'enquête de 1971 sur-représentait les familles dont la mère exerce une activité professionnelle malgré cela le sous-groupe des familles ayant un problème de garde d'enfants en bas âge est très petit. Rappelons cependant à titre indicatif quelques résultats sur la garde effective : 279 familles sur 1840 qui parmi les couples interrogés ont un enfant au moins. Parmi elles, 21 seulement utilisent la crèche. La répartition des modes de garde adoptés par ces 279 familles n'a aucune valeur statistique. Elle ne donne que des indications grossières rappelées ici faute de statistiques plus appropriées (26).

Le clivage social se fait entre la garde à l'intérieur du domicile et la garde à l'extérieur : les catégories aisées utilisent les services d'une personne venant à la maison, ou d'une employée à demeure ; la gardienne et la crèche (rare) sont plus souvent utilisées dans les classes moyennes, la voisine et la nourrice dans la classe ouvrière. La garde par la famille reste la formule la plus répandue sauf chez les cadres supérieurs. Le clivage social est particulièrement bien illustré par les inégalités des ressources moyennes calculées selon le mode de garde (27). Aux deux extrémités de l'échelle sociale : les familles les plus nombreuses (et les plus anciennes aussi), mais d'un côté il y a une employée de maison, les opinions sont favorables au travail des femmes, le salaire de la femme est nettement supérieur à la moyenne, la satisfaction quant au mode de garde est maximum ; de l'autre côté, l'enfant est confié à une voisine, l'opposition au travail des femmes est très marquée, l'insatisfaction quant au mode de garde est maximum.

(26) On rappelle les résultats publiés dans Etudes CAF n°16 p.308 sur les modes de garde adoptés par ces 279 familles :

- quelqu'un de la famille	31%	- Crèche	7%
- garderie à domicile	19%	- Nourrice	6%
- une personne vient à la maison	14%	- Voisine	5%
- il y a une employée à demeure	10%	- Solutions diverses	13%

(27) On reproduit ici un tableau déjà publié donnant une idée des différences de clientèle des modes de garde.

	Nombre moyen d'enfants	Age de la mère	Ressources totales (1)	Salaire de la mère	Attitude travail féminin (2)	Pourcentage se déclarant satisfaites
1. Crèche (y compris entreprise)	2.5	28	36 300	13 700	0.27	81
2. Gardienne à domicile	2.7	28	38 400	15 300	0.25	72
3. Chez une voisine	3.5	32	28 900	12 000	0.10	60
4. Une personne vient à la maison	3.4	31	47 500	18 800	0.47	88
5. Quelqu'un de la famille	2.9	29	34 700	14 300	0.16	78
6. Une personne employée à demeure	3.9	33	76 700	28 500	0.36	97
7. Enfant en nourrice	3.1	32	33 200	12 400	0.04	75
8. Autres solutions	3.9	32	33 200	12 400	0.04	
Ensemble des 279 familles	3.2	30	40 300	15 500	0.23	79

(1) Ressources totales de la famille y compris les prestations familiales.

(2) Indicateur d'attitude à l'égard du travail féminin. Indice croissant des "moins favorables" aux "plus favorables" au travail des femmes (cf. chapitre IV).

Le problème de la garde des enfants en bas âge ne paraît pas pouvoir être efficacement éclairé par des enquêtes nationales de type représentatif et non spécifique de cette question. Les brèves publications réalisées sur ce thème à partir de l'enquête CNAF 1971 tenaient à la pénurie d'informations en la matière. Les travaux de psychanalystes, les expériences sur le lieu même telles qu'en a menées le C.E.R.F.I. donnent à penser que de toute façon l'heure n'est pas à la statistique même si l'on disposait d'enquêtes spécifiques, car en définitive se pose la question de la définition même de l'objet à mesurer.

Ce paragraphe sera donc très court, résumant les résultats que peuvent fournir des questions d'opinion sur un objet qui requiert un tout autre type d'information. Ces opinions ne permettent que de localiser les réticences à propos de la crèche, et d'apprécier le degré de sensibilisation au problème (28) non du fait de l'expérience personnelle, mais du discours environnant.

Il a probablement paru insolite à beaucoup de femmes enquêtées de se voir poser en 1971 une question d'opinion sur les préférences en matière de mode de garde des enfants, même si un certain nombre d'entre elles avait eu à faire garder un enfant en bas âge à un moment de leur existence. Mais ces circonstances avaient sans doute été vécues comme un problème individuel à résoudre avec les moyens du bord, non comme un problème général. En outre, du fait de la pénurie de l'offre, la grande majorité des personnes interrogées ne savait pas par expérience vécue ce qu'était une crèche.

La garde des enfants comme "problème" n'est posée que depuis fort peu de temps, de même que la publicité donnée au "travail féminin" est relativement récente. (On parle ici de l'entrée du travail féminin dans les informations de masse, dans le champ politique et administratif, voire dans le champ statistique, et non évidemment de l'action des militantes ou du travail des chercheurs ou plutôt des chercheuses). Il nous semble significatif que la faveur du travail féminin de ce point de vue a coïncidé avec la diffusion effective du travail chez les femmes de la classe dominante.

(28) *L'information analysée est d'ailleurs très rudimentaire. Il s'agit d'une seule question, rappelée en annexe I, qui proposait au choix quatre modes de garde, chaque choix devant être fait en considération de l'âge de l'enfant (quatre âges proposés).*

La logique des réponses est assez intéressante. Tout se passe comme si elles exprimaient un certain degré d'opposition à la crèche. Il n'y a en effet pas de mélange entre les modes de garde selon les âges. Il n'y a que deux sortes de réponses :

- ou bien le même mode de garde est choisi pour les 4 âges différents (la personne à la maison, ou la gardienne, ou la crèche)*
- ou bien deux modes sont choisis, le second étant toujours la crèche, choisie à partir d'un certain âge selon les personnes interrogées.*

L'âge auquel la crèche est substituée à un autre mode de garde pouvait être un indicateur d'opposition. Les résultats commentés ici isolent le choix unique de la crèche (aux 4 âges) contre toutes les autres solutions, soit le quart des réponses à peu près.

Cette vogue date en effet à peu près de la fin des années soixante (29), avant même que le taux global d'activité féminine ait subi des modifications sensibles. On sait que ce taux a peu varié depuis le début du siècle jusque vers 1970. En revanche des modifications de structure apparaissent : la plus spectaculaire étant le fort accroissement du taux d'activité féminine entre les deux recensements de 1962 et de 1968, pour les femmes de cadres supérieurs et d'industriels. Ce taux augmente d'environ 40% pour celles âgées de 25 à 35 ans, entre ces deux dates (accroissement plus rapide encore que celui du taux d'activité des jeunes mères de famille, déjà surprenant).

Le discours sur le travail des femmes est assez ambigu dans la mesure où les adeptes les plus à même de s'exprimer sur ce point (voire d'exprimer une position officielle) sont des femmes des catégories aisées, diplômées, exerçant des professions relativement intéressantes et rémunératrices et qui, de surcroît, peuvent plus facilement que les autres résoudre le problème de la garde de leurs propres enfants... en employant une personne à la maison.

L'évolution des préférences en fonction du revenu ne surprend donc pas : le choix de la personne à demeure est largement prioritaire dans les catégories aisées. Le statut socio-culturel renforce ces attitudes (à revenu égal), et parmi ses composantes la pratique religieuse domine : mais le statut professionnel de la femme elle-même accentue aussi cette tendance : le travail professionnel n'augmente pas la proportion d'adeptes de la crèche aux statuts élevés. Le choix privilégié des femmes cadres pour la personne salariée à demeure ne fait que reproduire au niveau des opinions les conditions objectives de mode de garde dans cette catégorie. Dans les autres catégories, le travail professionnel s'accompagne de différences d'attitudes surtout dans la région parisienne : employées et ouvrières optent alors massivement pour la crèche.

A travers les opinions émises sur la garde des enfants s'expriment certaines attitudes : soit par exemple une vision de la famille comme milieu naturel de l'enfant - et dans cette perception ni l'option pour ou contre le travail féminin, ni l'attachement à l'image traditionnelle de la mère n'apparaissent jouer un rôle déterminant ce qui est surprenant - soit une image de la crèche vue un peu comme une anticipation de l'école maternelle. Mais elles sont aussi le reflet des conditions de vie et d'une plus ou moins grande familiarité avec certaines pratiques collectives.

Chez les cadres l'opposition est surtout limitée entre la famille milieu naturel et la crèche milieu éducatif. A tous les niveaux de statut, le peu de place laissé à la gardienne à domicile peut surprendre si l'on remarque que cette solution (ou des solutions informelles de même type : garde par une voisine) est certainement avec la garde par la famille la solution la plus répandue. Cependant le choix de la gardienne diminue lorsque le statut augmente et la

(29) Un comité d'études et de liaison des problèmes du travail féminin a été mis en place en 1965, comité qui n'a pris réellement de l'importance et reçu quelques moyens qu'en 1971 sous le nom de "Comité du Travail Féminin".

combinaison "gardienne + crèche à partir d'un certain âge" l'emporte aux statuts élevés sur les suffrages en faveur de la gardienne à tous les âges.

Le peu de suffrages en faveur de la gardienne à domicile pourrait relever du même type d'interprétation que l'absence de relation entre les opinions sur le mode de garde et celles sur le travail des femmes et le partage des rôles dans le couple. Le rôle de la mère et l'image de la gardienne comme substitut maternel ne s'imposent pas.

Par contre, même aux statuts élevés, où la préférence pour la crèche est plus rare qu'ailleurs, le choix de la crèche s'accompagne d'une valorisation de l'école maternelle. L'association entre les deux est beaucoup plus nette dans la région parisienne qu'en province et peut-être un peu plus systématique dans les catégories moyennes et aisées (cf. tableau 5). En outre la différence entre partisans et adversaires de la crèche se porte plus spécialement sur une fonction pré-pédagogique de l'école maternelle que sur une fonction d'apprentissage de la vie collective. L'opinion, assez peu répandue (30), selon laquelle l'école maternelle diminuerait les risques de redoublement scolaire obtient beaucoup plus de suffrages chez les tenants de la crèche que chez les femmes accordant leurs préférences à d'autres modes de garde (tableau 5). C'est aussi chez les femmes des catégories moyennes et aisées, résidant dans la région parisienne, que la relation entre le choix de la crèche et l'appartenance à une association de parents d'élèves est le plus visible. Ces observations vont dans le sens d'une représentation de la crèche comme en-scolarisation anticipée. Il s'agit d'une représentation lointaine, puisque répétons-le, les personnes interrogées n'ont pour la plupart jamais expérimenté ce mode de garde. Elle tend cependant à se préciser lorsque la crèche devient moins étrangère.

La sensibilisation au problème des crèches est clairement mise en évidence par les différences d'attitude ente la région parisienne et la province

(30) *Les opinions à l'égard de l'école maternelle ne sont pas régulièrement fonction du statut socio-culturel :*

lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des inconvénients possibles de l'école maternelle (risque de maladie, séparation trop précoce, risque de déséquilibre affectif...), les réponses sont fonction du statut socio-culturel : ces inconvénients sont plus fréquemment repoussés aux statuts élevés.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des avantages possibles, deux sortes d'attitudes se dégagent : celles ayant trait aux avantages de l'apprentissage de la vie collective et au mélange entre les milieux n'entraînent pas de différences entre classes sociales. Les suffrages sont d'ailleurs massivement favorables à ces aspects (9 personnes sur 10).

Au contraire l'idée que l'école maternelle éviterait les risques de redoublement est beaucoup moins répandue surtout dans la région parisienne. Elle l'est davantage dans les catégories de revenus bas, particulièrement en province.

Tableau 5

RELATION ENTRE L'ALLOCATION DE LOGEMENT ET LES RESSOURCES
(Familles ayant au moins deux enfants, locataires d'un local loué vide)

Statut socio-culturel décroissant de A à D ou E (1)	Pourcentage de couples adhérant à une association de parents d'élèves		Pourcentage de réponses "oui" à la proposition : "l'école maternelle évite les risques de redoublement"		Pourcentage de réponses "oui" aux deux propositions sur l'école maternelle - apprend à vivre avec les autres - apprend à fréquenter d'autres milieux	
	Parmi celles optant pour la crèche	Parmi les autres	Parmi celles optant pour la crèche	Parmi les autres	Parmi celles optant pour la crèche	Parmi les autres
Région parisienne						
A	62	58	19	13	89	77
B	47	36	44	23	94	58
C	39	29	52	19	87	86
D	23	22	55	59	81	85
Ensemble	42	40	43	24	88	83
Province						
A	60	51	33	22	88	86
B	68	39	28	28	80	90
C	34	38	47	47	75	89
D	33	31	58	44	95	88
E	23	29	63	54	94	83
Ensemble	37	37	52	41	89	87

(1) La répartition en 4 ou 5 classes des familles ordonnées selon l'axe de statut (axe F1 de l'analyse illustrée par le graphique 1) est faite de façon à assurer un nombre suffisant d'observations dans chacune d'elles.

- Au niveau des moyennes d'abord : les options en faveur de la crèche sont beaucoup plus fréquentes dans les sept départements de la région parisienne (31), différences qui en l'absence d'une expérience personnelle de cet équipement, rendent compte aussi bien de l'importance relative qui lui est donnée dans l'information quotidienne, les enjeux politiques... que de la plus ou moins grande familiarité (au travail ou dans le voisinage) avec des expériences vécues.
- Au niveau des disparités à l'intérieur de chacun des deux types d'habitat ensuite : la dispersion (systématique) des attitudes est significativement plus grande dans la région parisienne qu'en province (32) ; on vient d'en voir un exemple. Ceci peut s'interpréter selon nous comme l'expression de la "génése de l'opinion". L'enquête d'opinions produit des résultats d'autant plus homogènes, que les personnes interrogées n'ont pas de raison d'avoir une opinion (33), à l'extrême limite les différences tiendraient du pur hasard. C'est à l'importance des variations systématiques qu'on peut juger de la consistance d'une opinion, à partir du moment où se manifestent les conflits.

Lorsqu'on parle de "génése", on a bien, sous-jacente, l'idée d'un modèle de type évolutionniste de la transformation des attitudes à l'égard de la crèche : méconnaissance et réticences plus ou moins amorphes allant de pair, les choix sont peu rationalisés et fonction de représentations lointaines. Les rationalisations prennent forme en même temps que l'équipement devient plus proche. Mais cette proximité est toute relative puisqu'elle ne va pas jusqu'à l'expérience vécue, et l'on passe semble-t-il sans transition d'attitudes fondées sur le modèle traditionnel de la famille comme lieu de socialisation privilégié, à des attitudes produites par un changement rapide des conditions de vie où, peut-être du fait des difficultés d'adaptation des adultes, paraissent dominer les exigences d'intégration sociale. Pour l'opinion courante, l'image de la crèche n'est pas celle de l'équipement complémentaire à la garde par la mère que le C.E.R.F.I. reconnaît sur les lieux même (21), mais celle de quelque chose qui s'apparente à l'école et traduit une certaine dépendance vis-à-vis de l'institution.

 (31) Ces sept départements réunissaient au 1er janvier 1975 la moitié exactement (20393 sur 40888) des places disponibles en crèches collectives pour la France entière : Santé, Sécurité Sociale, statistique et commentaires n°6, 1975.

(32) Le clivage a été fait entre ces deux régions et non selon le degré d'urbanisation par exemple qui ne produit pas de différence significative. Les petites communes de la région parisienne sont beaucoup plus proches de Paris que ne le sont les grandes métropoles de province, du moins au niveau de ce petit échantillon.

(33) C'est une des raisons pour lesquelles vouloir faire des enquêtes un instrument direct de détection des besoins relève de l'utopie. C'est en revanche un excellent instrument d'observation de la circulation (et de l'imposition) des modèles.

Il est intéressant de noter que le seul facteur produisant des oppositions aussi amples en province par rapport à la région parisienne est le facteur religion : les suffrages minima en faveur de la crèche se localisent en province et chez les femmes très pratiquantes (et en même temps aux statuts socio-culturels élevés, les deux peuvent être assimilés en province, du point de vue des réactions sur la question de la garde - ce qui n'est pas tout à fait le cas à Paris). A l'opposé les pourcentages les plus élevés en faveur de la crèche se situent dans la région parisienne, chez les ouvrières. Il faut insister encore sur le fait que les opinions sur le travail des femmes n'entraînent pas de différence ; ce sont les faits en la matière qui s'accompagnent de différences, le travail lui-même, et dans ce cas très précis : celui des ouvrières de la région parisienne.

Les options en faveur de la crèche reflètent aussi une plus ou moins grande pratique du domaine collectif. Elles sont en relation directe avec le taux de fréquentation de certains équipements ; trois surtout concernant les enfants, produisent des différences importantes : le centre aéré, la cantine et les colonies de vacances. Cette relation entre les préférences pour la crèche et la fréquentation d'autres équipements est nettement plus sensible dans la région parisienne (34) ; elle s'observe à tous les niveaux de statuts (35).

Les opinions pour ou contre la crèche ne font donc qu'entériner l'image d'une certaine évolution des conditions de vie, image qui impose progressivement la prise en charge des enfants par la collectivité. Elles ne permettent pas d'apprécier comment se fait cette imposition ; un résultat cependant laisse perplexes sur les dispositions de dépendance qui accompagnent certains suffrages en faveur de la crèche. Ces derniers sont nettement plus nombreux chez les personnes qui privilégient le rôle de l'Etat tant du point de vue du financement que du point de vue des initiatives dans un grand nombre de domaines, comme le montrent les chiffres si-dessous :

Tableau 6

POURCENTAGE DE FEMMES CHOISISANT LA CRECHE

Statut socio-culturel décroissant	Région parisienne		Province	
	A	B	A	B
1	10	23	21	23
2	21	39	24	20
3	29	36	16	28
4	24	40	22	19
5	21	35	22	18
6			24	30
7	31	43	24	20
Ensemble	21	36	22	24

(34) Le taux de fréquentation lui-même est plus élevé dans la région parisienne, exception faite pour les centres aérés. Mais ce n'est pas cette différence qui est soulignée ici.

(35) Aux statuts élevés, les effectifs sont évidemment faibles pour le centre aéré, surtout lorsqu'on considère isolément la région parisienne, puisque la fréquentation du centre aéré est fonction inverse du statut.

Pour illustrer ces différences on a séparé en deux groupes les femmes interrogées : le groupe A correspond aux femmes qui d'une part optent pour le financement mixte ou le financement exclusivement privé pour le logement, les transports en commun et les soins médicaux et qui d'autre part souhaiteraient voir encouragées les initiatives privées pour la construction. Le groupe B est complémentaire.

Cette attitude ne se manifeste que dans la région parisienne. L'interprétation pessimiste que nous en tirons tient en ce que l'importance accordée à l'Etat est d'autant plus grande que la situation est plus précaire. Cette attitude est la plus répandue dans les familles pauvres surtout celles vivant dans la région parisienne ; mais à statut égal elle est directement liée aux attitudes de repli (indicateur c de la 20) ou à l'isolement effectif (indicateur de sociabilité p. 18). Elle est plus fréquente chez les familles visitées par l'assistante sociale...

Cette attitude n'est cependant pas rare, les familles B représentent 61% des familles de la région parisienne, 51% des familles de province.

En définitive, ce qui ressort d'une enquête d'opinion, même s'adressant à des mères de famille, est assez différent de ce qui ressort de l'observation dans les crèches elles-mêmes : la perception de la fonction intégrative de la crèche domine l'image du substitut maternel (36). Nous employons le mot perception pour interpréter des informations qui n'ont rien de psychologique. La localisation sociologique des réponses conduit pourtant à ce résultat : proximité entre les suffrages en faveur de la crèche et d'une part la valorisation de l'école maternelle (sous l'angle technique plus que celui de la socialisation), d'autre part la dépendance vis-à-vis de l'"ETAT". On doit sans doute interpréter comme diffusion ou familiarité progressive les différences d'attitudes entre la province et la région parisienne, là où l'équipement existe, entre les femmes au foyer et celles qui exercent une activité professionnelle. De même la relation étroite entre les suffrages en faveur de la crèche et l'accès plus fréquent à d'autres équipements : centre aéré, colonies, cantine, paraît être la manifestation d'une diffusion sans contenu explicatif immédiat. On pourrait être tenté d'y voir le produit d'attitudes volontaristes à l'égard du domaine collectif par exemple ; mais les indicateurs dits de repli-ouverture sont à peu près sans effet sur les opinions sur la crèche (à revenu égal).

(36) Le travail du C.E.R.F.I. met l'accent sur cette image et la culpabilisation des mères ; cependant un grand nombre de critiques et particulièrement celle de F. GUATTARI (p. VI-109) sont axées sur les finalités d'intégration au savoir et aux valeurs de la société dominante, communes à la crèche et à l'école. Moins radicales que celle de J. HASSOUN (*Entre la mort et la famille*, Maspéro 1973) cette critique espère dans une libéralisation des capacités d'expression.

IV-3. LES CENTRES AERES.

L'histoire des centres aérés commence avec les patronages et garderies d'enfants qui datent des années 30, mais le terme de centre aéré fait son apparition en 1950, au conseil municipal de la ville de Paris (37). Les organisations qu'il prolonge avaient des objectifs humanitaires : préserver la sécurité des enfants livrés à eux-mêmes en dehors des temps d'école, en particulier les jeudis ou pendant les vacances ; le cadre de ces garderies est alors l'école ; puis plus tard on tente d'éloigner les enfants de l'atmosphère confinée des villes. Les garderies se déplacent en dehors des agglomérations. Sous l'impulsion, principalement, des FRANCAS, associations des Francs et Franches Camarades, le développement des centres aérés correspond à un changement dans la finalité explicite de ces garderies, les objectifs pédagogiques prévalent. Les FRANCAS mènent une activité revendicatrice auprès des pouvoirs publics, une lutte contre les effets stérilisants des réglementations, des processus de définition de normes rigides ; ils tentent d'instaurer une recherche permanente sur la définition des centres aérés, essayant que les solutions précaires inspirées par l'insuffisance des moyens accordés n'infléchissent pas les orientations d'avenir : lutte pour l'implantation urbaine en opposition à l'implantation à la périphérie des villes qui tend à s'imposer comme conséquence des politiques urbaines, lutte contre la parcimonie des réglementations concernant les mètres carrés accordés par habitant, contre la perspective concentrationnaire qui se dégage des normes sans égard pour la capacité de l'enfant de percevoir une collectivité... (réf 37-b).

Il ne nous a pas été possible de prendre connaissance des textes en ce qui concerne la clientèle visée. Il n'y est pas fait allusion dans la référence (37-b) et il semble que l'idée d'une clientèle particulière soit exclue. Dans l'enquête effectuée par la C.N.A.F. (réf. 37-a) il semble que les conditions d'admission selon les différents centres étudiés concernent seulement l'âge de l'enfant, le fait d'ouvrir droit aux allocations familiales dans bon nombre de centres, plus rarement encore le fait de résider dans l'agglomération. Il n'y a pas de condition de ressources, a priori. Les centres sont, de ce point de vue, généralement ouverts à toutes les familles. Une sélection peut s'opérer cependant du fait de la pénurie de l'offre ; les demandes insatisfaites sont nombreuses (12.5% d'après l'étude (37-a)). Les admissions sont décidées par des travailleurs sociaux (assistantes sociales, responsables de centres sociaux, service d'aide aux vacances...) lesquels effectuent

(37) Deux références tracent un historique sommaire des centres aérés ou font état de leur évolution et des difficultés rencontrées par leurs initiateurs :

- a - C.N.A.F., 1973 : *Les centres aérés des caisses d'allocations familiales* (ouvrage collectif auquel ont participé J. ANCELIN, E. MARIOT, S. MONNERET-THEVENIN, A. PITROU et C. SOBIESKI).
- b - A. DANANCHER : *Les centres aérés*, dans *Informations Sociales* n°4, 1965, numéro consacré aux journées d'études des Francs et Franches Camarades sur "Les loisirs des enfants dans la cité".

nécessairement un tri en cas de pénurie. Enfin, des réductions de tarifs ou la perception de bons vacances assorties de critère de ressources facilitent l'accès des centres aérés aux familles de faibles ressources, aux mères seules en particulier.

Le taux de fréquentation du centre aéré varie effectivement en fonction inverse du revenu ; il décroît moins rapidement, lorsque le revenu s'élève, que le taux de fréquentation des travailleurs sociaux ou le taux d'attribution de bons vacances, mais les variations sont régulières.

On n'insistera pas sur les variations de fréquentation liées à d'autres facteurs que ceux concernant cette note (le statut et ses dérivés). On note cependant que la fréquentation du centre aéré est fonction du nombre d'enfants (peut-être du fait que certains centres exigent la qualité d'allocataires) et évidemment de l'activité professionnelle des femmes. Il est plus surprenant de noter ici une sous-fréquentation dans la région parisienne, par rapport à la province, en dépit de taux beaucoup plus élevés d'activité féminine. C'est l'inverse de ce qui se passe pour les colonies de vacances par exemple beaucoup plus fréquemment utilisées par les Parisiens. Ceci mériterait une étude sur les canaux d'information, l'action des comités d'entreprises en particulier et plus généralement la diffusion par le milieu de travail.

Ce qui retient ici l'attention est le fait que le facteur de statut et les autres indicateurs retenus dans la première partie produisent des variations en sens contraire, malgré leur corrélation interne élevée.

Le statut socio-culturel joue ici de façon cumulative par rapport au revenu : à ressources égales plus le statut est élevé, plus le taux de fréquentation du centre aéré est bas et ceci vaut surtout pour l'indicateur n'intégrant pas la participation à des associations - participation qui, elle, produit des effets opposés. Il s'agit donc de variations plus étroitement dépendantes de l'origine sociale, du niveau d'instruction ou du statut dans la profession (à niveau de vie égal). Ce qu'on constate par observation directe, est une sous-fréquentation du centre aéré chez les employés par rapport aux ouvriers qualifiés et professionnels.

Les différences sont importantes : le taux de fréquentation du centre aéré se situe entre 10 et 20% pour les employés résidant dans la région parisienne, lorsque la mère exerce une activité professionnelle ; il est supérieur à 30% pour les ouvriers qualifiés et professionnels et les agents de maîtrise, il reste assez bas pour les ouvriers spécialisés et les manoeuvres et personnels de service. Les différences sont du même ordre en province : entre 30 et 50% (38).

(38) La même observation ressortait de l'enquête sur les centres aérés effectuée par la C.N.A.F., référence 37-a : les auteurs notaient une certaine réticence dans les milieux employés, à l'égard des équipements collectifs.

Les autres indicateurs construits dans la première partie conduisent à des variations de la fréquentation du centre aéré contrairement à celles produites par le revenu ou le statut : la fréquentation augmente à revenu égal. L'indicateur désigné sous le nom d'opposition "autarcie-libéralisme" par exemple joue un certain rôle : dans les familles où dominent les positions de repli et une vision relativement exclusive des relations intra-familiales, le taux de fréquentation du centre aéré est nettement plus faible que dans les autres familles, surtout vers les revenus bas. Ce résultat était plus visible à partir du tableau 3 pour d'autres équipements : la cantine et les colonies de vacances. Les variations étaient trop faibles concernant le centre aéré pour qu'il en soit fait état. L'analyse directe le vérifie.

La densité de sociabilité joue également mais de façon moins régulière ; dans cette variable intervient l'appartenance à toutes les associations. Or il apparaît que ce n'est pas la densité de la vie associative qui affecte la fréquentation des centres aérés mais plutôt le type d'association : l'appartenance syndicale (cf. annexe IX) a un effet positif très marqué ce qui ne contredit pas l'observation faite au paragraphe précédent d'un taux de fréquentation plus élevé dans la frange supérieure de la classe ouvrière ; l'appartenance à une association de parents d'élèves joue moins ; les associations familiales et religieuses n'ont pas d'influence.

Le taux d'adhésion aux associations précédentes : parents d'élèves et associations familiales est en général très rapidement croissant en fonction du revenu, il est donc assez surprenant qu'il soit à peu près identique pour deux groupes de familles très différents du point de vue du niveau de vie :

- celui des familles où l'on trouve simultanément la fréquentation du centre aéré et des colonies de vacances, groupe de niveau de vie bas (8400 francs par an et par unité de consommation),
- celui des familles où l'on trouve les colonies de vacances seules (10400 francs).

C'est à propos du centre aéré que le statut socio-culturel se distingue le plus nettement des autres indicateurs : il renforce l'influence négative du revenu tandis que les autres facteurs produisent des variations en sens contraire. Autrement dit si un niveau d'instruction un peu plus élevé ou l'appartenance au tertiaire entraînent une sous-fréquentation du centre aéré ce qui pourrait faire apparaître cet équipement comme ségrégatif, une vie associative plus dense, une perception des relations familiales moins autarcique ont un effet inverse.

Le statut a ici le rôle qu'on attend de lui, qu'on pourrait interpréter comme indicateur de différenciation sociale. La sociabilité ou les attitudes à l'égard de la famille amorcent au contraire un processus de diffusion à rebours. Le centre aéré paraît avoir deux sortes de signification : l'une ayant la contribution négative de tout ce qui comporte une connotation sociale, se manifestant par des effets de statut "purs" ; l'autre une composante attractive dont on ne connaît pas les éléments moteurs : valorisation sur le plan de la

pédagogie ou de l'apprentissage de la vie collective, imprégnation particulière de cet équipement tenant à ses origines où l'idéal de conformité propre à la classe ouvrière prendrait un caractère dynamique ; on n'en connaît pas non plus les limites : peut-être ne sont-ce que des pratiques marginales, toujours existantes et sans prolongement possible. Les réponses à ces questions ne peuvent venir que d'une observation sur les lieux mêmes.

Mais ici encore l'observation sur le terrain ne peut être féconde, si elle ne porte simultanément sur deux équipements dont les logiques de production, de diffusion sont très différentes. On préconisait plus haut, l'observation simultanée de la genèse et de la pratique du service de la travailleuse familiale et du service de l'assistante sociale. Plus encore dans le cas du centre aéré, dont la pratique semble s'écarter singulièrement de la logique de diffusion classique des biens, l'observation sur le terrain et l'analyse ne peuvent aboutir à une connaissance systématique, susceptible de généralisation, si elles se bornent à un seul équipement. Bien que les colonies de vacances ne remplissent pas la même fonction (cela fait partie d'ailleurs des différences à étudier), elles paraissent tout indiquées comme pôle de comparaison au centre aéré. L'accès aux colonies semblent relever de mécanismes radicalement différents (de surcroît hétérogènes : les colonies de vacances "seules" et la combinaison "colonies de vacances + vacances familiales" sont en opposition du point de vue de tous les facteurs étudiés ici). Ces deux pôles peuvent être exemplaires pour opposer des modes de définition et de production des besoins, pour essayer de mettre en évidence les dispositions qu'ils mettent en oeuvre : pratique distinctive ou pratique de solidarité.

IV-4. ALLOCATION DE LOGEMENT.

L'allocation de logement a une place un peu à part dans l'ensemble étudié ici puisqu'il s'agit d'une prestation en espèces. Assortie d'un critère de ressources, elle pourrait avoir un effet redistributif : les conditions d'attribution de cette prestation opèrent cependant une sélection des bénéficiaires. On avait remarqué antérieurement un lien positif entre le niveau d'instruction et le pourcentage d'allocataires à revenu égal. Ce résultat n'est pas confirmé par l'analyse systématique effectuée dans la première partie : le facteur statut ne produit pas de variation contraire à celles produites par le revenu. Ceci tient d'une part au caractère trop grossier de l'analyse qui ne distingue pas entre locataires et propriétaires de leur logement et surtout au fait que les relations en question ne sont pas linéaires.

Il faut tout d'abord préciser que l'allocation logement n'a pas été instituée en fonction d'objectifs redistributifs. Il s'agissait après la guerre de rénover et d'accroître le parc des logements, donc de stimuler la construction. Il s'agissait aussi d'améliorer la rentabilité des logements du point de vue des bailleurs ; on estimait alors que les Français consacraient une part trop faible de leur ressources aux dépenses de loyer. L'allocation de logement intervenait comme mesure d'incitation à un accroissement du coefficient budgétaire du loyer ; cet accroissement avait pour corollaire la diffusion de logements répondant à certaines normes dont elle devait faciliter l'accès.


Avec le recul, si on regarde cette prestation d'un autre point de vue, celui des familles bénéficiaires, il est évident qu'elle opère une sélection en faveur des budgets qui ne sont pas trop proches du minimum de subsistance d'une part et d'autre part des familles les mieux disposées à adhérer aux normes imposées, les plus aptes à trouver un logement correspondant, dans un marché de pénurie (39).

(39) Rappelons que cette enquête date de 1971 et qu'une première réforme de l'allocation de logement date de juillet 1972 - réforme élargissant la population des bénéficiaires, dans certaines conditions, d'une part aux jeunes couples, d'autre part aux personnes âgées.

Rappelons aussi que le taux d'attribution de l'allocation logement est très surestimé dans cette enquête.

Les données de cette enquête mériteraient une étude plus sérieuse du point de vue de l'accès à l'allocation de logement, du fait de la sur-représentation des familles nombreuses dans l'échantillon. Les conditions de vie de cette population pourraient être qualifiées de conditions "aux limites" du point de vue du marché du logement, particulièrement inadapté aux familles ayant beaucoup d'enfants, inaccessible à celles qui ont des ressources basses. L'on sait que c'est aux extrémités de l'échelle sociale qu'on trouve le plus d'enfants, plus encore du côté des ressources très basses.

Dans l'institution de cette prestation on lit une double imposition de normes : normes concernant les caractéristiques du logement, normes concernant le coefficient budgétaire moyen, la part de son revenu que la famille française doit consacrer à son loyer : imposition d'un logement et de son prix.

Il n'est donc pas surprenant que le pourcentage de bénéficiaires de l'allocation de logement, en dépit d'un critère de ressources, ne diminue pas régulièrement lorsque le revenu augmente. La forme en "" de la courbe du taux de perception en fonction du revenu ne surprend pas (si on classe les familles locataires d'un local loué vide en fonction de leur revenu par unité de consommation, on constate un accroissement du pourcentage d'allocataires-logement en fonction du revenu, pour le premier quart de ces familles environ, une diminution ensuite).

Rigidité des normes et inadaptation du parc de logements, tension du marché conduisent en définitive à des différences que résume le graphique 4. Passons pour l'instant sur le fait que la réduction à une droite d'une relation qui n'est pas linéaire est abusive. On cherche seulement à mettre ici en évidence des différences selon la taille de la famille et la catégorie de commune en tirant partie d'effectifs petits. Le taux d'allocataires-logement est fonction croissante du nombre d'enfants mais pas au-delà de quatre enfants. Le décalage entre la région parisienne et la province est important d'autant plus que le nombre d'enfants est élevé (40)

(40) En dépit des irrégularités du tableau ci-dessous, du fait de la taille réduite de l'échantillon étudié, les différences font bien apparaître des chances de répondre aux normes imposées selon le nombre d'enfants et le type d'agglomérations.

POURCENTAGE DE FAMILLES LOCATAIRES D'UN LOCAL LOUÉ VIDE,
VIVANT EN SURPEUPLEMENT (Normes INSEE).

Ressources totales par unité de consommation.	Région parisienne		Province	
	1 à 3 enfants	4 enfants et plus	1 à 3 enfants	4 enfants et plus
Moins de 5000 F.	15	36	25	31
De 5000 à 6500 F.		54	15	16
De 6500 à 8000 F.		25	24	15
De 8000 à 10000 F.	23	19	10	17
De 10000 à 13000 F.	16	28	6	12
De 13000 à 18000 F.	7	25	2	15
Plus de 18000 F.	0	0	0	0
Ensemble	13	30	13	17

Graphique 4

FAMILLES LOCATAIRES D'UN LOCAL LOUE VIDE

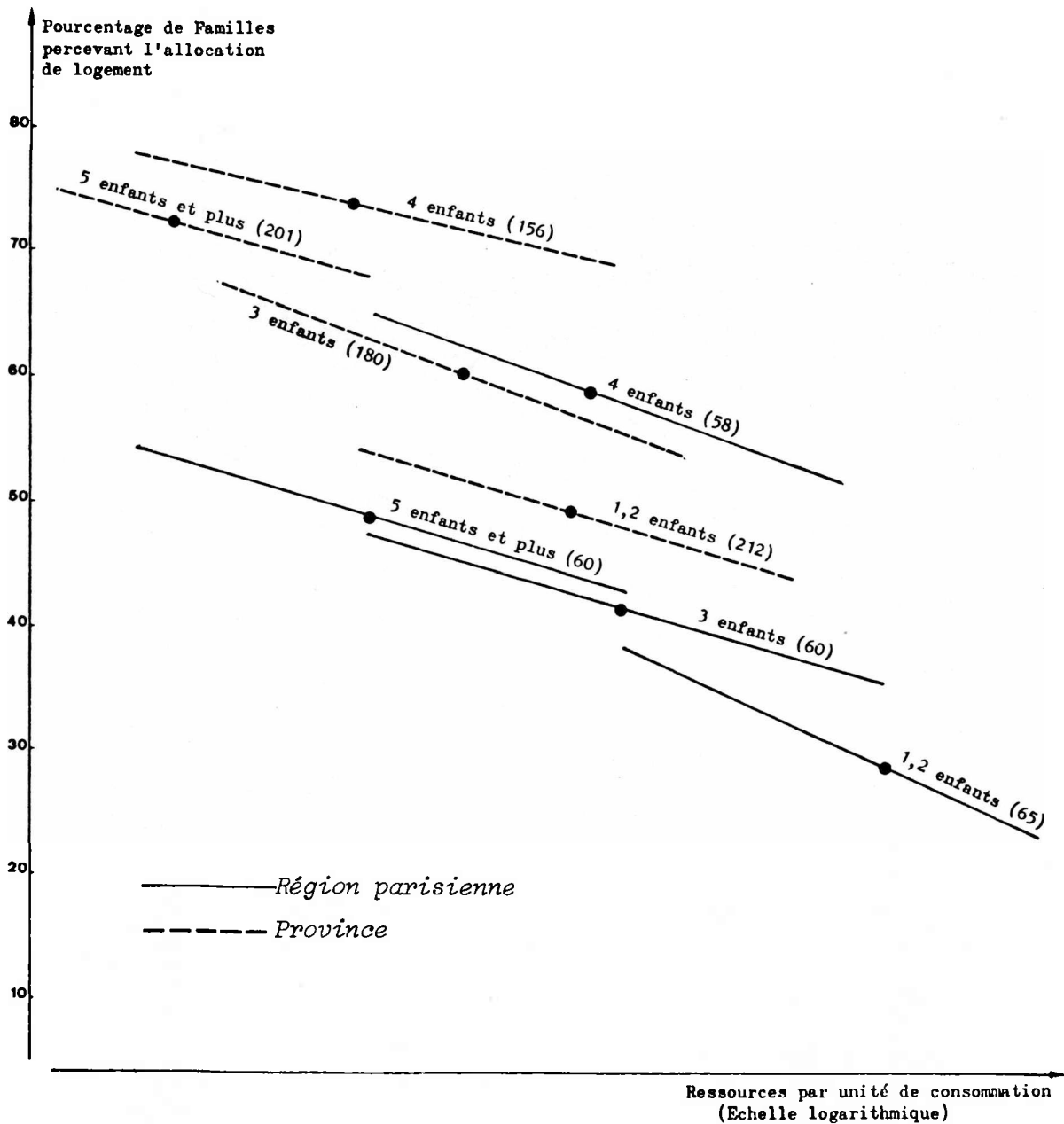


Tableau 7

DIFFERENCE ENTRE LE NOMBRE DE PIECES SOUHAITEES
ET LE NOMBRE DE PIECES NORMATIF (Normes INSEE).

Conditions de peuplement actuelles	Surpeuplement		Peuplement normal		Sous-peuplement	
	2-4 enfants	5 enfants ou plus	2-4 enfants	5 enfants ou plus	2-4 enfants	5 enfants ou plus
Statut socio-culturel croissant de 1 à 7						
1	0.29	-0.43	0.54	0.25	1.15	0.97
2	0.13	-0.31	0.56	0.17	1.02	0.70
3	0.28	-0.60	0.64	0.15	1.16	0.89
4	0.44	-0.72	0.70	0.21	1.22	1.17
5	0.35		0.84	0.64	1.53	1.55
6	0.64		0.97	1.08	1.63	1.48
7	1.00		1.41	0.43	2.19	1.89
ENSEMBLE	0.32	-0.41	0.72	0.30	1.49	1.25

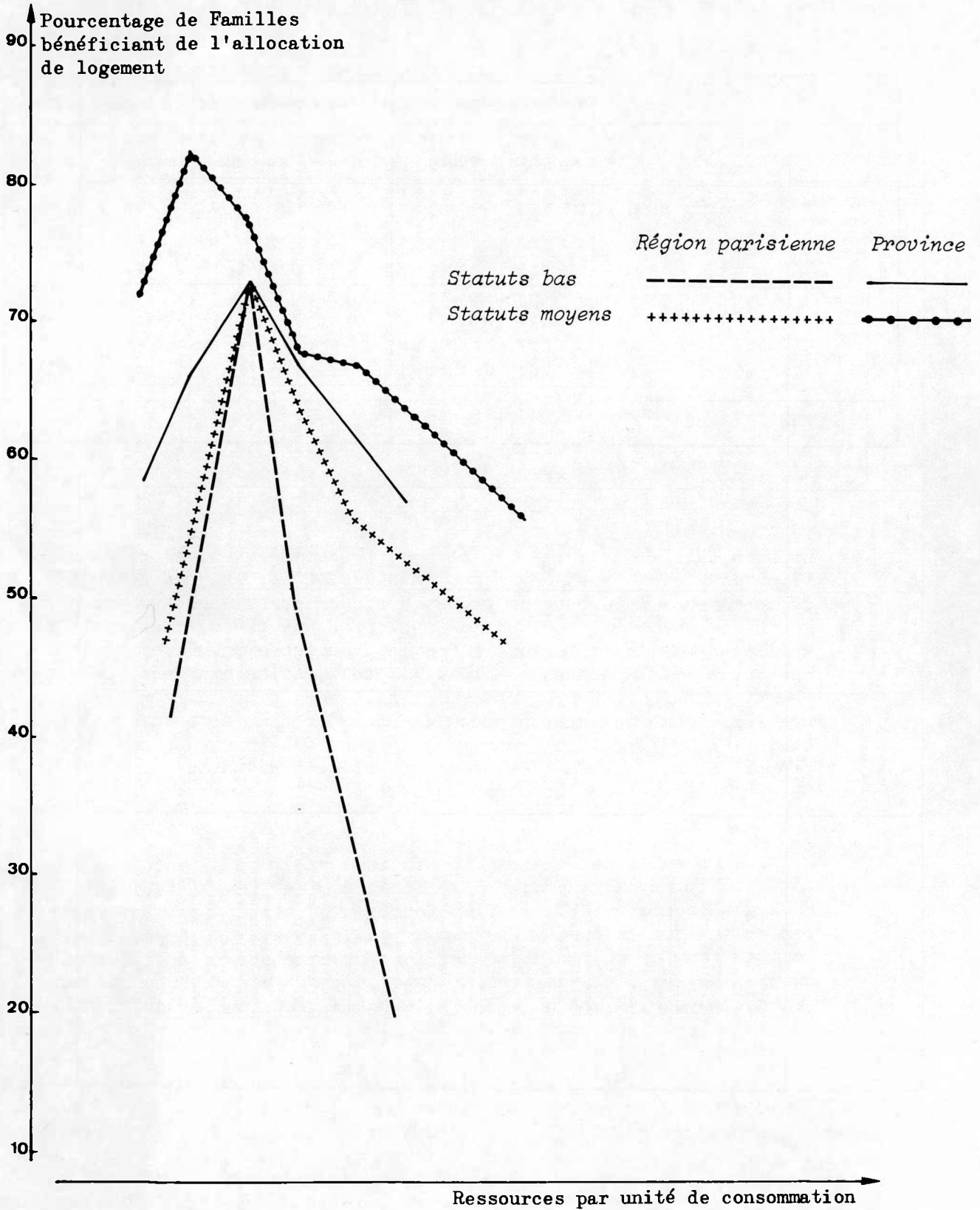
Comparés aux normes imposées les souhaits des familles concernant la taille du logement reflètent très fidèlement leurs conditions de vie et leurs chances objectives. L'important n'est pas qu'en moyenne le nombre de pièces désirées soit supérieur aux normes officielles (l'écart est d'à peu près une pièce) ; ce sont les variations de la différence entre les besoins exprimés et les normes qui sont éloquentes (tableau 7). Les besoins exprimés sont rarement inférieurs à ces normes ; ils le sont pour les familles nombreuses vivant en surpeuplement, au-dessous d'un certain seuil de statut. L'uniformité des normes d'attribution impose un modèle par rapport auquel les familles sont inégalement distantes, modèle hors d'atteinte pour les uns, dépassé pour les autres.

L'allocation de logement bénéficie donc à une clientèle moyenne (41) la forme du graphique 5 l'illustre bien. Les variations du taux d'allocataires logement en fonction du statut socio-culturel renforcent celles dues au revenu ce qui n'apparaissait pas à partir des tableaux de la troisième partie ; on constate un accroissement du pourcentage d'allocataires lorsqu'on passe des statuts bas aux statuts moyens, à revenu égal, puis une diminution lorsqu'on passe des statuts moyens aux statuts supérieurs.

(41) Il ne nous est pas possible de préciser davantage les caractéristiques de cette population. Il apparaît certaines variations selon l'activité de la femme : pourcentage plus faible de bénéficiaires lorsque la femme exerce une activité professionnelle, même à niveau de vie égal, qui mériteraient un examen si ce phénomène a pour conséquence la production d'un habitat social conçu pour des familles dont la mère reste au foyer, ou une certaine séparation des deux types de familles.

Graphique 5

RELATION ENTRE L'ALLOCATION DE LOGEMENT ET LES RESSOURCES
 Familles ayant au moins deux enfants, locataires d'un local loué vide
 (données non redressées)



En deçà d'un certain seuil de revenu, pour la partie de la population pour laquelle la relation entre taux d'attribution de l'allocation de logement et revenu est positive, tous les facteurs étudiés dans cette note et non pas seulement le statut socio-culturel ont un effet cumulatif : le pourcentage d'allocataires augmente avec le degré de sociabilité, avec le degré de "libéralisme"... L'annexe IX montre les variations positives associées à l'appartenance syndicale (pour les familles dont le statut est inférieur à la médiane) ; mais l'appartenance à toutes les associations produit les mêmes effets.

Ces différences s'expliquent non seulement par une meilleure adéquation aux normes mais aussi par des différences de statut d'occupation du logement et de facilité d'accès à des logements sociaux, qui pour les moins défavorisés du point de vue du niveau culturel et de la maîtrise de l'environnement, peuvent jouer un rôle de logement provisoire. *Jean-Claude CHAMBOREDON* et *Madeleine LEMAIRE* (42) ont mis en évidence les différences sociales dans la population des H.L.M., non seulement du point de vue de la position mais aussi de la trajectoire : d'un côté les locataires appartenant à la classe populaire, plus âgés, ayant des familles nombreuses et de ce fait des ressources plus élevées que la moyenne de leur catégorie, accédant aux logements sociaux par le système des prestations familiales ; de l'autre côté les familles de la classe moyenne accédant aux H.L.M. par le 1% patronal, situées dans une phase ascendante de leur carrière et pour lesquelles cette solution est une solution d'attente. Ici, parmi les familles les plus pauvres, les propriétaires de leur logement sont plutôt plus nombreux dans les familles les plus anciennes des statuts bas ; les jeunes de statuts plus élevés sont plus souvent locataires y compris de H.L.M.. Mieux logées que les précédentes, ces familles satisfont plus probablement aux conditions d'attribution de l'allocation de logement. Le pourcentage de locataires en H.L.M. décroît ensuite très rapidement en fonction du revenu, pour les familles de statut élevé, au profit de la propriété. L'allocation de logement a pu servir de tremplin pour certaines d'entre elles. Les inégalités d'accès en matière d'allocation de logement devraient être analysées, à partir d'information portant sur toute la "biographie résidentielle" des personnes, donnée relativement facile à recueillir et qui rendrait mieux compte de l'impact et de la fonction de cette prestation.

(42) *Jean-Claude CHAMBOREDON* et *Madeleine LEMAIRE* : *Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. Revue Française de sociologie* XI, 1970, pp. 3-33.

V - VUE D'ENSEMBLE ET CONCLUSION.

Le centre de cette analyse de la fréquentation ou de l'accès à certains services collectifs est la comparaison de différents types de facteurs ; le revenu figure parmi eux, mais aussi d'autres caractéristiques des familles analysées au préalable et résumées sous forme de variables mesurables, passibles d'un traitement analogue à celui du revenu.

On n'aborde cependant pas l'analyse de ces facteurs avec les mêmes pré-supposés. La comparaison des rôles respectifs du revenu et de ce qu'on a appelé le statut socio-culturel (synthèse statistique d'information sur l'origine sociale, la catégorie socio-professionnelle, le niveau et le type d'instruction) relève d'une problématique assez explicite tirée de notre expérience dans le domaine de la consommation. Au contraire l'analyse des autres facteurs (la densité de sociabilité ou les différences d'opinions émises quant au degré d'autonomie des membres de la famille) est purement exploratoire.

La comparaison entre revenu et statut socio-culturel est pour nous un moyen de formaliser le mode inégalitaire d'accès aux biens et services de consommation, du haut vers le bas de l'échelle sociale et la dynamique de ce processus. Appliquée aux services et équipements collectifs la démarche dans laquelle on s'oriente ici est une façon de poser le problème qui est au centre de nos préoccupations : les mécanismes inégalitaires observables dans le domaine des biens marchands se reproduisent-ils dans celui des biens collectifs ?

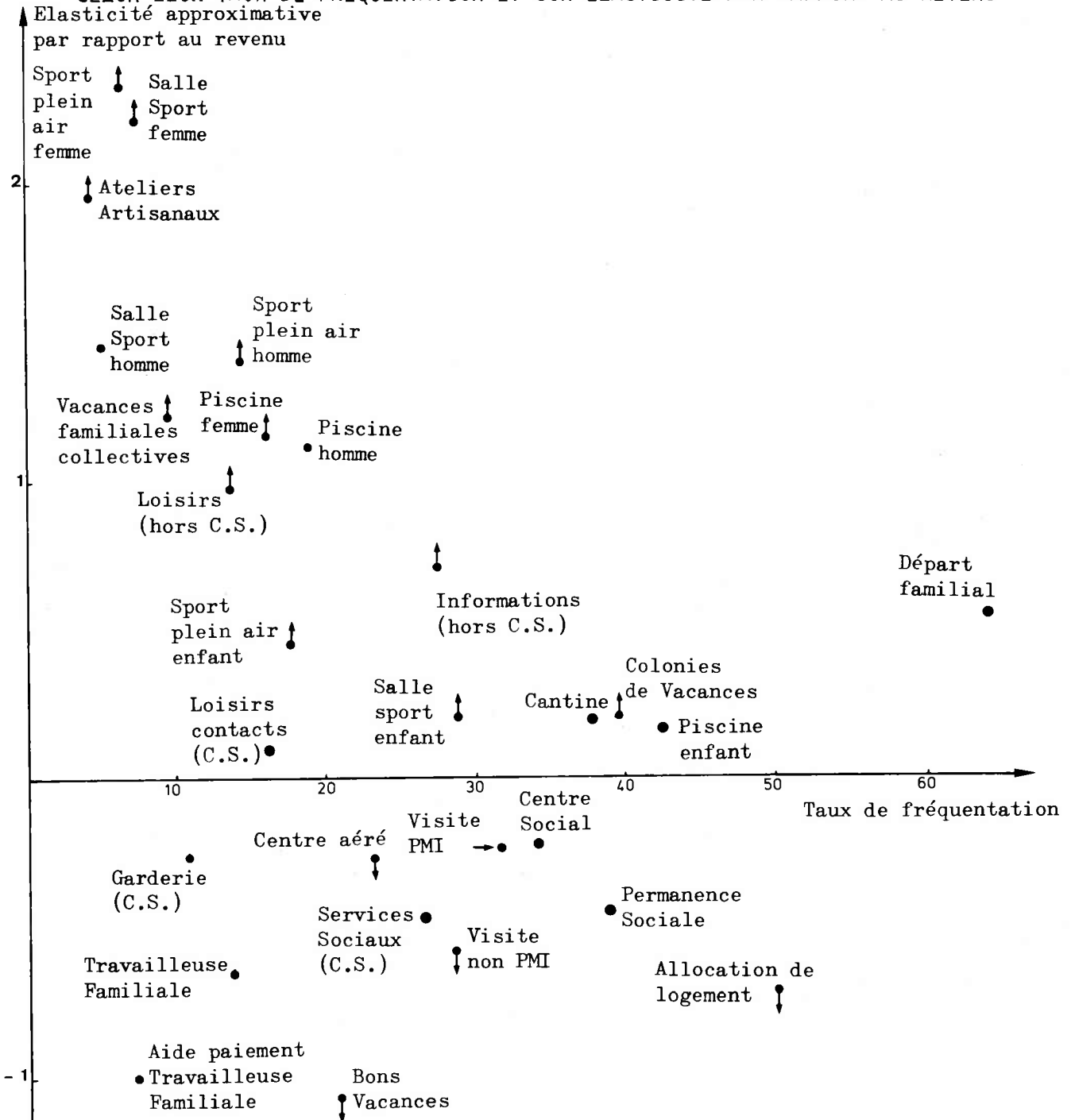
On ne prétend pas avoir mis au point une formalisation satisfaisante du processus inégalitaire de diffusion et de sa reproduction, mais c'est notre objectif, à la fois comme grille d'analyse donnant une certaine maîtrise de cette réalité, mais aussi comme instrument de contrôle des politiques sociales.

La répartition à un instant donné peut être regardée comme une correspondance entre deux hiérarchies duales l'une sur les biens et services, l'autre sur les individus. La formalisation la plus simple de cette correspondance statique est représentée par le schéma de la figure 6 où sont mis en relation l'élasticité par rapport au revenu du taux de fréquentation et le taux de fréquentation lui-même. Ce coefficient d'élasticité n'est ici qu'un coefficient d'inégalité par rapport au revenu, indicateur simple et homogène de distance en fonction de ce critère de classement des individus. Le schéma de la figure 6 illustre de façon intuitive et très imprécise le mode majoritaire de répartition des biens et son état à un instant donné : les services et équipements de fréquentation rare sont inégalement diffusés dans la population ; l'inégalité dans les deux sens soit en faveur des revenus les plus élevés, soit en faveur des revenus les plus bas (actions relevant de l'assistance) ; une plus large diffusion s'accompagne d'une plus grande inégalité : le taux de fréquentation augmente en même temps que l'élasticité diminue en valeur absolue.

Graphique 6

POSITION RESPECTIVE DES SERVICES ET EQUIPEMENTS

SELON LEUR TAUX DE FREQUENTATION ET SON ELASTICITE PAR RAPPORT AU REVENU



Les flèches illustrent les variations des taux de fréquentation imputables au statut socio-culturel. Elles figurent lorsque le décalage entre catégories de statut à revenu égal est plus significatif que le décalage entre catégories de revenu à statut égal. Elles sont orientées vers le haut si les différences à revenu égal vont dans le sens d'une augmentation du taux de fréquentation en fonction du statut, vers le bas s'il s'agit d'une diminution. Elles seraient orientées vers le haut pour les services à élasticité positive, vers le bas pour les services à élasticité négative, si le statut socio-culturel renforçait systématiquement les inégalités selon le revenu.

A l'ordre sur les biens correspond un ordre sur les individus (ou les familles) ; le schéma présenté ici utilise en première analyse le critère classique de revenu. L'intérêt de notre démarche n'est pas d'aboutir à cette perspective statique de la répartition des biens. Des analyses antérieures de la consommation mettaient en évidence des différences systématiques à revenu égal, selon le statut socio-professionnel ou certains indicateurs d'intégration sociale tel la participation à quelques associations (réf. 12). On observait un déplacement de la structure d'ensemble de la consommation, de même sens que celui auquel conduit un accroissement du revenu, mais plus inégalitaire et d'autant plus inégalitaire que le statut socio-professionnel est plus élevé. D'où l'orientation de cette analyse où l'on tente de substituer à l'ordre selon le revenu, un ordre plus complexe intégrant certains éléments solidaires et situés plus en amont dans la formation de la hiérarchie sociale : l'origine sociale, le niveau d'instruction, le statut socio-professionnel. Les analyses antérieures sur la consommation ne procédaient pas par bien de consommation, ce qui mériterait d'être fait ; car en définitive c'est la seule démarche qui permettrait de mettre en évidence les formes de différenciation et de repérer parmi elles les formes dominantes, s'opposant de la façon la plus active à une définition collective des besoins, (encore faudrait-il disposer d'information plus représentatives de toutes les fractions et non pas seulement de familles de salariés non fonctionnaires). Cette note procède au contraire par l'analyse des fréquentations service par service, les résultats ne valant cependant que pour une comparaison, un positionnement de ces services les uns par rapport aux autres (services, équipements ou prestations). Aux limitations quant à la représentation de l'échantillon évoquées ci-dessus s'ajoutent celles tenant à la description des services étudiés eux-mêmes : activités pratiquées, circonstances, canaux). Malgré celà, on tente de comparer à l'inégalité selon le revenu, de la répartition des services, l'inégalité selon ce que nous avons appelé le statut socio-culturel.

Cette variable de synthèse, le statut socio-culturel, s'avère un mode de classement plus inégalitaire que le revenu ; ce résultat est systématique pour ce qui est de la fréquentation des services à élasticité positive. On s'attendait à observer ce phénomène pour tous les services et équipements y compris ceux à caractère social : le cumul de handicaps augmentant la probabilité d'intervention de l'action sociale ; ce n'est pas tout à fait le cas. A quelques exceptions près pour ce type de services, le statut est d'autant plus discriminant, comparé au revenu, que l'équipement concerné est plus élastique : élasticité élevée signifie taux de fréquentation bas ou rareté, ce sont les biens ou services les plus chargés de potentiel de différenciation sociale, qu'il s'agisse à une extrémité des activités artisanales, du ciné-club ou de la salle de sport, ou à l'autre extrémité du centre aéré ou de la visite à domicile d'une assistante sociale.

Ce résultat retient l'attention dans la mesure où il tend à confondre les mécanismes de fonctionnement du domaine marchand et des biens et services collectifs ; les formes données à la croissance dans ces deux domaines seraient régies par les mêmes pratiques de différenciation. Mais on présuait un tel résultat, ce qui compte selon nous est de parvenir à collecter et organiser l'information de façon à donner à cette logique une forme concrète ; l'objectif d'un travail empirique dans cette voie serait à la fois de différencier les catégories et pour analyser cette logique, de voir à quels corpus elle s'étend : le domaine monétaire avec les dépenses, le domaine gratuit ou collectif, le domaine des attitudes, des opinions exprimées.

L'analyse en termes de présence-absence n'est réservée, dans le domaine économique, qu'aux biens durables. Mais dans ce domaine prévaut l'aspect dépense et le présupposé de choix sous contrainte. Il n'est pas question de cela ici. Il n'y a d'ailleurs pas a priori de raison de faire de distinction entre ce qu'on appelle, de façon classique, effet de diffusion et effet de revenu. L'état de la répartition à un instant donné (dont la répartition monétaire privée n'est qu'une des formes, décroissante) est le résultat de systèmes de pression dont il paraît fondamental de reconnaître les courants dominants et les lieux d'opposition. L'analyse que font *Pierre BOURDIEU* et *Monique de SAINT-MARTIN* des systèmes de goût (43) met en évidence des vecteurs de différenciation qui sont probablement parmi les éléments les plus pertinents d'une base de ce système de pression. Le recueil d'information en matière de services et équipements collectifs devrait reposer sur une problématique inspirée de ces travaux, du côté des modes d'imposition.

Les difficultés s'accroissent lorsqu'il s'agit de repérer des signes de dysfonctionnement aux mécanismes inégalitaires de répartition. Des formes d'opposition ponctuelles peuvent être efficaces mais limitées. Des formes plus institutionnalisées risquent de devenir intégratives et sans contribution à un renversement du processus. On avait espéré faire ressortir des lieux de diffusion "à rebours", allant du bas vers le haut de l'échelle sociale. Les quelques exemples figurant ici paraissent résulter de mécanismes intégratifs, sauf peut-être l'exemple du centre aéré. Les indicateurs utilisés de ce point de vue sont formés d'éléments pour la plupart signes d'insertion sociale, leur efficacité du point de vue de la fréquentation des services et équipements collectifs n'est donc pas surprenante.

Les facteurs en question font intervenir certains modes de relation entre la famille et l'environnement d'où leur intérêt dans une analyse de la fréquentation des services et équipements collectifs. D'un côté il s'agit de la densité de sociabilité ; cette variable est surtout un résumé de la densité de la vie associative et de la fréquentation d'amis (du fait de leur corrélation mutuelle). D'un autre côté il s'agit d'opinion sur des questions concernant surtout le degré d'autonomie entre les membres d'une famille (conjoint, parents-enfants). Ces indicateurs ont des liens étroits avec le revenu ou le statut socio-culturel. Ce sont des expressions différentes du degré de maîtrise de l'environnement ; c'est évident pour ce qui est de la vie associative, de plus en plus stimulée au niveau des collectivités locales ; les opinions en sont des manifestations ; celles en faveur de relations intra-familiales exclusives sont souvent des réactions de défense vis-à-vis d'un monde extérieur sans promesse ou hostile ; tandis qu'avec une plus grande assurance augmentent l'autonomie, une vision plus libérale des liens familiaux, ouverte sur le monde extérieur, une attitude plus moderniste, une attirance vers de nouveaux modèles plus facilement exprimées (44).

(43) *Pierre BOURDIEU avec Monique de SAINT-MARTIN : Anatomie du goût, Actes de la recherche en sciences sociales, octobre 1976, n°11.*

(44) *Cet indicateur est le plus inégalitaire sous le rapport d'attitudes très modernistes, lorsqu'on traite ces questions d'opinion comme le sont ici les fréquentations : le libéralisme dans les relations interpersonnelles va de pair avec des opinions apparaissant gratuites par rapport aux pratiques effectives "une union sans enfant peut être réussie", ou des déclarations s'exerçant plus aisément au niveau des opinions que des faits par exemple sur les disputes vues comme un "élément positif" pour le couple.*

Le résultat le plus évident est que tous ces indicateurs produisent des variations des fréquentations très semblables à celles que produit l'indicateur de statut socio-culturel : ils stimulent l'accès aux services et équipements collectifs, même dans quelques cas où le revenu aurait l'effet inverse. Il en est ainsi de la fréquentation des centres sociaux ; elle diminue lorsque le revenu croît, tandis qu'elle augmente avec le statut socio-culturel et surtout avec le degré de sociabilité. Cette apparente "diffusion à rebours" ne paraît pas susceptible de contribuer à une réduction des inégalités si ce mouvement intègre avec les composantes du statut des éléments de différenciation sociale. On sait par ailleurs (voir par exemple F. MARQUART (20)) que les activités pratiquées dans les centres sociaux ou même le mode de fonctionnement de ces centres (comités d'usagers) ont un caractère participationniste et promotionnel plus séduisant et adapté aux aspirations des classes moyennes qu'aux conditions de vie des couches populaires. Les résultats observables pour les centres sociaux s'appliquent apparemment au service des travailleuses familiales ce qui paraît plus étonnant. La situation de la clientèle de ce service, aussi pauvre en moyenne, du strict point de vue monétaire que celle des assistantes sociales, semble moins précaire, moins isolée ou moins dépendante. Ce serait intéressant de vérifier qu'il existe effectivement une clientèle potentielle volontaire de ce service (qui ne serait donc pas perçu comme relevant de l'assistance) et que les plafonds de ressources auraient alors une efficacité redistributive.

Il n'est pas inintéressant de constater qu'un résumé de la sociabilité ou un résumé des attitudes sur les relations familiales puisse fournir dans certains cas des relations meilleures avec les taux de fréquentation que le revenu (surtout lorsqu'il s'agit de questions d'opinion peu fiables). Les cas de corrélation supérieure sont assez nombreux. Cependant ils n'ont pas tous la même signification et sont produits par des éléments probablement différents parmi ceux qui composent ces indicateurs. Lorsque ces corrélations intéressent des services particulièrement élastiques comme les activités de culture et de loisir pratiquées hors du cadre d'un centre social, ou comme la fréquentation de maisons familiales de vacances, on peut penser que ces facteurs jouent pour leur composante intégrative, leur dimension commune au statut, qu'ils renforcent. Lorsqu'il s'agit de services ou équipements sur lesquels revenu ou statut n'ont qu'une faible influence, voire une influence négative (le centre aéré), les résultats prennent une autre signification. Il est intéressant de noter qu'alors il s'agit presque exclusivement d'actions concernant les jeunes : les colonies de vacances, les centres aérés et dans une certaine mesure la fréquentation par l'aîné des enfants d'équipements sportifs (dans ce dernier cas c'est la sociabilité qui domine, non les attitudes à l'égard des relations familiales).

Le centre aéré paraît exemplaire parce que les résultats sont à son endroit contradictoires : l'effet négatif du statut le fait apparaître comme ségréгатif, réservé à une clientèle pauvre ; les effets positifs de la sociabilité (du syndicalisme surtout) et des attitudes à l'égard de la famille, lui confèrent un dynamisme. Mais c'est le seul dont on connaisse un peu l'origine marquée par la prise de conscience d'un besoin populaire. Il nous oriente vers un débat par rapport auquel nous n'avons pas d'élément de réponse : celui de la concurrence entre le milieu de travail comme lieu privilégié d'une transformation des rapports sociaux et les collectivités locales du point de vue de la définition des besoins et des canaux de diffusion.

Par rapport aux autres composantes de la vie associative, le syndicalisme ne stimule que faiblement l'accès aux équipements très élastiques. Cette différence renvoie peut-être à une différence plus fondamentale entre l'entreprise et la commune du point de vue de l'organisation des luttes sociales et du profil de leurs acteurs : d'un côté revendication active, solidarité, cohésion, de l'autre vie familiale, domaine privé, sérialisation... Les familles comprenant des syndiqués se situent ici à peu près au niveau de la moyenne dans l'échelle du statut socio-culturel ; tandis que les adhérents d'associations familiales ou d'usagers, de parents d'élèves, d'associations sportives ou culturelles... (seules associations dont nous disposons qui soient proches d'organisation d'action au niveau communal) ont un statut nettement plus élevé, donc plus à même d'infléchir les choix dans le sens d'actions promotionnelles.

La méthode utilisée pour cerner ces différents facteurs est particulièrement réductrice, plus que ne le mériterait le matériau statistique étudié. Les résultats devaient a priori refléter la forte corrélation entre tous les facteurs retenus, presque tous reproduisant à des degrés divers ou sous des formes diverses, l'échelle sociale. Le risque est alors que soient escamotés des phénomènes spécifiques, que les mêmes résultats proviennent de mécanismes différents. Cette note est une amorce d'un schéma méthodologique, qui pourrait être développé par des analyses plus approfondies des similitudes ou des différences apparentes entre les services et équipements, un éclatement des indicateurs de synthèse construits ici. Mais c'est surtout à un renouvellement des techniques d'observation qu'elle conduit.

Annexe I

LISTE DES QUESTIONS POSEES SUR LA FREQUENTATION DES SERVICES ET EQUIPEMENTS ETUDIES
DANS CETTE NOTE ET NOMBRE DE REPONSES OBSERVEES SUR 2003 FAMILLES
(reproduction des questionnaires pour la partie concernée)

133 - Quels services avez-vous utilisés au centre social (vous, votre conjoint, votre ou un de vos enfants) :

groupement des
activités en train

	1 oui	2 non	3 ce service n'existe pas	non- Réponse 9	n'a jamais été au Centre Social
I	363	509	87	90	954
I	58	758	134	99	954
II	83	793	84	91	952
II	108	739	109	95	952
II	84	740	130	96	953
III	44	725	183	98	953
III	102	715	138	95	953
III	84	719	149	98	953
III	42	684	226	97	954
III	86	746	117	100	954
III	10	725	208	106	954
III	48	715	183	103	954
III	87	707	156	99	954
III	38	692	213	106	954
I	66	685	197	101	954
I	294	630	33	93	953
III	71	761	112	104	955

135 - Vous arrive-t-il de participer à certaines des activités suivantes en dehors du cadre d'un centre social :

	1 oui	2 non	Si oui	
			combien de fois en 1970	dans le cadre de quel organisme
1 - ateliers artisan activité éducat ou de loisirs	97	1906		
2 - bibliot. salle de lecture	266	1737		
3 - ciné-club				
4 - réunion d'information, école des parents...				
5 - consultations conjugales	509	1494		
6 - service d'information et d'orientation prof.				
7 - autres, préciser				

VACANCES

44 - Avez-vous entendu parler :

a - des villages familiaux de vacances	1 oui 1575	2 non 420	non-réponses 8
b - des gîtes familiaux de vacances	1 oui 1002	2 non 990	11
c - des maisons familiales de vacances	1 oui 1635	2 non 359	9

45 - Si oui à l'une ou l'autre de ces formules :
Vous est-il arrivé d'utiliser l'une ou l'autre de ces formules de vacances

	oui	non
		réponses Si oui combien de fois en tout
a - le village famil	77	15
b - le gîte familial	49	19
c - la maison famil	133	13

Si oui, à l'une ou l'autre des 3 questions :

61 - Avez-vous déjà utilisé l'une ou l'autre de ces formules :

	oui dans le passé	oui en 1970
a - centre aéré	1 354	2 187
b - garderie	1 213	2 129
c - placement familial surveillé	1 41	2 14

60 - Connaissez-vous les solutions de vacances suivantes pour les enfants

a - centres aérés	1 oui 1457	2 non 330	non-réponses 216
b - garderies	1 oui 1325	2 non 460	218
c - placements familiaux surveillés	1 oui 564	2 non 1219	220

57 - L'un de vos enfants (au moins) a-t-il déjà été en colonie de vacances ou en camp de vacances ?

Sans objet = 200 oui 689 non 1100 non-réponses = 14

63 - Votre Caisse d'Allocations délivre-t-elle des bons vacances (allocations vacances)

	Sans objet	0	290
1 oui	1	1359	
2	2	80	
3 - ne sait pas	3	232	
	9	42	

64 - Si oui, avez-vous obtenu des bons vacances pour au moins un de vos enfants en 1970

Sans objet = 574 oui 364 non 976 non-réponses = 89

66 - Etes-vous partis tous ensemble parents et enfants au moins une fois au cours des deux dernières années ?

Sans objet = 270 oui 1165 non 478 non-réponses = 90

III

188 - Certains de vos enfants fréquentent-ils la cantine même si c'est rare

1 oui 660 2 non 255

Sans objet
9 = 1088

Si non, aller à la question 190

189 - Si oui, lesquels

les énumérer en rappelant leur prénom et âge	oui tous les jours de classe	régulièrement plusieurs fois par semaine	une fois par semaine	plusieurs fois par mois	très rarem. à certaines occas.	quel prix payez vous son repas	Sans objet
AINE [] []	570	71	11	6	20	1332	

(Mettre une croix par enfant dans la bonne case)

TRAVAILLEUSES FAMILIALES

91 - Savez-vous s'il existe un service de travailleuses familiales dans votre commune ou votre quartier ?

1 - oui, à la CAF 1 581
 2 - oui, dans un autre organisme 2 109
 3 - non, il n'y en a pas 3 151
 4 - ne sait pas ce que c'est 4 111
 5 - ne sait pas s'il y en a 5 751

Si réponse 3, 4 ou 5 passer à la question 98

9 20

92 - Si oui, avez-vous déjà eu recours à un service de travailleuses familiales ?

Sans objet = 955 1 oui 244 2 non 793 non repaus 9 = 11

95 - Avez-vous bénéficié d'une aide pour le paiement de ces heures ?

1 - aucune aide 1 42
 2 - aide de la CAF 2 109
 3 - aide d'un autre organisme 3 27

Sans objet 9 1825

99 - Vous êtes-vous rendue au moins une fois à la permanence de l'assistante sociale ?

1 oui 775 2 non 1220 non repaus 9 = 8

101 - Avez-vous reçu au moins une fois la visite à votre domicile d'une assistante sociale ?

1 oui 996 2 non 990 non repaus 9 = 17

Si non, passer à la question 104

102 - Si oui, dans quelles circonstances : (une réponse par ligne)

	1 oui	2 non	Sans objet
1 - protection maternelle et infantile	6102	369	1044
2 - surveillance médicale	1052	862	1036
3 - maladie	1202	847	1036
4 - demande d'aide financière	1132	854	1036
5 - renseignements divers	2562	714	1033
6 - visites régulières	882	877	1038
7 - autres, préciser _____	1172	853	1033

Touchez-vous :

	1 oui	2 non	Si oui, donnez le montant mensuel en N.F.
1 - des allocations familiales	1696		_____
2 - l'allocation de salaire unique	950		_____
3 - l'allocation de logement	846		_____

12 - Allez-vous à la PISCINE, vous allez répondre successivement pour vous-même votre mari ou l'un de vos enfants ?

	sans objet, ou enfant en bas âge	au moins une fois par semaine	au moins une fois par mois	au moins une fois en 1970	très rarement	jamais		
		1	2	3	4	5		
F Vous-même	25	89	105	117	150	1177	<input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 10	
H Votre mari	71	99	140	145	176	1362	<input type="checkbox"/> 10	
L'un ou l'autre de vos enfants								
Prénom								
sexe								
âge								
M= 1								
F= 2								
E.1 AINE	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	110	152	281	135	116	599	<input type="checkbox"/> 10

22 - Fréquentez-vous une SALLE DE SPORT, GYMNASTIQUE, ATHLETISME, DANSE... ? vous allez répondre successivement pour vous-même votre mari, vos enfants.

	sans objet, ou enfant en bas âge	22					23	
		au moins une fois par						
		semaine	mois	an en 1970	très rarement	jamais		
		1	2	3	4	5	Si oui, réponses 1 à 3 préciser en clair le sport pratiqué	
F Vous-même	38	124	5	4	17	1792	23	
H Votre mari	83	106	12	6	20	1751	25	
L'un ou l'autre de vos enfants								
Prénom								
sexe								
âge								
M= 1								
F= 2								
E.1 AINE	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1168	174	27	6	8	990	30

102 - Quelle solution de garde estimez-vous préférable pour une femme qui travaille parmi les 4 solutions envisagées ci-dessous ?

	lorsque l'enfant a de 0 à 6 mois	lorsque l'enfant a de 6 mois à 1 an	lorsque l'enfant a entre 1 et 2 ans	lorsque l'enfant a entre 2 et 3 ans	
	a	b	c	d	
1 - déposer l'enfant chez une gardienne agréée	1 <input type="checkbox"/> 377	1 <input type="checkbox"/> 371	1 <input type="checkbox"/> 343	1 <input type="checkbox"/> 265	
2 - utiliser une crèche à domicile	2 <input checked="" type="checkbox"/> 172	2 <input type="checkbox"/> 210	2 <input type="checkbox"/> 194	2 <input type="checkbox"/> 122	
3 - faire venir une personne à la maison	3 <input type="checkbox"/> 838	3 <input type="checkbox"/> 425	3 <input type="checkbox"/> 536	3 <input type="checkbox"/> 382	
4 - confier l'enfant à une crèche, une garderie (étant supposé que l'installation est moderne, le personnel très qualifié)	4 <input type="checkbox"/> 567	4 <input type="checkbox"/> 635	4 <input type="checkbox"/> 870	4 <input type="checkbox"/> 1168	
non. Réponses	9 =	149	62	60	66

Annexe II

TAUX D'ACCES SELON L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA MERE
ET LE STATUT SOCIO-CULTUREL

	ENSEMBLE DES FAMILLES ALLOCATAIRES			STATUTS INFERIEURS A LA MEDIANE			STATUTS SUPERIEURS A LA MEDIANE		
	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2
A = La femme est au foyer B = La femme a une activité salariée Effectif	888	680		500	285		388	395	
<u>Centre social :</u>									
Ensemble des activités	35	34	0,2	35	39	1,1	35	30	1,9
Services sociaux	30	28	0,6	32	35	0,3	27	23	1,3
Garderie, enseignement ménager	11	11	0,0	10	11	0,1	12	11	0,0
Loisirs, contacts	13	17	4,2	10	17	7,2	17	17	0,0
<u>Activités hors centre social :</u>									
Ateliers artisanaux	3	6	6,3	1	2	0,1	6	9	2,5
Loisirs	10	18	22,8	6	11	4,3	14	24	10,6
Information	23	32	14,9	19	26	5,0	28	36	5,2
<u>Vacances :</u>									
Equipement de vacances familiales collectives	8	14	13,3	3	6	4,0	15	20	2,9
Centres aérés	19	28	16,8	23	35	11,8	13	23	11,0
Colonies de vacances	32	45	28,5	32	50	24,0	32	42	8,1
Bons de vacances	22	18	3,0	27	27	0,0	15	11	1,6
Départ familial	61	71	15,8	50	58	3,8	75	80	2,8
<u>Travailleurs sociaux :</u>									
Travailleuses familiales	15	13	1,2	16	16	0,0	12	10	1,0
Aide pour le paiement des heures de travailleuses familiales	8	6	2,6	11	8	0,9	5	5	0,1
Permanence sociale	42	40	0,3	47	51	0,7	35	33	0,2
Visite à domicile de l'assistante :									
- dans le cadre P.M.I.	33	33	0,1	36	32	0,9	29	34	2,8
- dans d'autres circonstances	30	29	0,1	36	40	1,0	22	21	0,0
<u>Equipements sportifs :</u>									
<u>Piscine :</u>									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	13	20	14,2	7	11	3,3	21	27	3,5
- Homme (1 fois au moins en 1970)	17	23	9,8	11	16	3,0	24	29	1,9
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	39	45	5,6	35	46	8,1	44	45	0,0
<u>Salle de sport :</u>									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	5	8	6,9	0	3	6,6	11	12	0,3
- Homme (1 fois au moins en 1970)	5	6	0,3	3	3	0,0	9	9	0,0
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	27	31	3,7	23	27	2,0	31	34	0,3
<u>Sport de plein air :</u>									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	6	8	2,4	1	1	0,1	13	13	0,0
- Homme (1 fois au moins en 1970)	12	14	1,0	6	5	0,0	21	20	0,0
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	17	19	0,6	15	18	1,1	20	20	0,0
<u>Divers :</u>									
Cantine	29	46	46,0	30	48	25,4	29	45	20,7
Allocation de logement	59	38	62,6	64	49	15,5	52	31	36,2

Annexe III

TAUX D'ACCES SELON LA CATEGORIE DE COMMUNE
ET LE STATUT SOCIO-CULTUREL

A = Région parisienne B = Province	ENSEMBLE DES FAMILLES ALLOCATAIRES			STATUTS INFERIEURS A LA MEDIANE			STATUTS SUPERIEURS A LA MEDIANE		
	A	B	X ²	A	B	X ²	A	B	X ²
	396	1.172		165	620		231	552	
Centre social :									
Ensemble des activités	36	34	0,3	41	35	1,6	32	33	0,0
Services sociaux	30	29	0,0	38	32	1,5	24	26	0,2
Garderie, enseignement ménager	11	11	0,0	14	10	2,1	10	12	0,9
Loisirs, contacts	17	14	1,6	15	12	1,1	18	16	0,2
Activités hors centre social :									
Ateliers artisanaux	6	4	4,4	2	1	0,8	9	7	1,2
Loisirs	19	12	13,1	13	7	7,1	23	17	3,1
Information	25	28	1,3	17	23	2,5	30	33	0,5
Vacances :									
Equipelement de vacances familiales collectives	14	10	5,0	4	4	0,0	20	16	2,1
Centres aérés	17	25	9,4	22	29	3,2	14	20	3,6
Colonies de vacances	47	35	16,6	53	35	16,5	42	35	3,5
Bons de vacances	23	19	2,4	38	24	11,9	12	13	0,1
Départ familial	79	60	43,2	69	48	21,6	86	74	12,3
Travailleurs sociaux :									
Travailleuses familiales	11	14	2,1	14	17	0,6	10	12	0,6
Aide pour le paiement des heures de travailleuses familiales	3	9	14,2	6	11	4,1	1	7	8,3
Permanence sociale	47	39	5,9	59	46	9,1	37	32	1,7
Visite à domicile de l'assistante :									
- dans le cadre P.M.I.	27	35	9,4	26	37	5,8	27	34	3,1
- dans d'autres circonstances	29	30	0,2	38	38	0,0	22	21	0,0
Equipements sportifs :									
Piscine :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	20	15	5,2	9	8	0,0	28	22	2,3
- Homme (1 fois au moins en 1970)	25	18	9,4	16	12	1,9	31	24	3,6
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	48	40	8,9	45	38	2,5	51	42	5,2
Salle de sport :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	8	6	3,2	4	1	7,0	12	11	0,0
- Homme (1 fois au moins en 1970)	6	5	0,3	4	2	1,3	8	9	0,1
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	31	28	1,6	27	24	0,5	34	32	0,3
Sport de plein air :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	9	6	3,9	0	1	0,6	16	12	1,8
- Homme (1 fois au moins en 1970)	15	12	2,0	7	5	0,3	21	20	0,1
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	19	17	0,7	16	16	0,0	22	19	0,8
Divers :									
Cantine	48	33	29,8	50	33	15,2	47	33	14,2
Allocation de logement	33	56	60,7	47	62	11,4	23	49	44,3

Annexe IV

TAUX D'ACCES SELON L'AGE DE L'AINE DES ENFANTS
ET LE NOMBRE DES ENFANTS

A = L'aîné des enfants à moins de 10 ans B = L'aîné des enfants à de 10 ans à 24 ans Effectifs	ENSEMBLE DES FAMILLES ALLOCATAIRES			NOMBRE D'ENFANTS					
				1, 2 OU 3 ENFANTS			4 ENFANTS ET PLUS		
	A	B	X ²	A	B	X ²	A	B	X ²
	685	851		480	351		205	500	
Centre social :									
Ensemble des activités	31	37	5,1	28	31	2,0	40	41	0,3
Services sociaux	28	30	1,1	24	25	0,9	37	34	0,5
Garderie, enseignement ménager	10	12	1,4	8	9	1,0	14	14	0,2
Loisirs, contacts	10	18	20,7	10	17	11,0	12	19	6,4
Activités hors centre social :									
Ateliers artisanaux	4	5	2,7	4	6	1,5	3	4	1,8
Loisirs	11	16	7,6	12	16	3,4	7	16	9,0
Information	15	37	96,1	14	42	87,9	18	34	18,1
Vacances :									
Equipement de vacances familiales collectives	10	11	1,5	11	11	1,1	6	12	4,6
Centres aérés	12	32	87,5	8	31	73,9	20	33	11,6
Colonies de vacances	10	60	402,1	6	56	260,1	20	62	107,1
Bons de vacances	15	24	19,0	11	10	1,2	26	34	5,5
Départ familial	64	67	9,8	70	74	3,2	51	61	11,8
Travailleurs sociaux :									
Travailleuses familiales	10	16	16,1	5	6	0,7	22	23	3,3
Aide pour le paiement des heures des travailleuses familiales	6	8	3,3	2	2	0,2	16	12	2,0
Permanence sociale	37	44	7,8	34	38	3,1	45	49	2,2
Visite à domicile de l'assistante :									
- dans le cadre P.M.I.	34	32	6,7	31	28	6,9	40	34	3,3
- dans d'autres circonstances	26	32	10,5	21	25	1,6	37	38	1,1
Equipements sportifs :									
Piscine :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	16	16	1,1	18	19	2,3	12	14	0,6
- Homme (1 fois au moins en 1970)	20	19	1,2	22	22	0,6	17	18	0,4
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	21	58	212,0	19	61	159,5	28	56	47,0
Salle de sport :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	5	7	5,2	5	9	5,6	5	6	1,6
- Homme (1 fois au moins en 1970)	6	5	2,6	7	7	0,7	5	4	1,2
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	14	41	134,8	12	43	103,2	18	39	31,2
Sport de plein air :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	7	7	2,5	8	9	0,9	4	6	2,9
- Homme (A fois au moins en 1970)	13	13	2,9	15	15	1,7	9	12	2,6
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	6	27	118,4	6	30	86,6	6	26	35,8
Divers :									
Cantine	24	46	79,1	20	45	58,8	34	47	11,0
Allocation de logement	53	48	5,4	47	34	19,0	66	57	15,5

Annexe V

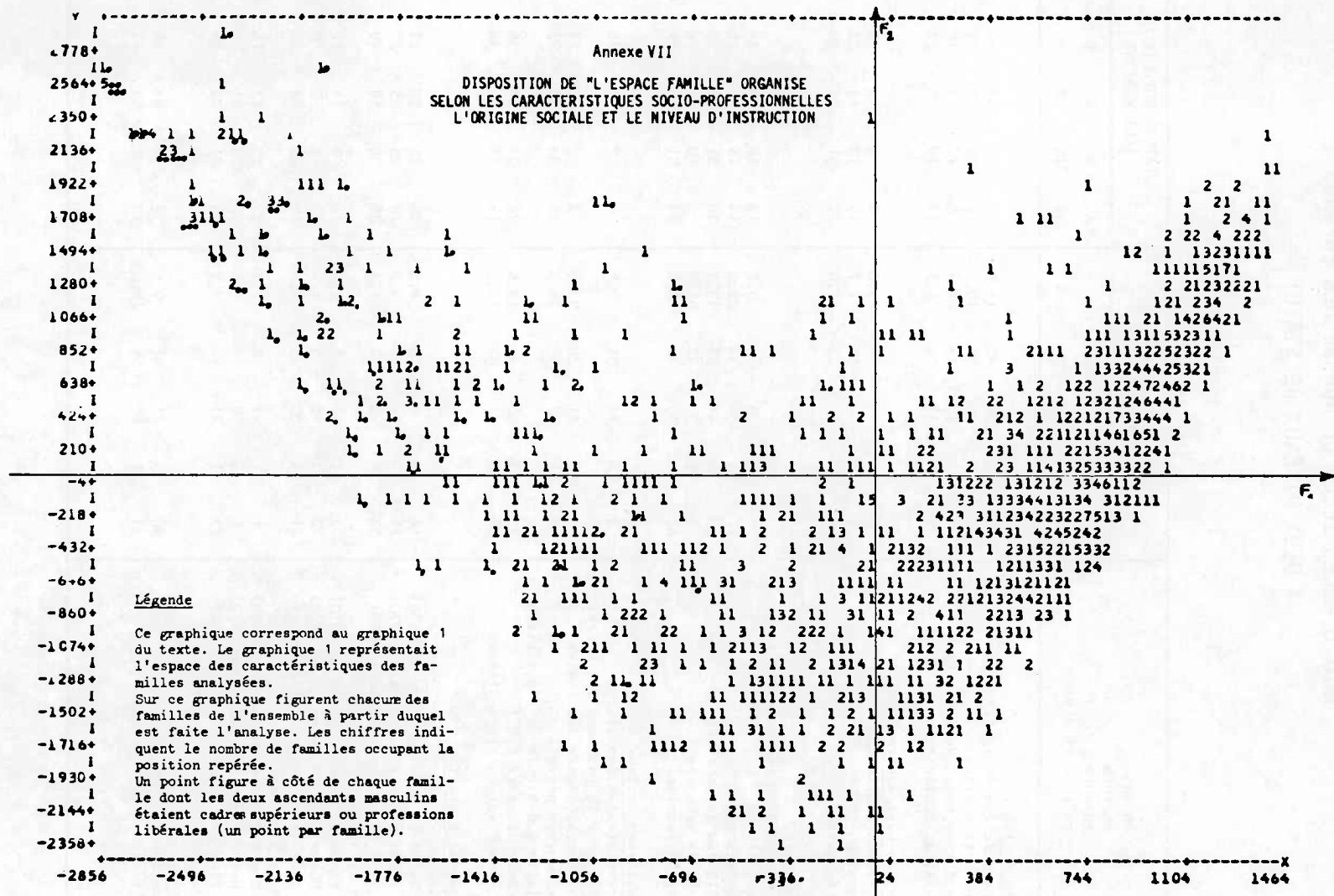
TAUX D'ACCES SELON LE NOMBRE DES ENFANTS
ET L'AGE DE L'AINE

A = 3 enfants au moins B = 4 enfants ou plus Effectifs	ENSEMBLE DES FAMILLES ALLOCATAIRES			AGE DE L'AINE DES ENFANTS					
	A	B	X ²	≤ 9 ans			10 à 24 ans		
				A	B	X ²	A	B	X ²
840	728		480	205		351	500		
Centre social :									
Ensemble des activités	29	41	24,9	28	40	8,4	31	41	10,1
Services sociaux	24	35	21,7	24	37	11,6	25	34	8,2
Garderie, enseignement ménager	8	14	12,3	8	14	5,2	9	14	4,4
Loisirs, contacts	13	17	6,1	10	12	0,5	17	19	0,8
Activités hors centre social :									
Ateliers artisanaux	5	4	0,6	4	3	0,3	6	4	0,5
Loisirs	14	13	0,0	12	7	3,2	16	16	0,0
Information	25	29	2,4	14	18	1,8	42	34	5,4
Vacances :									
Equipement de vacances familiales collectives	11	10	0,1	11	6	2,9	11	12	0,0
Centres aérés	18	29	29,2	8	20	18,5	31	33	0,2
Colonies de vacances	27	50	87,7	6	20	28,6	56	62	2,9
Bons de vacances	10	32	111,9	11	26	26,1	10	34	67,3
Départ familial	72	58	33,0	70	51	21,9	74	61	15,0
Travailleurs sociaux :									
Travailleuses familiales	5	23	107,0	5	22	45,7	6	23	45,0
Aide pour le paiement des heures de travailleuses familiales	2	14	72,5	2	16	45,6	2	12	26,7
Permanence sociale	36	47	21,5	34	45	7,8	38	49	9,5
Visite à domicile de l'assistante :									
- dans le cadre P.M.I.	30	36	7,2	31	40	5,0	28	34	4,1
- dans d'autres circonstances	22	38	44,4	21	37	17,9	25	38	16,5
Equipements sportifs :									
Piscine :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	18	13	7,3	18	12	3,7	19	14	4,3
- Homme (1 fois au moins en 1970)	21	17	3,7	22	17	1,5	22	18	1,7
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	37	48	19,4	19	28	6,8	61	56	2,1
Salle de sport :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	7	6	0,5	5	5	0,0	9	6	2,2
- Homme (1 fois au moins en 1970)	7	4	3,4	7	5	0,7	7	4	1,5
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	25	32	9,5	12	18	3,2	43	39	1,4
Sport de plein-air :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	9	5	5,3	8	4	3,7	9	6	1,7
- Homme (1 fois au moins en 1970)	15	11	5,0	15	9	3,8	15	12	1,8
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	16	20	3,0	6	6	0,0	30	26	1,7
Divers :									
Cantine	31	43	24,9	20	34	13,0	45	47	0,1
Allocation de logement	42	59	42,6	47	66	20,2	34	57	42,9

Annexe VI

TAUX D'ACCES SELON LE NOMBRE DES ENFANTS
A DEUX NIVEAUX DE STATUT

A = 1,2 enfants B = 3 enfants C = 4 enfants D = 5 enfants et plus	STATUTS INFÉRIEURS A LA MÉDIANE					STATUTS SUPÉRIEURS A LA MÉDIANE				
	A	B	C	D	X ²	A	B	C	D	X ²
	176	182	174	253		256	226	158	143	
Centre social :										
Ensemble des activités	25	35	38	43	15,1	25	31	37	46	18,9
Services sociaux	23	34	36	38	10,7	17	25	27	39	22,3
Garderie, enseignement ménager	6	9	12	14	7,8	6	12	13	18	12,6
Loisirs, contacts	9	13	11	16	6,1	14	14	18	25	9,2
Activités hors centre social :										
Ateliers artisanaux	3	1	1	1	3,8	8	6	6	10	2,4
Loisirs	9	7	6	10	1,7	19	17	19	22	1,8
Information	19	22	22	23	1,0	27	31	38	38	8,2
Vacances :										
Équipement de vacances familiales collectives	5	3	5	4	0,7	13	19	15	24	8,4
Centres aérés	17	23	35	34	22,0	14	18	22	22	5,8
Colonies de vacances	22	30	44	53	53,1	26	31	49	53	43,3
Bons de vacances	9	19	35	42	68,4	5	10	20	24	37,8
Départ familial	60	54	55	46	8,5	84	81	70	69	19,9
Travailleurs sociaux :										
Travailleuses familiales	3	9	16	31	70,5	3	7	17	26	59,2
Aide pour le paiement des heures des travailleuses familiales	1	3	11	20	53,9	2	2	9	11	22,8
Permanence sociale	34	51	47	59	26,5	28	34	35	42	8,6
Visite à domicile de l'assistante :										
- dans le cadre P.M.I.	23	37	35	40	14,6	26	34	33	36	5,4
- dans d'autres circonstances	24	34	41	47	24,3	19	15	24	34	19,3
Équipement sportif :										
Piscine :										
- Femme (1 fois au moins en 1970)	11	8	9	6	4,3	25	25	22	22	1,1
- Homme (1 fois au moins en 1970)	15	14	14	10	3,2	28	25	25	27	1,0
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	32	36	45	42	7,4	38	38	58	49	21,0
Salle de sport :										
- Femme (1 fois au moins en 1970)	2	1	1	1	2,2	12	9	13	12	1,4
- Homme (1 fois au moins en 1970)	2	3	2	3	0,4	11	8	8	5	4,3
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	21	25	30	23	4,4	26	28	46	37	22,3
Sport de plein air :										
- Femme (1 fois au moins en 1970)	1	1	1	0	1,1	13	15	13	11	1,2
- Homme (1 fois au moins en 1970)	6	6	8	4	3,3	20	23	21	17	2,2
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	13	17	21	15	4,9	15	21	22	26	7,7
Divers :										
Cantine	30	32	41	41	9,5	32	30	44	48	18,7
Allocation de logement	43	57	67	65	28,0	32	42	53	45	18,8



Annexe VIII

COMPARAISON ENTRE LE REVENU ET LES INDICATEURS CONSTRUITS
DU POINT DE VUE DE LEUR CORRELATION AVEC LES TAUX D'ACCES

Les coefficients publiés sont la moyenne des coefficients de corrélation calculés pour chaque type de famille : 2, 3, 4, 5 enfants et plus. Le calcul n'est fait que si les quatre coefficients sont de même signe.

	RESSOURCES (1)			STATUT SOCIO-CULTUREL (1)		INDICATEUR DE SOCIABILITE (1)	INDICATEUR D'ATTITUDE A L'EGARD DE LA FAMILLE (AUTARCIE-LIBERALISME) (1)	
	Par famille	y.c. PF par famille	y.c. PP par U.C.	y.c. association	n.c. association		Tous thèmes réunis	Relations intra-familiales seules
Centre social :						<u>+06</u>		
Ensemble des activités								
Services sociaux	<u>-13</u>	-12	-12	-10	-09		+08	<u>+10</u>
Garderie, enseignement ménager							+08	<u>+11</u>
Loisirs, contacts	+09	+09		+10	+10	+08		
Activités hors centre social :								
Ateliers artisanaux	+20	+21	+19	<u>+27</u>	<u>+22</u>	+20	+18	+17
Loisirs	+20	+21	+17	<u>+26</u>	<u>+23</u>	+22	<u>+23</u>	+20
Information	+21	+22	+15	<u>+23</u>	+19	<u>+30</u>	+14	+18
Vacances :								
Equipement de vacances familiales collectives	<u>+33</u>	+21	+19	<u>+28</u>	+26	+22	+19	+19
Centres aérés	(2) <u>-14</u>	-13		<u>-14</u>	<u>-14</u>	-04		
Colonies de vacances	(2) <u>+17</u>	+16	+12	+14	+14		<u>+21</u>	<u>+21</u>
Bons de vacances	<u>-22</u>	-19	<u>-21</u>	-18	-17	-11	-05	
Départ familial	<u>+33</u>	<u>+33</u>	+30	<u>+31</u>	+29	+21	+18	+14
Travailleurs sociaux :								
Travailleuses familiales	<u>-14</u>	-08	-09			-03	+06	+06
Aide pour le paiement des heures de travailleuses familiales	<u>-13</u>	-12	-11					
Permanence sociale	<u>-02</u>	-13	<u>-15</u>	-14	-13			+08
Visite à domicile de l'assistante : - dans le cadre P.M.I. - dans d'autres circonstances	-15	-15	-16	<u>-18</u>	-16	<u>+06</u> -09		
Equipements sportifs :								
Piscine :								
- Femme (1 fois au moins en 1970)	+24	+24	+23	<u>+27</u>	+24	+21	+20	+19
- Homme (1 fois au moins en 1970)	+22	+23	+23	<u>+24</u>	+22	+22	+18	+17
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	(2)		+12	+12	+12	<u>+13</u>		
Salle de sport :								
- Femme (1 fois au moins en 1970)	+26	+27	+25	<u>+31</u>	+27	+26	+17	+14
- Homme (1 fois au moins en 1970)	+13	+14	+15	<u>+18</u>	+16	<u>+18</u>	+10	+07
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	(2)	+08	+08	<u>+16</u>	<u>+15</u>		+08	+09
Sport de plein air :								
- Femme (1 fois au moins en 1970)	+32	+33	+31	<u>+38</u>	+33	+26	+19	+20
- Homme (1 fois au moins en 1970)	+26	+27	+26	<u>+34</u>	<u>+30</u>	<u>+28</u>	+15	+16
- Aîné des enfants (1 fois/mois)	(2) +10	+10	+10	<u>+15</u>	+13	<u>+14</u>		+09
Divers :								
Cantine	(2) <u>+14</u>	+13	+11	+12	+09	+07	<u>+14</u>	
Allocation de logement	<u>-32</u>	-30	-25	-27	-23	-15	-13	-13

Source : Enquête CNAP 1971, Sous-échantillon des familles allocataires dont les salaires sont déclarés.

(1) Après transformation en logarithmes.

(2) Calculs se rapportant aux seules familles dont l'aîné des enfants a au moins 10 ans.

Annexe IX

TAUX D'ACCES SELON L'APPARTENANCE SYNDICALE
ET LE STATUT SOCIO-CULTUREL

Appartenance à un syndicat ou à un parti politique A = non B = oui Ressources totales par U.C. Effectifs	ENSEMBLE DES FAMILLES ALLOCATAIRES.			STATUTS INFERIEURS A LA MEDIANE			STATUTS SUPERIEURS A LA MEDIANE		
	A	B	χ^2	A	B	χ^2	A	B	χ^2
	9600 1108	10500 460		7300 596	7500 205		12300 512	12900 255	
Centre social :									
Ensemble des activités	35	32	1.1	36	34	0.2	34	31	0.7
Services sociaux	30	26	2.5	34	30	1.0	26	24	0.6
Garderie, enseignement ménager	11	12	0.3	10	13	1.3	12	11	0.1
Loisirs, contacts (1)	18	20	0.3	15	19	0.8	22	21	0.0
Activités hors centre social :									
Ateliers artisanaux	4	6	5.4	1	2	0.0	6	10	3.7
Loisirs	12	16	4.2	7	11	3.0	18	20	0.3
Information (1)	36	41	1.7	27	36	3.7	48	45	0.1
Vacances :									
Equipelement de vacances familiales collectives	9	14	7.4	4	5	0.2	15	21	3.8
Centres aérés (1)	29	40	9.7	33	47	7.3	23	33	3.4
Colonies de vacances (1)	59	62	0.7	54	61	1.1	65	64	0.0
Bons vacances	20	21	0.1	26	30	1.0	13	13	0.0
Départ familial	64	67	1.2	53	55	0.2	78	77	0.0
Travailleurs sociaux :									
Travailleuses familiales	14	13	0.3	16	17	0.1	12	9	0.7
Aide pour le paiement des heures de travailleuses familiales	7	9	0.8	9	13	1.8	5	5	0.0
Permanence sociale	42	39	0.8	49	49	0.0	34	31	0.4
Visite à domicile de l'assistante :									
- dans le cadre P.M.I.	32	35	1.2	34	35	0.0	30	35	1.9
- dans d'autres circonstances	30	28	0.9	37	40	0.4	23	18	1.9
Equipements sportifs :									
Piscine :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	15	17	0.6	8	9	0.0	24	24	0.0
- Homme (1 fois au moins en 1970)	18	24	6.6	13	13	0.0	23	32	6.5
- Aîné des enfants (1 fois/mois)(1)	58	59	0.0	52	55	0.1	65	63	0.1
Salle de sport :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	6	7	0.0	1	2	0.5	12	10	0.5
- Homme (1 fois au moins en 1970)	6	6	0.0	3	2	0.2	9	9	0.0
- Aîné des enfants (1 fois/mois)(1)	41	38	0.6	34	32	0.1	51	45	1.3
Sport de plein air :									
- Femme (1 fois au moins en 1970)	7	7	0.1	1	2	2.2	14	12	0.7
- Homme (1 fois au moins en 1970)	13	13	0.0	5	6	0.3	22	19	0.8
- Aîné des enfants (1 fois/mois)(1)	26	31	2.3	21	27	1.7	32	35	0.3
Divers :									
Cantine (1)	47	45	0.2	44	45	0.0	51	45	1.0
Allocation de logement (2)	60	59	0.0	64	69	0.9	54	48	1.1

(1) Sous-échantillon des familles dont l'aîné des enfants a au moins 10 ans.

(2) Sous-échantillon des familles locataires de leur logement.

